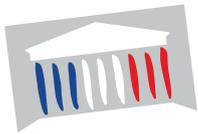


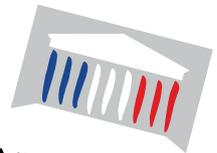
LE JOURNAL DE L'ADMD



N° 1281

ASSEMBLÉE NATIONALE
CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 11 avril 2025



N° 1364

ASSEMBLÉE NATIONALE
CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 2 mai 2025

ADOPTÉES

PROPOSITION DE LOI

visant à garantir l'égal accès de tous à
l'accompagnement et aux soins palliatifs

(Première lecture)

PROPOSITION DE LOI

relative au droit à l'aide à mourir
(Première lecture)

10^e ÉDITION DE
L'ADMD TOUR
PAGES 16 ET 17

45^e ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE, LETTRE
DE CONVOCATION

PAGE 20

Matériel de vote inclus

DÉCRYPTAGE
DES PROPOSITIONS
DE LOI

PAGES 3 À 5

ASSOCIATION
POUR LE DROIT
DE MOURIR DANS
LA DIGNITÉ.

N° 161 • JUIN 2025
ADMD.ORG

Enfin !

Le mardi 27 mai 2025 restera dans l'histoire de notre combat comme une date fondatrice. À l'unanimité, les parlementaires ont reconnu un accès universel aux soins palliatifs. Pour la première fois, l'Assemblée nationale a également voté en première lecture une loi sur l'aide à mourir. Ce vote, aussi imparfait soit-il dans le contenu du texte adopté, porte une charge symbolique immense. Il concrétise des décennies de mobilisation, de témoignages, de combats humains et politiques pour qu'enfin, en France, le droit de mourir dans la dignité soit reconnu comme une liberté fondamentale.

Ce moment, nous le devons d'abord à vous. À vous, adhérents et militants qui, au fil des années, avez porté la voix de celles et ceux que la souffrance condamne à une fin de vie inacceptable. Votre soutien, votre fidélité, votre engagement, votre détermination sans relâche ont rendu ce vote possible. Ce vote historique est aussi le vôtre.

Il ne s'agit pourtant pas d'une victoire totale. Le texte voté reste en deçà de nos espérances. Les critères d'accès à l'aide à mourir sont encore trop restrictifs, l'autonomie réelle des patients trop encadrée, et l'absence d'une reconnaissance d'une demande d'aide active à mourir dans le cadre de directives anticipées crée une insécurité qui fragilise le principe même de liberté. Nous ne sommes pas encore à la hauteur des législations adoptées par certains de nos voisins depuis plus de 20 ans. Mais nous avons franchi un pas indéniable. Refuser la poursuite du débat autour de ce texte serait un déni démocratique mais il nous faut rester sur nos gardes.

Car ce vote n'est pas un aboutissement : c'est une étape. La première d'un marathon législatif qui verra le texte débattu au Sénat, amendé, réécrit, renvoyé à l'Assemblée. Il faudra tenir bon, garder le cap, défendre sans relâche les valeurs de dignité, d'accompagnement fraternel, de liberté de conscience et d'égalité d'accès sans qu'une demande exprimée ne se transforme en parcours du combattant pour celle ou celui qui en aurait fait le choix.

L'ADMD sera au rendez-vous, comme elle l'a toujours été depuis 45 ans. Elle portera vos voix, vos espoirs, votre exigence. Ce combat pour une fin de vie libre et choisie ne fait que commencer. Mais ce 27 mai 2025, pour la première fois, la République a reconnu qu'elle ne pouvait plus détourner le regard.

À toutes et tous, merci. Continuons ensemble.

Jonathan Denis
Président

► Lire aux pages suivantes
mon analyse des deux textes.



La France s'engage enfin sur la voie de la liberté en fin de vie.

Par Jonathan Denis, président

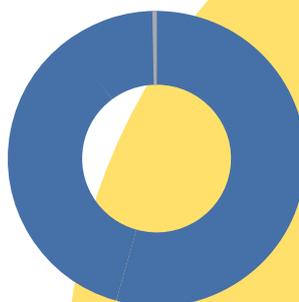
Le mardi 27 mai dernier, l'Assemblée nationale a voté deux propositions de loi fondant le futur modèle français des soins d'accompagnement et de l'aide à mourir :

- la proposition de loi *visant à garantir l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs*, à l'unanimité ;

- la proposition de loi *relative au droit à l'aide à mourir*, Pour : 305, Contre : 199.

Ces deux textes sont l'aboutissement de très longues années de mobilisation de chacun des militants du droit de mourir dans la dignité et de très longs mois d'un travail acharné depuis le lancement de la Convention citoyenne sur la fin de vie en décembre 2022. S'il n'est pas nécessaire de revenir sur le long cheminement de ce qui deviendra un droit individuel légitime, il faut se rappeler que ces tergiversations ont un coût, celui des vies de celles et ceux qui, n'ayant pas eu le temps d'attendre, sont morts dans de mauvaises conditions, dans des souffrances qui auraient pu – qui auraient dû – leur être épargnées ou qui sont partis ailleurs (en Belgique ou en Suisse) ou autrement (dans des morts violentes ou des actes clandestins).

► Suite, pages 4 et 5



Scrutin public sur la proposition de loi visant à garantir l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs

Nombre de votants : **563**

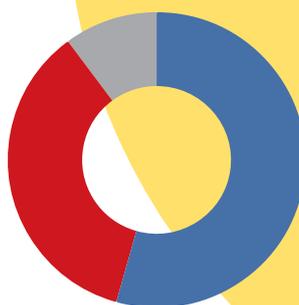
Nombre de suffrages exprimés : **560**

● Pour l'adoption : **560**

● Contre : **0**

● Abstention : **3**

L'Assemblée nationale a adopté



Scrutin public sur la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir

Nombre de votants : **561**

Nombre de suffrages exprimés : **504**

● Pour l'adoption : **305**

● Contre : **199**

● Abstention : **57**

L'Assemblée nationale a adopté

EXCLUSIF !

3

LE JOURNAL DE L'ADMD – N° 161



45^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
PAGE 20 & SUIVANTES

SOMMAIRE

Vie des délégations	10 à 13
Jeunes ADMD	14 à 17
Comité culturel	18 et 19
Rapports 2024	21 à 83

QUELQUES ÉLÉMENTS À PROPOS DE LA PROPOSITION DE LOI VISANT À GARANTIR L'ÉGAL ACCÈS DE TOUS À L'ACCOMPAGNEMENT ET AUX SOINS PALLIATIFS

Ce texte de loi renforce l'accès aux soins palliatifs, notoirement insuffisants dans notre pays alors même que la loi de juin 1999 garantit l'accès aux soins palliatifs à toute personne qui en aurait besoin. Cette insuffisance est relevée par la Cour des comptes dans son rapport intitulé *Une offre de soins à renforcer* (juillet 2023), qui indique que seulement 48 % des besoins en soins palliatifs sont pourvus, bien que la dépense publique de soins palliatifs (1,45 milliard d'euros en 2021) ait augmenté de 24,6 % depuis 2017 ; cette insuffisance est confirmée en décembre 2023 par le rapport du Pr Franck Chauvin intitulé *Vers un modèle français des soins d'accompagnement* (décembre 2023) auquel ont contribué des membres de l'ADMD.

Le Comité consultatif national d'éthique (Ccne), dans son avis 139 de septembre 2022, comme la Convention citoyenne sur la fin de vie, dans ses conclusions d'avril 2023, soulignent la nécessité de développer les soins palliatifs en rendant leur accessibilité, partout et pour tous, effective.

Rappelons que la proposition de loi de l'ADMD, validée par ses adhérents lors de sa 38^e assemblée générale, le 6 octobre 2018, demandait déjà l'accès universel aux soins palliatifs et la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté. Les deux formes de soins de fin de vie étant parfaitement compatibles et complémentaires.

Ce texte de loi introduit également la notion plus globale de soins d'accompagnement – qui devient un droit opposable – avec pour objectif la prise en charge globale et de proximité de la personne malade et de ses proches, notamment par la structuration de l'organisation territoriale pilotée par les Agences régionales de santé, dont la création d'une nouvelle catégorie d'établissement, entre le domicile et l'hôpital, nommée Maison d'accompagnement et de soins palliatifs.

À noter que l'ADMD soutenait le doublement des crédits de paiement à 2,2 milliards d'euros sur 10 ans (rejeté) et un cursus de formation des médecins spécialisés en soins palliatifs qui prenne aussi en compte l'aide à mourir (rejeté).



Lire la proposition de loi adoptée visant à garantir l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs en scannant ce code.

QUELQUES ÉLÉMENTS À PROPOS DE LA PROPOSITION DE LOI RELATIVE AU DROIT À L'AIDE À MOURIR

Ce texte introduit, pour la première fois, l'aide active à mourir dans le code de la santé publique. Un droit strictement encadré qui permettra de prendre en charge en partie – malheureusement, en partie seulement – les personnes qui demandent à abréger leur agonie, que la médecine est impuissante à guérir et qui conservent des souffrances inapaisables.

Le législateur définit le droit à l'aide à mourir qui « consiste à autoriser et à accompagner une personne qui en a exprimé la demande à recourir à une substance létale, dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 1111-12-2 à L. 1111-12-7, afin qu'elle se l'administre ou, lorsqu'elle n'est pas physiquement en mesure d'y procéder, se la fasse administrer par un médecin ou par un infirmier. » Il s'agit donc de la mise en œuvre du suicide assisté et d'une euthanasie d'exception (si une incapacité physique empêche le demandeur de réaliser l'acte lui-même ; sans même qu'ait été définie cette incapacité physique). L'ADMD s'est opposée durant tous les débats au refus du législateur d'autoriser le choix libre entre ces deux formes d'aide à mourir.

Les conditions cumulatives pour accéder à cette aide à mourir sont les suivantes :

1. Être âgée d'au moins dix-huit ans ;
2. Être de nationalité française ou résider de façon stable et régulière en France ;
3. Être atteinte d'une affection grave et incurable, quelle qu'en soit la cause, qui engage le pronostic vital, en phase avancée, caractérisée par l'entrée dans un processus irréversible marqué par l'aggravation de l'état de santé de la personne malade qui affecte sa qualité de vie, ou terminale ; (l'ADMD a beaucoup travaillé pour supprimer la notion de décès attendu à court ou à moyen terme au profit de la phase avancée ou terminale ; malheureusement, l'engagement du pronostic vital a été maintenu.)
4. Présenter une souffrance physique ou psychologique constante liée à cette affection, qui est soit réfractaire aux traitements, soit insupportable selon la personne lorsque celle-ci a choisi de ne pas recevoir ou d'arrêter de recevoir un traitement. Une souffrance psychologique seule ne peut en aucun cas permettre de bénéficier de l'aide à mourir ; (il n'y aura pas de demande d'aide active à mourir recevable sur le seul motif de troubles psychiatriques.)
5. Être apte à manifester sa volonté de façon libre et éclairée. (malgré de nombreux amendements déposés, les demandes d'aide active à mourir faites par l'intermédiaire

de directives anticipées ne seront pas recevables. De même, si des troubles cognitifs viennent altérer la conscience du demandeur après sa demande mais avant la réitération, le demandeur se verra refuser l'aide active à mourir.)

La conjonction de ces cinq critères d'accessibilité fait de ce texte l'un des plus restrictifs qui existent en Europe. Rappelons qu'en Espagne l'euthanasie et le suicide assisté sont autorisés, au libre choix de la personne, et qu'en Belgique des personnes peuvent bénéficier d'une euthanasie lorsqu'elles sont dans un coma irréversible, dès lors qu'elles ont rédigé des déclarations anticipées. Les députés ont souhaité renforcer la collégialité, avec la réunion physique (à distance, en cas d'impossibilité) d'un deuxième médecin, spécialiste de la pathologie, et d'un auxiliaire-médical ou d'un aide-soignant ; et, éventuellement, d'autres professionnels de santé et de la personne de confiance. Toutefois, la décision d'accéder à la demande est conservée au médecin qui l'a reçue. Le délit d'entrave – c'était une demande forte de l'ADMD – a été copié sur ce qui existe en matière d'IVG. Trente mille euros d'amende et deux ans d'emprisonnement « le fait d'empêcher ou de tenter d'empêcher de pratiquer ou de s'informer sur l'aide à mourir par tout moyen, y compris par voie électronique ou en ligne, notamment par la diffusion ou la transmission d'allégations ou d'indications de nature à induire intentionnellement en erreur, dans un but dissuasif, sur les caractéristiques ou les conséquences médicales de l'aide à mourir. » On ne connaît que trop bien, malheureusement, la volonté des militants des associations anti-choix de priver ceux qui pensent différemment de l'exercice de leur droit.

Ce texte, qui a été voulu par le rapporteur général, Olivier Falorni, et par la ministre de la santé, Catherine Vautrin, comme un texte « équilibré » afin d'obtenir le vote le plus large des députés, est éloigné du texte d'origine et des revendications de l'ADMD et, à travers elle, des militants pour le droit de mourir dans la dignité. Il ne répondra assurément pas à toutes les demandes légitimes de patients qui se retrouveront dans les situations les plus difficiles du fait d'une affection grave et incurable. Il est aujourd'hui trop tôt, à la seule lecture du texte voté mardi 27 mai, de savoir quelles personnes seront en mesure de bénéficier de la future loi et quelles personnes ne le seront pas.



Lire la proposition de loi adoptée relative au droit à l'aide à mourir en scannant ce code.

La mise en œuvre de cette loi – qui n'est pas attendue avant deux ans – montrera rapidement que la loi française devra être retravaillée et mieux pensée et pourra s'inspirer avec profit des dispositions qui existent notamment en Belgique (la loi a été votée en 2002) ou en Espagne (la loi a été votée en 2021). D'ici là, plusieurs de celles et ceux que nous aimons n'auront toujours pas accès à la liberté et à la dignité, reconnue dans le code de la santé publique en son article L. 1110-5-1 (« le médecin sauvegarde la dignité du mourant ») et mourront encore dans des conditions difficiles ou bien dans un pays ami, dans une forme d'exil.

Le processus parlementaire est encore long avant que les deux textes votés le mardi 27 mai en première lecture par les députés ne deviennent définitifs. Le Sénat se saisira des textes et, malheureusement, reviendra sans doute largement sur des dispositions travaillées et réfléchies durant de très longues heures pas les députés sur tous les bancs de l'Assemblée nationale pour mettre le patient au cœur de toute décision de fin de vie.

Comme elle l'a toujours fait depuis sa création et, plus encore, depuis la réunion de la Convention citoyenne (2022-2023), l'ADMD défendra un modèle républicain, juste et égalitaire d'accès à une aide active à mourir encadrée et respectant l'ensemble des volontés – défendant une clause de conscience et un délit d'entrave mesuré – à la demande exclusive du patient et sur sa seule décision, y compris formulée par l'intermédiaire de ses directives anticipées.

Plus que jamais, l'ADMD aura besoin de toutes celles et tous ceux qui lui font confiance et lui apportent leur soutien.

LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE LOI – QUI N'EST PAS ATTENDUE AVANT DEUX ANS – MONTRERA RAPIDEMENT QUE LA LOI FRANÇAISE DEVRA ÊTRE RETRAVAILLÉE ET MIEUX PENSÉE ET POURRA S'INSPIRER AVEC PROFIT DES DISPOSITIONS QUI EXISTENT NOTAMMENT EN BELGIQUE (LA LOI A ÉTÉ VOTÉE EN 2002) OU EN ESPAGNE (LA LOI A ÉTÉ VOTÉE EN 2021).

Les médecins et la fin de vie.

Pour plus d'informations :



Un sondage commandé par l'ADMD* révèle les chiffres de l'adhésion des médecins à la légalisation de l'aide active à mourir. Ces chiffres réfutent, de manière évidente, l'argument de nos opposants qui prétendent que les médecins n'ont pas vocation à accompagner leurs patients jusqu'au soin ultime.

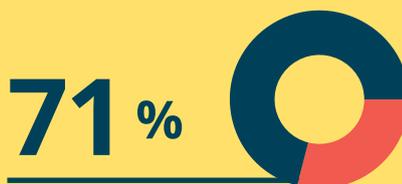
SONDAGE

6

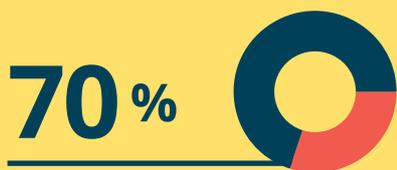
LE JOURNAL DE L'ADMD – N° 161



... des médecins ont reçu des questions sur l'aide active à mourir pratiquée en France ou à l'étranger ou des demandes d'aide active à mourir.



... des médecins considèrent que l'aide active à mourir est compatible avec les soins palliatifs.



... des médecins considèrent que l'aide active à mourir est un soin de fin de vie, au même titre que la sédation profonde et continue maintenue jusqu'au décès.



... des médecins souhaitent la légalisation de l'aide active à mourir pour les patients qui la demandent expressément et de manière réitérée.

Seuls 8%



... des médecins n'accepteraient certainement pas d'accompagner un patient arrivé en fin de vie pour bénéficier d'une aide active à mourir, même sans avoir de rôle actif (aide aux démarches, rédaction de dossiers...).

Seuls 15%



... des médecins n'accepteraient certainement pas d'accompagner, en ayant un rôle actif, un patient arrivé en fin de vie pour bénéficier d'une aide active à mourir.

6 médecins sur 10



... se déclarent favorables, à titre personnel, à la légalisation du suicide assisté pour des personnes arrivées en fin de vie et qui le demandent expressément et de manière réitérée.

Je donne, je soutiens.

Votée en première lecture par l'Assemblée nationale le 27 mai dernier, la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir débute son parcours législatif. Le chemin parlementaire sera long et l'étape du Sénat se profile difficilement, avec une Chambre moins soucieuse des libertés individuelles. Mais l'Assemblée nationale aura toujours le dernier mot, alors nous sommes raisonnablement optimistes...

Aussi, l'ADMD, votre association, a encore besoin de vous. Nous avons besoin de vous.

Votre soutien nous permet de renforcer nos actions en faveur de la loi de liberté, respectueuse des choix et des consciences, pour laquelle nous militons depuis 45 ans. Cette loi, lorsqu'elle aura été adoptée par le Parlement, permettra à chacun de maîtriser son propre parcours de fin de vie, sans que personne ne lui impose quoi que ce soit, au nom de principes qui ne sont pas les siens. Grâce à votre soutien, l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité renforce également sa solidarité à l'égard des personnes en fin de vie au moyen de notre permanence d'accueil et d'écoute

(ADMD Écoute), de notre commission Soignants et de notre commission juridique, mais aussi poursuit sa mission d'information et de mise en œuvre des droits des patients et de la démocratie sanitaire.

Seuls les dons faits à l'ADMD par l'intermédiaire de son fonds de dotation donnent lieu à la délivrance d'un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction d'impôt. Cette réduction est de 66 % du montant versé dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Par exemple, un don de 75 euros ne vous coûtera que 25 euros. Le montant de votre don sera à inscrire dans la case 7UF de votre prochaine déclaration de revenus.

En bref...

Pour soutenir l'ADMD, vous pouvez faire un don en envoyant un chèque libellé à l'ordre du **Fonds de dotation de l'ADMD** à l'adresse :
ADMD - 130, rue Lafayette - 75010 Paris
Vous pouvez aussi faire un don par carte bancaire depuis notre site admd.org, rubrique "Je donne".

- **Pour recevoir votre reçu fiscal** par retour de courrier, n'oubliez pas de nous communiquer votre prénom et votre nom, ainsi que votre adresse postale complète.
- **Pour plus de facilités**, les adhérents de l'ADMD pourront simplement indiquer leur numéro d'adhérent.
- **Pour toute question** concernant ce don, n'hésitez pas à contacter le secrétariat général de l'ADMD au 01 48 00 04 16 ou par mail à messages@admd.org



Bulletin à découper et à retourner à l'adresse du **Fonds de dotation de l'ADMD** (130, rue Lafayette - 75010 Paris), ou à recopier sur papier libre ou au verso de votre chèque, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre du **Fonds de dotation de l'ADMD**.

NB : ces informations ne concernent pas les cotisations des adhérents dont le règlement doit être fait à l'ordre de l'ADMD.

Nom :
Prénom :
Adresse complète :
Téléphone :
Courriel :
Numéro d'adhérent (le cas échéant) : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _



En scannant ce code, vous pourrez également faire un don par carte bancaire, directement sur notre site.

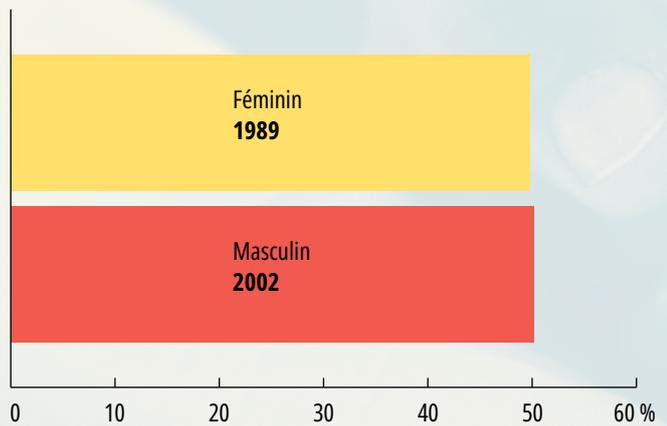
Belgique : les chiffres de l'euthanasie en 2024.

Pour plus d'informations :

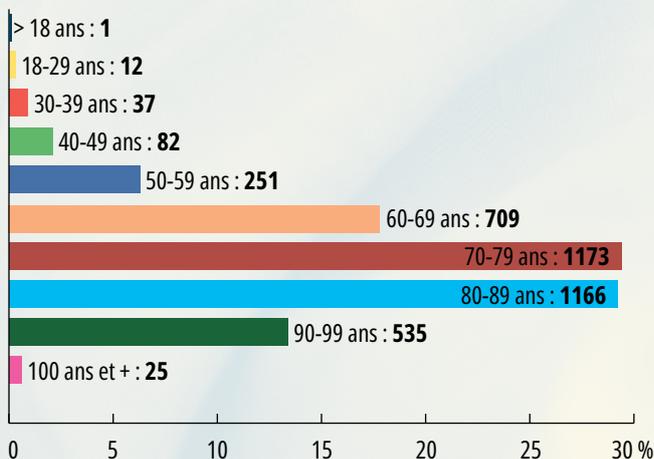


3991 EUTHANASIES DÉCLARÉES EN 2024 SOIT **3,6 %** DE L'ENSEMBLE DES DÉCÈS (CONTRE 3,1 % EN 2023).

GENRE DES PATIENTS (total = 3991)

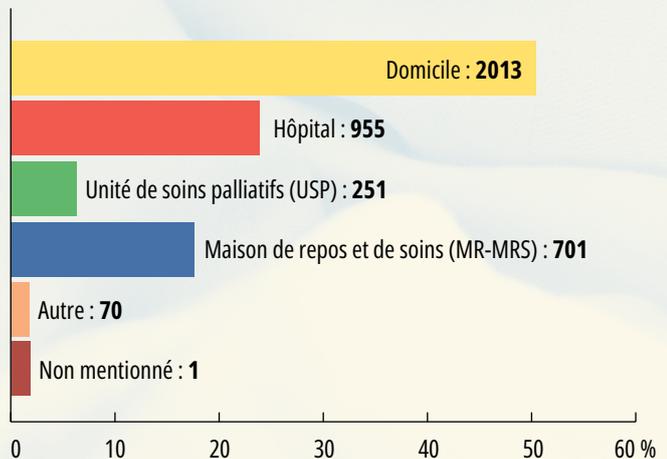


ÂGE DES PATIENTS (total = 3991)

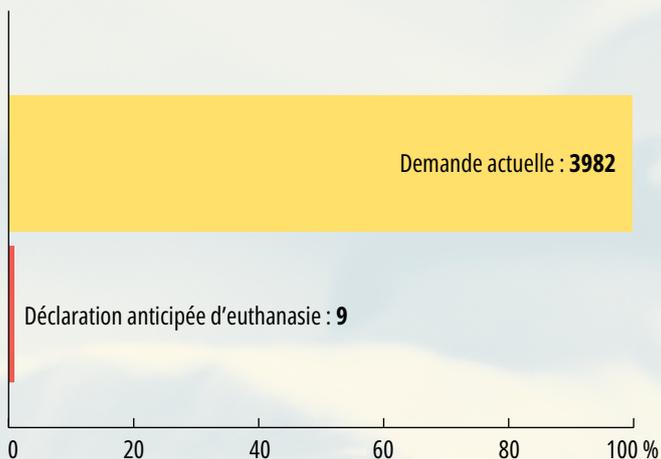


Près de 73% des personnes euthanasiées sont âgées de 70 ans et plus.

LIEU DE L'ACTE (total = 3991)

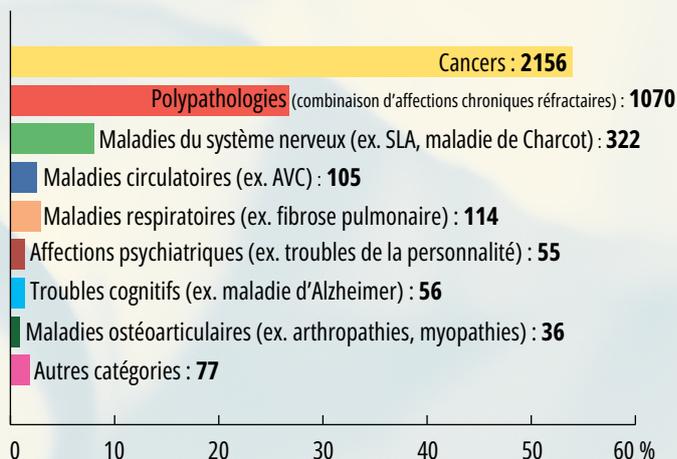


ORIGINE DE LA DEMANDE (total = 3991)



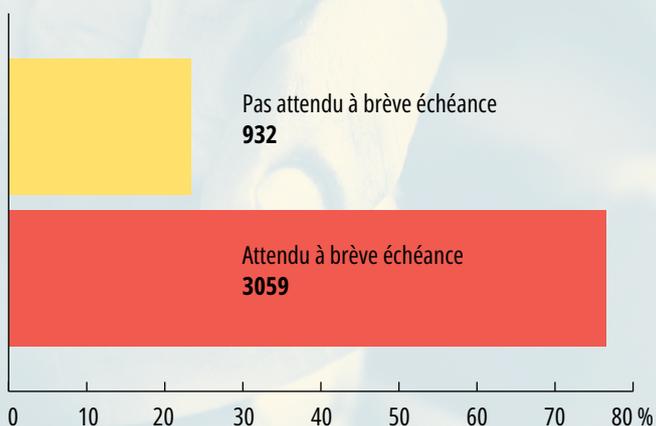
Moins de 0,23 % des euthanasies sont demandées par l'intermédiaire d'une déclaration anticipée.

AFFECTIONS (total = 3991)

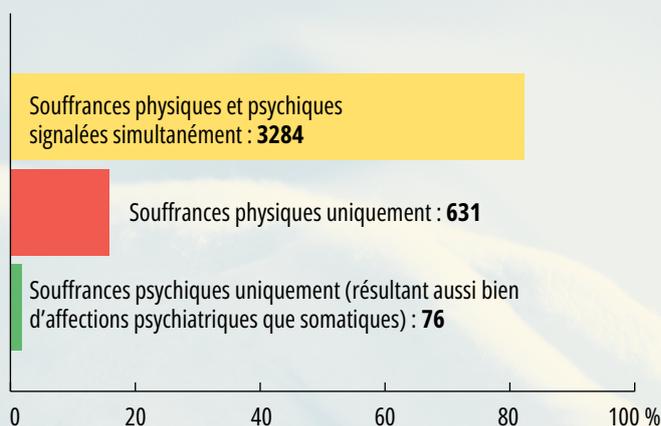


Plus de la moitié des euthanasies sont demandées par des personnes atteintes d'un cancer.

ÉCHÉANCE DU DÉCÈS (total = 3991)

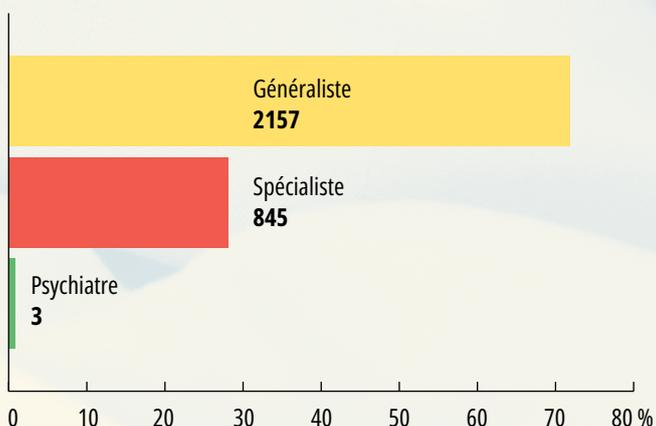


SOUFFRANCES MENTIONNÉES (total = 3991)

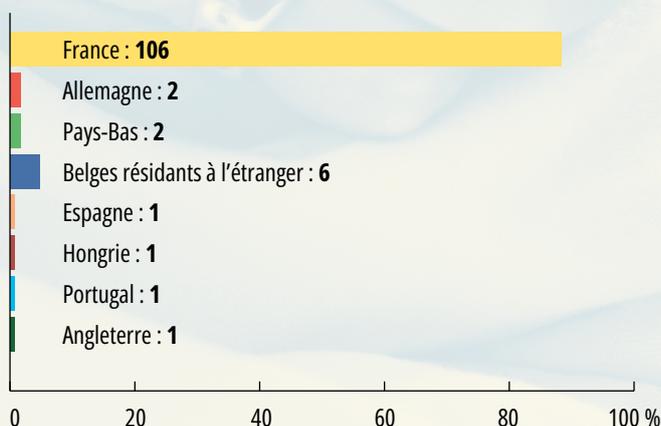


1,90 % des euthanasies sont liées à des souffrances psychiques seules.

QUALIFICATION DU MÉDECIN DÉCLARANT* (total = 3004)



PATIENTS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER (total = 120)



* Données disponibles depuis la modification de la loi du 27 mars 2024 et la levée de l'anonymat.



Le mot du secrétaire général.

Enfin ! Grâce à votre soutien et votre mobilisation, la proposition de loi *relative au droit à l'aide à mourir* a été adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale le 27 mai dernier. Cette adoption, après tant d'attente et d'atermoiements, est aussi le fruit de l'inlassable engagement de tous les adhérents de l'ADMD. Nous sommes désormais plus de 81 000 ! 81 000 mercis ! La mobilisation doit se poursuivre, le chemin pour un vote définitif d'une loi de liberté en fin de vie est encore long. Partagez les publications de l'ADMD sur les réseaux sociaux, rejoignez les Jeunes ADMD sur l'une des étapes de leur tournée d'été, participez aux actions organisées par nos délégués dans vos territoires, interpellez vos députés et sénateurs, faites adhérer vos proches, vos amis, vos collègues... Nous avons besoin de vous, plus que jamais. Nous comptons sur votre mobilisation, à nos côtés. Ensemble, nous y arriverons !

Yoann Brossard
Secrétaire général

Salons & événements.

SALON DES SENIORS



Du 12 au 15 mars 2025, l'ADMD était présente au Salon des Seniors de Paris. Notre stand a attiré un public nombreux, venu exprimer son attente d'une loi de liberté. Les visiteurs ont partagé des témoignages poignants soulignant l'urgence d'une évolution législative. Nous avons présenté l'ADMD Écoute, rappelé l'importance des directives anticipées et informé sur les droits des patients. Rendez-vous est déjà pris pour l'édition 2026 !

SALON INFIRMIER

Les 26 et 27 mars 2025, l'ADMD était présente au Salon Infirmier de Paris. L'occasion d'échanger avec



les infirmiers, en première ligne des situations de fin de vie. Nous avons entendu leurs difficultés, souvent démunis face aux demandes des patients. Nous les avons informés sur la loi actuelle pour leur permettre de mieux répondre à ces situations complexes. Nous avons rencontré des formateurs qui ont exprimé leur désarroi face à l'enseignement des soins palliatifs, limité à seulement quelques heures.

CONGRÈS DE MÉDECINE GÉNÉRALE FRANCE



Du 27 au 29 mars 2025, l'ADMD a eu l'occasion d'échanger avec les (futurs) médecins généralistes. Ils sont, surtout en zones rurales, au cœur des situations de fin de vie. Nous avons discuté des évolutions législatives et des pratiques en fin de vie. Ces rencontres sont essentielles pour faire avancer la réflexion auprès des soignants. Parmi nos échanges, le livre *Les soignants prennent la parole*, publié par l'ADMD, a suscité un fort intérêt, tout comme la présentation de l'ADMD Écoute.

SANTEXPO

Du 20 au 22 mai 2025, l'ADMD était présente aux côtés des professionnels de la santé à SantExpo. Parmi les enjeux numériques et autres avancées technologiques, l'ADMD a su mettre en lumière le débat sur la fin de vie. L'occasion de rappeler que ce sujet concerne tout le monde. Nous avons informé sur les dernières avancées législatives. Nous avons également sensibilisé les acteurs présents aux directives anticipées. L'ADMD a présenté ses dernières parutions et a promu l'ADMD Écoute.



Bye bye .net, bonjour .org !

admd.net ❌

admd.org ✅

Depuis le début du mois d'avril, retrouvez toutes les actualités de l'ADMD sur admd.org (et non plus admd.net).

Les adresses électronique de vos correspondants à l'ADMD ont aussi changé. Le .net a été remplacé par le .org. Lorsque vous écriviez à infos@admd.net, il vous faudra dorénavant écrire à infos@admd.org.



C'est portant les couleurs de l'ADMD que, le 13 avril 2025, dix coureurs se sont élancés depuis les Champs-Élysées, prêts à affronter les 42,195 kilomètres du Marathon de Paris.

Bravo à eux !



Vie des délégations.

AUDE

DÉLÉGUÉ : PIERRE RIVET



Le 21 mars 2025, une réunion organisée conjointement par l'ADMD et MGEN de l'Aude s'est tenue à Carcassonne, dans la salle de l'Odéum, sur le thème *Pour une fin de vie libre et choisie*. Les invités et intervenants de l'événement étaient Rémi Marchand, administrateur de l'ADMD, et Clotilde Truffaut, administratrice nationale MGEN, déléguée à l'engagement sociétal. Les échanges entre les intervenants et le public ont été particulièrement riches, abordant les enjeux éthiques, médicaux et sociétaux de la fin de vie à travers des retours d'expériences de vie. À l'issue de la réunion, un moment de convivialité a permis de poursuivre les discussions dans un cadre détendu. Cette soirée a également permis la passation du rôle de délégué entre Martine Prunet et Pierre Rivet.

CÔTE-D'OR

DÉLÉGUÉE : ELISABETH DUCLUT

Lundi 24 mars 2025, la délégation pour la Côte-d'Or a organisé, en collaboration avec la députée Océane Godard et en présence de Jean-Luc Romero-Michel, président d'honneur de l'ADMD, une grande réunion publique qui s'est tenue au conseil régional de Bourgogne devant cent-cinquante personnes, à quelques semaines de l'ouverture des débats parlementaires sur la fin de vie à l'Assemblée nationale. Un vibrant hommage a été rendu à trois Côte-d'Oriens, dont deux ont bénéficié d'une aide à mourir : Chantal Sébire, Alain Cocq et Jean-Marc Bardeau-Garneret.





19^e Semaine de mobilisation

- 1. Ajaccio - Corse
- 2. Brest - Finistère
- 3. Aubenas - Ardèche
- 4. Avignon - Gard
- 5. Dijon - Côte-d'Or
- 6. Dax - Landes
- 7. Hyères - Var
- 8. Le Mans - Sarthe
- 9. Les Arceaux - Hérault
- 10. Morlaix - Finistère
- 11. Moissac - Tarn-et-Garonne
- 12. Saint-Paul-lès-Dax - Landes
- 13. Saint-Junien - Haute-Vienne
- 14. Avranches - Manche
- 15. Belfort - Territoire-de-Belfort

- 16. Clermont-Ferrand - Puy-de-Dôme
- 17. Jeunes ADMD - Paris
- 18. Joinville-le-Pont - Val-de-Marne
- 19. Montauban - Tarn-et-Garonne
- 20. Nîmes - Gard
- 21. Roanne - Loire
- 22. Saint-Gilles-Croix-de-Vie - Vendée
- 23. Chalon-sur-Saône - Saône-et-Loire
- 24. Toulouse - Haute-Garonne
- 25. Moëlan - Finistère
- 26. Quimper - Finistère
- 27. Saint-Yrieix-la-Perche - Haute-Vienne



Des vacances estivales ? Oui mais militantes !



Après le vote en première lecture à l'Assemblée nationale des propositions de loi sur les soins palliatifs et le droit à l'aide à mourir, un cap symbolique et politique a été franchi. Pour les Jeunes ADMD, ce moment marque une étape cruciale mais non définitive : il nous pousse à redoubler d'efforts, à continuer d'informer, de débattre, de mobiliser.

Cet été, nous serons plus présents que jamais : dans les festivals emblématiques comme Solidays, le Delta Festival ou la Fête de l'Humanité, nous irons à la rencontre des jeunes pour parler de fin de vie et de liberté.

Parce qu'une loi ambitieuse se construit avec toutes les générations !

Nous poursuivrons également nos échanges avec les mouvements de jeunesse politique, tous bords confondus. La discussion doit continuer, notamment en vue des débats à venir au Sénat à la rentrée. C'est ensemble, dans la

pluralité des idées, que nous pourrons faire progresser les droits de chacun.

Enfin, nous sommes fiers de vous présenter une édition exceptionnelle de l'ADMD Tour, qui célèbre ses 10 ans cette année. Dix années à sillonner les routes de France, à aller vers les citoyennes et citoyens, à parler de fin de vie autrement : avec empathie, avec respect, et avec espoir. Nous espérons vous rencontrer pour échanger dans un cadre convivial. Cet été, plus que jamais, les Jeunes ADMD feront entendre leur voix.

Anne Raynaud
Responsable des Jeunes ADMD



INFOS PRATIQUES

Suivez-nous sur
X, Instagram, Facebook, Tik Tok : @JeunesADMD

Une question ? jeunes@admd.org

JeunesADMD.org

LA JEUNESSE POLITIQUE À L'ÉCOUTE

Les Jeunes ADMD poursuivent leur engagement auprès des mouvements de jeunesse politique pour porter la voix des nouvelles générations dans le débat sur la fin de vie.

Durant les débats à l'Assemblée nationale, nous avons organisé des temps d'échange en visio avec les Jeunes Écologistes et les Jeunes de l'Après, autour des propositions de loi débattues. L'objectif : faire de la pédagogie sur les enjeux actuels et rappeler que la mobilisation de la jeunesse est essentielle pour faire avancer ce nouveau droit.

Nous avons également eu le plaisir de participer à un moment d'échange à Bordeaux avec les Jeunes Socialistes girondins, dans un cadre constructif et engagé. Ces discussions renforcent notre conviction : la jeunesse est prête à se mobiliser pour une loi de liberté, d'égalité et de fraternité.



FORMER POUR MIEUX INFORMER

Le Bureau national des Jeunes ADMD a lancé une nouvelle dynamique en recrutant de nouveaux bénévoles pour renforcer nos actions tout au long de l'été. Objectif : informer, sensibiliser et faire entendre la voix des jeunes en faveur du droit de mourir dans la dignité.

Pour les préparer au mieux, un programme de formation complet a été mis en place. Il combine :

- un rappel historique et législatif des droits des patients,
- une approche pédagogique, sur les directives anticipées et la fin de vie de manière plus générale,
- une formation pratique pour dialoguer avec le public et répondre à toutes les questions lors des événements et festivals.

Ces sessions ont eu lieu au siège de l'ADMD à Paris, où une vingtaine de jeunes se sont formés dans une ambiance conviviale et militante. Grâce à leur engagement, ils seront présents sur le terrain tout l'été pour échanger avec vous, répondre à vos questions et porter haut les valeurs de notre association.



ENVIE DE T'ENGAGER AVEC NOUS ?

Tu as moins de 36 ans et toi aussi tu veux nous rejoindre pour être utile l'été pendant tes vacances ?

Rejoins les Jeunes ADMD et participe à nos actions, nos événements, nos formations.

Écris-nous à jeunes@admd.org

ou contacte-nous sur nos réseaux sociaux.

Ensemble, faisons entendre la voix d'une génération qui refuse l'immobilisme.

L'AGENDA DE L'ÉTÉ DES JEUNES ADMD

Pour la 10^e année consécutive, les Jeunes de l'ADMD participeront à Solidays à Paris-Longchamp, du 27 au 29 juin 2025. Sous le thème « Flower Power », nous porterons haut notre slogan : « Mon corps, mon choix... jusqu'à la fin ».

Sur notre stand, un jeu ludique et interactif permettra aux festivaliers de réfléchir à l'importance des directives anticipées et d'échanger de façon décomplexée autour des droits en fin de vie. Sensibiliser sans culpabiliser, informer sans dramatiser : telle est notre ambition. Ce dispositif sera également présent tout au long de l'ADMD Tour, du 5 juillet au 2 août (voir pages 16 et 17), puis au Delta Festival à Marseille, à la fin du mois d'août.

Enfin, du 12 au 14 septembre, les Jeunes ADMD clôtureront leur été à la Fête de l'Huma à Brétigny-sur-Orge. En plus du stand d'information, nous organiserons des temps de débat ouverts, avec la participation de députés et de représentants des organisations de jeunesse politique. Une occasion de faire dialoguer les militants et les élus autour de la fin de vie.



Agenda de l'été.

Solidays

Paris-Longchamp
Du 27 au 29 juin 2025



ADMD Tour

Partout en France
Du 5 juillet au 2 août 2025



Delta Festival

Marseille
Du 29 au 31 août 2025



Fête de l'Humanité

Brétigny-sur-Orge
Du 12 au 14 septembre 2025



LES 10 ANS

ADMD TOUR

2025

du 5 juillet au 2 août 2025

En 2015, naissait l'idée un peu folle de partir à la rencontre des Françaises et des Français pour parler de ce sujet encore trop souvent tabou : la fin de vie, et surtout pour informer sur les droits des patients et les directives anticipées.

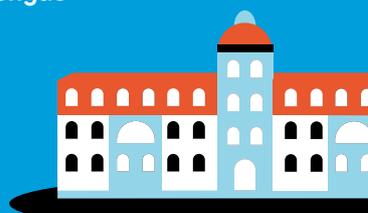
Dix ans plus tard, l'ADMD Tour est un rendez-vous incontournable. Et cette année, dans le contexte politique de l'examen des propositions de loi sur l'accès aux soins palliatifs et à la création d'un droit à l'aide à mourir et pour fêter cette tournée anniversaire, nous avons décidé de voir les choses en grand.

Pour fêter les dix ans de l'ADMD Tour, les Jeunes ADMD se mobilisent plus que jamais. Trente cinq bénévoles vont se relayer dans toute la France pour mener la plus longue et la plus ambitieuse tournée jamais organisée depuis la création du Tour.

De Arras le 5 juillet à Nice le 2 août, nous traverserons toute la France pour venir à votre rencontre, partout où le dialogue est possible. Pour dire que la fin de vie nous concerne toutes et tous. Et pour rappeler qu'une jeunesse engagée peut faire bouger les lignes !



de Arras...



à Nice !

+40.000

KILOMÈTRES PARCOURUS EN 10 ANS
SOIT UN TOUR DE LA PLANÈTE

3

ILES VISITÉES !
(RÉ, CORSE ET NOIRMOUTIER)

PARIS
LYON TOULOUSE

SONT LES VILLES LES PLUS SOUVENT
TRAVERSÉES (+ DE 5 FOIS)

88

DÉPARTEMENTS TRAVERSÉS

20.000

DIRECTIVES ANTICIPÉES DISTRIBUÉES

150

BÉNÉVOLES MOBILISÉS

140

VILLES DIFFÉRENTES VISITÉES

203

ÉTAPES EN 10 ANS

Toutes les infos et plus de contenus sur notre site internet admdtour.fr



VENEZ À NOTRE RENCONTRE : POUR ÉCHANGER ET PARTAGER.

Cette année, l'ADMD Tour voit les choses en grand : dans chaque ville que nous traverserons, un village s'installera pour vous accueillir autour de nombreuses activités pour en apprendre plus et échanger avec nos bénévoles.

Au programme cette année également : des concerts et un cinéma en plein air sur certaines étapes, des ateliers, des jeux, et échanges autour de la fin de vie, pour briser les tabous grâce à l'art, la culture et la convivialité sur chaque étape.

Et pour que personne ne soit laissé de côté, la tournée sera aussi digitale : retrouvez-nous sur notre nouveau site admdtour.fr, suivez nos étapes au quotidien sur les réseaux sociaux, et écoutez notre podcast avec des témoignages inspirants.

Venez vivre l'expérience avec les bénévoles jeunes !



Retrouvez les villes, lieux et horaires précis sur notre site internet :

admdtour.fr

Vous habitez l'un de ces départements ? Pas de panique ! Nous vous enverrons toutes les informations par courrier ou par mail pour que vous ne manquiez rien.

NOS ANIMATIONS GRATUITES SUR LE VILLAGE DE L'ADMD TOUR



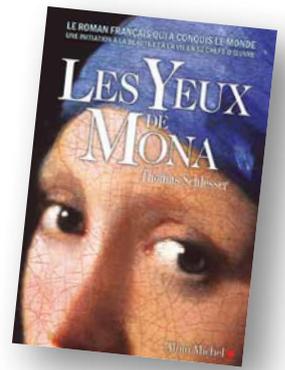
Comité culturel.

Pour découvrir notre rubrique culturelle :



Le comité culturel de l'ADMD a sélectionné pour vous :

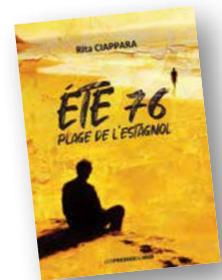
RETROUVEZ TOUTES LES CRITIQUES SUR NOTRE SITE ADMD.ORG À LA RUBRIQUE RESSOURCES/CULTURE



Les yeux de Mona

Thomas Schlessler

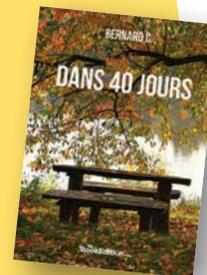
Roman très attachant qui parle de transition au travers de la grand-parentalité.



Été 76, plage de l'Estagnol

Rita Ciappara

Histoire touchante, superbement racontée – comme vécue – qui nous immerge dans l'esprit d'un homme qui tente d'échapper à l'inéluctable.



Dans 40 jours

Bernard C.

Ce fils, l'auteur, très lié à sa mère atteinte d'une maladie dégénérative, nous livre avec finesse et tendresse leur histoire de vie entourés d'une famille aimante.



Bon anniversaire Antoine !

Antoine Mesnier

L'auteur, médecin bordelais, ancien rugbyman, est atteint de la maladie de Charcot. Il utilise le dérisoire pour mettre des mots sur ses maux.



LIVRES

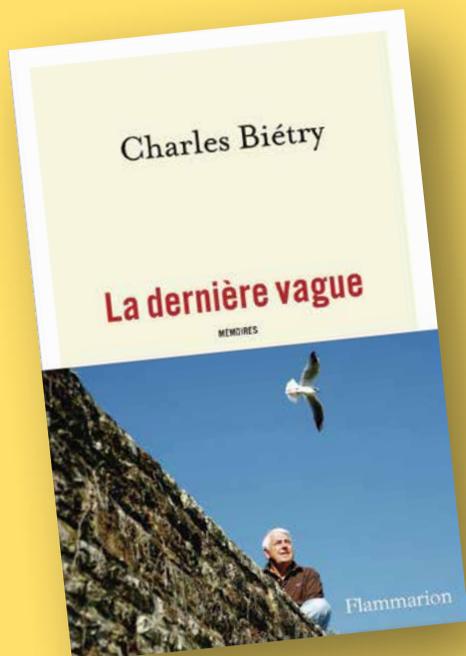
La dernière vague

Charles Biétry

Charles Biétry est frappé par la SLA, diagnostiquée depuis deux ans, mais en fait ses souffrances se sont manifestées pour la première fois il y a huit ans ; « ne plus marcher, ne plus parler, ne plus avaler, ne plus respirer » : tel est l'avenir du malade.

Il reconnaît prendre un traitement, non autorisé en France, qui peut prolonger la vie un certain temps. Il rédige ses directives anticipées : « elles sont la première digue psychologique à faire sauter. Il faut accepter l'idée qu'on n'est pas éternel... »

Ce très beau récit de mémoires de Charles Biétry est bercé par les vagues bretonnes – vingt-six vagues structurent ce récit – et est aussi placé sous l'égide du philosophe Alain et de ses Propos sur le bonheur. C'est une magnifique ode à la vie.





Droit de mourir dans la dignité - État des lieux au Canada

Juin 2014, le Québec devient la première province canadienne à adopter l'aide médicale à mourir. Juin 2016, le gouvernement fédéral du Canada fait adopter une loi qui permet à tout citoyen canadien, affecté de problèmes de santé graves et irrémédiables, de bénéficier d'une aide médicale à mourir.

Comme dans tous les pays qui ont légalisé une telle loi de liberté, les Canadiens bénéficient du droit de ne pas subir les souffrances qu'ils ne souhaitent pas endurer, mais aussi de soins palliatifs adaptés et complémentaires puisque 82 % des personnes qui ont reçu l'aide médicale à mourir bénéficiaient de soins palliatifs de fin de vie au moment de faire leur demande d'aide médicale à mourir. Loin des fantasmes véhiculés par quelques-uns, le Canada est une terre de liberté pour les personnes en fin de vie.



Ce livre, disponible au format liseuse en scannant ce code, a été envoyé au format papier aux 577 députés et aux 348 sénateurs.



L'Étrangère

Cécile Clémence

« Cet après-midi maman est morte. Elle est morte à 15 heures. Elle aurait dû mourir à 17 heures mais finalement c'est à 15 heures qu'elle est morte. ». L'auteur rend hommage à sa mère en accompagnant ses écrits. Sublime !

La Révérence de l'éléphant

Laura Trompette

Récit foisonnant qui se déroule entre la Tanzanie, le Pérou pour se retrouver en France au chevet de Marguerite, la grand-mère qui a choisi de partir en douceur.



THÉÂTRE

Le dernier soir

Thomas Misrachi

Mise en scène de *Djaniny Bouzyani*

Avec *Guillaume de Tonquédec*

Jouée le 8 avril 2025 au théâtre Juliette Récamier à Paris, cette pièce a reçu un vif succès. Vous serez informés des futurs dates et lieux où elle sera jouée.

La critique du livre est à lire sur le site de l'ADMD.

Ceux qui restent

Un merveilleux spectacle de *Camille Prioul* assisté de *Cécile Ghrenassia*

Avec *Tatiana Djordjevic, Pablo Gallego, Muriel Michaux, Anne de Peufeilhoux, Camille Prioul.*



C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le 4 juin le décès de Nicole Croisille, artiste de talent, femme de cœur, militante fidèle de l'ADMD. Un hommage lui a été rendu par le président de l'ADMD. Nous avons une pensée émue pour ses proches.



Retrouvez son interview posthume parue dans le magazine *Elle* en scannant ce code.

Le Président,

Objet : Convocation à la 45^e assemblée générale de l'ADMD

Paris, le 13 juin 2025

Madame, Monsieur,
Chers adhérents,

Conformément aux articles 4 des statuts et R.5 du règlement intérieur, j'ai le plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale ordinaire des adhérents de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité qui se réunira :

**le samedi 11 octobre 2025, à partir de 9h00, au Mans (Sarthe)
Salle des Concerts
58, rue du Port - Le Mans**

afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant, arrêté par le conseil d'administration (réunion du lundi 26 mai 2025) :

- présentation du rapport moral
- présentation du rapport d'activité
- présentation du rapport financier, des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et du rapport du commissaire aux comptes
- affectation du résultat de l'exercice au compte « report à nouveau »
- quitus entier et sans réserve au Conseil de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024
- présentation du budget prévisionnel pour l'exercice 2025
- élection des douze administrateurs conformément aux articles 5.1 et 5.2 des statuts
- questions diverses

Les différents rapports sont à consulter dans le Journal de l'ADMD n°161, ainsi que sur le site de l'ADMD.

J'espère vous retrouver nombreux.



Jonathan Denis

NB : N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'adhérent ou, à défaut, d'une pièce d'identité - Les statuts et le règlement intérieur de l'ADMD sont disponibles sur notre site - Seuls les adhérents inscrits au 11 août 2025 et à jour de cotisation peuvent voter.



BILAN D'ACTIVITÉ - EXERCICE 2024

Rapport moral.

Par Jonathan Denis, président

Évidemment, l'année 2024 a été marquée par la discussion parlementaire autour du projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie. Une discussion parlementaire brutalement interrompue par la dissolution du 9 juin 2024 : d'un coup de menton, le président de la République tirait un trait sur un travail extraordinaire mené collectivement pour faire enfin du droit de mourir dans la dignité une réalité pour tous.

DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES DE QUALITÉ

Après la publication, en septembre 2022, de l'avis 139 du Comité consultatif national d'éthique indiquant, pour la première fois de son histoire, qu'il existe effectivement « une voie pour une application éthique d'une aide active à mourir, à certaines conditions strictes », puis les travaux de la Convention citoyenne sur la fin de vie qui devait déboucher, le 2 avril 2023, sur la remise, au président de la République, de conclusions favorables à la légalisation de l'aide active à mourir, l'année 2024 s'ouvrait sur un espoir et une attente.

Espoir, car nous savions qu'un texte comportant la légalisation de l'aide active à mourir serait présenté au Parlement. C'était devenu une évidence, et donc une certitude.

Attente, car de report en report, le calendrier avait beaucoup de mal à se dessiner, les équilibres ne se faisaient que difficilement.

CONSEIL DES MINISTRES

Pourtant, le 10 avril 2024, pour la première fois depuis que notre association a été créée – et aussi, grâce à elle, à notre mobilisation collective et acharnée – un projet de loi était présenté et adopté en Conseil des ministres. Le projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie comportait deux titres : le titre 1 visant à renforcer les soins d'accompagnement et les droits des malades, le titre 2 traitant de l'aide à mourir. Le compte rendu du Conseil des ministres de ce jour-là évoquait « l'ouverture d'une aide à mourir pour des personnes majeures atteintes de maladies graves et incurables induisant des souffrances insupportables et réfractaires aux thérapeutiques. » Un texte certes

insuffisant, mais une base de travail acceptable pour obtenir *in fine* un texte plus riche, plus protecteur des libertés de fin de vie, plus respectueux des volontés.

COMMISSION SPÉCIALE SUR LA FIN DE VIE

Fait assez exceptionnel à l'Assemblée nationale, une commission spéciale a été ensuite créée. Alors que la commission des affaires sociales aurait dû être saisie de ce texte, ce type de commission permettait un examen plus approfondi du texte et de mettre en place les conditions d'un consensus politique. Ainsi, du 22 avril au 17 mai, ce sont 23 heures d'audition et 60 heures de débat qui ont été menées, et 2005 amendements qui ont été examinés. L'ADMD a joué tout son rôle dans cette séquence. Elle a été auditionnée, évidemment, mais elle a aussi porté des amendements grâce au soutien de parlementaires avec lesquels nous travaillons en confiance. Ainsi, des points de vigilance ont été identifiés et défendus auprès des députés de la commission spéciale. Parmi ces points de vigilance – que nous avons aussi largement diffusés auprès de nos adhérents et des journalistes – la prise en compte des directives anticipées dans l'accès à l'aide à mourir ; la prise en compte de la phase avancée ou terminale de la maladie et pas uniquement le terme, court ou moyen, forcément très restrictif ; la présence dans le texte final de l'euthanasie et du suicide assisté, au choix libre du demandeur ; l'absence de collégialité, la décision appartenant à celui qui est dans le lit et pas à ceux qui sont autour.

Le texte issu de cette commission permettait plusieurs avancées, notamment la phase avancée ou terminale qui remplaçait le pronostic vital engagé à court ou à moyen terme.

SÉANCE PLÉNIÈRE

Le texte envoyé dans l'hémicycle, l'Assemblée nationale ouvrait les débats en séance publique le 27 mai. Jusqu'au 7 juin, ce furent 67 heures de débat qui ont permis une discussion constructive – parfois malheureusement caricaturale de la part d'opposants jetant toutes leurs forces liberticides dans la bataille – au cours desquelles 1784 des 3434 amendements déposés ont été étudiés.



DÈS L'ÉLECTION DE LA NOUVELLE ASSEMBLÉE, NOUS AVONS ÉCRIT À L'ENSEMBLE DES DÉPUTÉS
POUR LEUR RAPPELER NOTRE REVENDICATION, NOS FONDAMENTAUX ET NOS POINTS DE VIGILANCE.

POUR QU'ILS SACHENT – EUX QUI FONT LA LOI – QUE JAMAIS NOUS N'ABDIQUERONS

CETTE LOI DE LIBERTÉ ET NOTRE VOLONTÉ D'AUTODÉTERMINATION.



L'article 5 du projet de loi a été adopté. Celui-ci définissait que « l'aide à mourir consiste à autoriser et à accompagner une personne qui en a exprimé la demande à recourir à une substance létale, dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 1111-12-2 à L. 1111-12-7, afin qu'elle se l'administre ou, lorsqu'elle n'est pas en mesure physiquement d'y procéder, se la fasse administrer par un médecin, ou un infirmier. Cette dernière ne peut percevoir aucune rémunération ou gratification à quelque titre que ce soit en contrepartie de sa désignation. Elle est accompagnée et assistée par le médecin ou l'infirmier. L'aide à mourir est un acte autorisé par la loi au sens de l'article 122-4 du code pénal. » Cette définition ne correspondait pas précisément à notre revendication, mais, pour une première lecture dans un processus électoral qui promettait d'être très long, avec au moins deux lectures dans chacune des assemblées, elle représentait une démarcation flagrante avec la triste loi Claeys-Leonetti de 2016 dont plus personne ne veut.

L'article 6 précisait alors que les souffrances psychologiques seraient prises en considération.

Entendons-nous. Les articles votés ne portaient pas exactement la revendication de notre association. Ils s'en approchaient, mais des divergences d'importance demeuraient. Le travail aurait été à poursuivre.

UN COUP DE MASSUE !

Emmanuel Macron, dimanche 9 juin 2024, 21 heures : « Je dissous donc ce soir l'Assemblée nationale... ». Un coup de massue terrible pour tous ceux qui, à l'ADMD et au-delà, ont travaillé pour qu'enfin, en France, une loi de liberté permette à chacun de bénéficier d'une aide active à mourir, encadrée, sûre, gratuite, faisant de notre pays un pays qui se hisse au niveau de ses voisins suisses, néerlandais, belges, luxembourgeois, espagnols, autrichiens, portugais... Bien sûr, l'abattement fut important. Mais ne dit-on

pas qu'il faut remonter immédiatement en selle après une chute de cheval ? C'est ce qui fut fait. Dès l'élection de la nouvelle Assemblée, nous avons écrit à l'ensemble des députés pour leur rappeler notre revendication, nos fondamentaux et nos points de vigilance. Pour qu'ils sachent – eux qui font la loi – que jamais nous n'abdiquerons cette loi de liberté et notre volonté d'autodétermination.

ET APRÈS ?

Au 31 décembre 2024, date de rédaction de ce rapport moral, une date – le 3 février 2025 – avait été annoncée pour une nouvelle discussion parlementaire à l'Assemblée nationale. Mais nous ignorions alors la nature du texte qui serait examiné, ni la date de réunion de la commission qui devrait inmanquablement se réunir auparavant.

Ce qui est sûr, c'est que le travail accompli depuis toujours, et plus précisément depuis ces dernières années, a été balayé par une simple décision, sans probablement que celui qui l'a prise en mesure toutes les conséquences.

Notre détermination est entière. Notre volonté d'ouvrir ce droit nouveau attendu par des millions de Françaises et de Français est intacte. À elles, s'est ajoutée la hargne. Non pas par revanche sur une décision qui nous a contrariés, mais en mémoire de celles et ceux qui ne pouvaient plus attendre, parfois depuis de trop longues années, qu'une loi de liberté leur permette de mourir comme ils le souhaitaient. Je pense à Aurélie Daunay, je pense à Katherine Icardi, je pense à Loïc Résibois ; je pense aussi, bien sûr, à tous les anonymes, celles et ceux que nous aimons, celles et ceux que nous ne connaissons pas, et pour qui la loi actuelle a ajouté à la peine de mourir, la peine de mal mourir en étant méprisés dans leurs convictions.

Ce rapport moral ressemble à un coup de gueule. Il l'est...

Nombre d'adhérents actifs au 31 décembre 2024	77 402
Nombre de nouveaux adhérents (chiffre brut) durant l'exercice 2024	7 904
Nombre de nouveaux adhérents (chiffre net) durant l'exercice 2024	1 023
Nombre de directives anticipées gérées au 31 décembre 2024 (en % des adhérents actifs)	48 216 (62,30 %)



BILAN D'ACTIVITÉ - EXERCICE 2024

Rapport d'activité.

Par Yoann Brossard, secrétaire général

Je ne commencerai pas ce rapport d'activité sans rendre hommage à celles et ceux qui, privés de la loi de liberté qu'ils espéraient, sont morts dans des conditions qu'ils n'avaient pas souhaitées. Katherine Icardi décédée le 14 janvier 2024, Aurélie Daunay décédée le 20 mai 2024 et Loïc Résibois décédé le 24 septembre 2024. Ils ont porté notre revendication et ont durement éprouvé les tergiversations de nos gouvernants qui se refusent encore à reconnaître le droit à l'autodétermination en fin de vie que nos voisins mettent en œuvre depuis parfois plus de 20 années. Ce rapport mettra en lumière les moyens déployés par l'ADMD pour accompagner la démarche parlementaire exposée par notre président dans son rapport moral.

COMMUNICATION

De nombreuses actions de communication ont été entreprises durant cet exercice. En direction d'un large public, mais aussi, plus spécifiquement, en direction des parlementaires.

C'est ainsi que le 28 mars, le livre choral de Jonathan Denis, intitulé *Mourir dans la dignité, plaidoyer pour la dernière des libertés*, a été publié aux éditions du cherche midi. Le 10 avril – jour de la présentation en Conseil des ministres du projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie – une tribune rédigée au nom du Pacte progressiste sur la fin de vie (qui regroupe à ce jour vingt-neuf organisations autour de l'ADMD et de MGEN) a été publiée dans *Le Monde*. À l'occasion de la 17^e Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité, le 2 novembre, une grande campagne a été diffusée dans 162 titres de la presse hebdomadaire régionale, représentant 1 174 927 d'exemplaires papier et un lectorat de 3 524 781 personnes. Cette campagne accompagnait les dizaines de manifestations organisées par nos délégués dans les territoires, ainsi que – grande première – la balade à vélos publicitaires organisée dans les rues de Paris ; une déambulation joyeuse, à laquelle se sont joints les Jeunes ADMD, de 10 heures à 17 heures, avec un rassemblement informel, en fin de journée, sur la place de la République. Durant cet exercice, donc, nous avons beaucoup communiqué et échangé avec les parlementaires. Notre président l'a indiqué dans son rapport moral, nous avons beaucoup travaillé avec les députés qui soutiennent notre

revendication. À eux, durant la discussion parlementaire du printemps, nous avons transmis nos propositions d'amendements. À tous, nous avons indiqué nos points de vigilance, les lignes rouges qui, pour les militants du droit de mourir dans la dignité, formaient la séparation entre une loi de liberté qui hisserait la France au niveau de ses voisins européens et une loi inacceptable, liberticide. Après les élections législatives du 7 juillet, nous avons écrit aux 577 élus, et notamment aux nouveaux députés afin de leur présenter les revendications de l'ADMD et de ses 77 000 adhérents. Le 2 novembre, une nouvelle lettre leur a été adressée. Avec toujours dans l'idée d'entretenir cette petite musique de fond qui rappelle à ceux qui nous représentent à l'Assemblée nationale que le droit de mourir dans la dignité est légitime et que nous ne lâcherons rien de nos revendications.

Au 31 décembre, un petit livre est en cours de finalisation, à destination des parlementaires et des journalistes. Intitulé *Droit de mourir dans la dignité, les soignants prennent la parole*, il a vocation à rappeler à tous – et notamment à nos opposants – que non, les médecins ne sont pas opposés à la légalisation de l'aide active à mourir et que si, l'euthanasie et le suicide assisté sont bien des soins de fin de vie, au même titre que les soins palliatifs ; des soins spécifiques, mais des soins tout de même. Le dernier... Ce livre sera envoyé à tous les députés et à tous les sénateurs dans le courant du mois de janvier 2025. Avec notre carte de vœux.

VIE DES DÉLÉGATIONS

Notre association doit beaucoup à la mobilisation de ses 120 délégations, de ses délégués et de leurs adjoints, et de tous les bénévoles qui, sur le terrain, au sein de notre conseil d'administration, à l'ADMD Écoute, dans nos commissions Soignants et juridique, chez les Jeunes ADMD, au comité culturel, portent notre revendication et agissent. Je leur témoigne à tous, par ces mots, ma reconnaissance, ainsi qu'à nos neuf salariés qui seront, dès le mois de janvier, rejoints par un dixième, notre toute nouvelle coordinatrice chargée de la solidarité et de l'entraide.

Les 26 et 27 janvier 2024, nos 44^e Journées des délégations se sont réunies comme traditionnellement aux portes de Paris. Un programme riche de formation et d'information, avec le plaisir de découvrir le vendredi

soir une merveilleuse pièce de théâtre militante : *Ceux qui restent*, de Camille Prioul.

Notre non moins traditionnelle Semaine de mobilisation s'est tenue du 21 au 31 mars. Nos militants, nos tracts, notre bonne humeur et notre projet de liberté ont envahi les marchés de nos villes et de nos villages. Un temps fort dans l'année militante de nos délégués.

Des webinaires des délégations nous ont permis, après les Journées des délégations (5 dates) et après la dissolution (2 dates), de réunir nos cadres afin de faire avec eux le point sur l'actualité et de leur proposer un temps de discussion, d'échange et de partage ; un temps toujours utile et convivial.

Le 28 septembre, notre 44^e assemblée générale posait ses valises à Toulouse, dans la Ville Rose, accueillie par Pierre Juston, notre délégué pour la Haute-Garonne et le Gers, mais aussi notre administrateur en charge des sujets de laïcité.

Responsable des délégations orphelines, j'ai moi-même organisé – comme le font tous nos délégués – des réunions dans plusieurs délégations orphelines : Drôme, Haute-Marne, Nièvre.

DIVERS

Évidemment, la vie administrative de l'ADMD est aussi très riche, tant les obligations qui sont les siennes à l'égard des pouvoirs publics sont nombreuses. Évidemment, cela concerne notre comptabilité – avec les interventions d'un expert-comptable et d'un commissaire aux comptes – mais aussi notre influence sur les élus qui nous contraignent à de nombreuses déclarations auprès de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique.

Un point complémentaire reste à signaler : un audit complet de nos outils de sauvegarde informatique et de restauration des données a été réalisé et a été conclu favorablement avec toutefois des recommandations mineures, immédiatement mises en œuvre.

Enfin, signalons que, durant l'année 2024, nous avons publié trois éditions du Journal de l'ADMD (n° 157 en février, n° 158 en juin et n° 159 en octobre) et que le conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises, principalement en distanciel pour des questions de souplesse et d'économies.



BILAN D'ACTIVITÉ - EXERCICE 2024

Rapport financier.

Par Benjamin Mattely, trésorier

Les comptes de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité sont établis par un cabinet d'expertise comptable (Axess Conseil – Paris 2^e) et certifiés par un commissaire aux comptes (Michel Coquel – Champs-sur-Marne) qui réalise un audit comptable et financier.

Si nécessaire, le commissaire aux comptes doit révéler au procureur de la République les faits délictueux décelés au sein de l'association et découverts au cours de ses différentes investigations. Rappelons que le commissaire aux comptes est assermenté et dépend directement du ministère de la justice.

Ce rapport est élaboré à partir des documents comptables détaillés et non pas à partir de la synthèse qui vous est présentée dans ce Journal. Aussi, les numéros de comptes et les montants diffèrent quelque peu, sans affecter les résultats.

COMPTE DE RÉSULTAT

Pour la septième année consécutive, l'exercice 2024

se solde par un résultat positif à 21 254, contre 194 345 euros l'année précédente.

Le total des produits s'est élevé, durant cet exercice, à 2 822 314 euros, en hausse de 8,11 % (+ 211 738 euros) par rapport à 2023.

Le total des charges s'est élevé, durant cet exercice, à 2 801 060 euros, en hausse de 15,93 % (+ 384 830 euros) par rapport à 2023. Cette augmentation s'explique par la discussion parlementaire du printemps 2024 autour du projet de loi *relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie*, qui a généré des dépenses particulières, notamment de communication.

En détail, la contribution de nos adhérents au financement de l'association reste stable, à un peu moins de 2 millions d'euros. Les produits d'exploitation – notamment les subventions d'exploitation en provenance du Fonds de dotation de l'ADMD – sont en hausse de près de 200 000 euros. Les produits financiers sont en hausse de 14 334 euros et les produits exceptionnels sont en baisse, mais de manière non

significative. Les charges d'exploitation ont enregistré une hausse de 385 042 euros, en augmentation de 15,97 % par rapport à l'exercice précédent. Les principaux postes d'augmentation sont :

- le compte 62315 (annonce, insertion, numérique internet / 148 181 euros, +90,75 %) relatif aux opérations de sponsoring sur les réseaux sociaux et à la présence de l'ADMD sur Internet ;

- le compte 62335 (foire, expo jeunes / 83 904 euros) en raison de la présence à de nouveaux salons et festivals, comme SantExpo, la Fête de l'Huma ou le Delta Festival.

Les autres charges d'exploitation importantes – sans qu'elles connaissent néanmoins d'évolution significative – sont les frais d'impression – notamment le Journal de l'ADMD. Quant aux frais d'affranchissement (services centraux, délégations et routage), ils sont en hausse de 19,92 % (+ 31 745 euros) par rapport à 2023 en raison de l'augmentation des coûts postaux. L'appréhension de ces charges doit se faire en relation avec la lecture des rapports moral (président de l'ADMD) et d'activité (secrétaire général de l'ADMD). À noter enfin que les charges de personnel s'élèvent à 832 861 euros en 2024, contre 749 245 euros en 2023, en hausse de 11,16 % (+9,53 % concernant les traitements et salaires, +14,43 % concernant les taxes sur les salaires et versements assimilés, +14,67 % concernant les charges sociales). Les charges de personnel représentent, en 2024, 30,18 % du total des charges, contre 31,37 % en 2023.

Les charges exceptionnelles sont non significatives, à 4 811 euros.

BILAN

Le bilan, au 31 décembre 2024, se monte à 1 925 239 euros, contre 1 881 736 euros en 2023.

L'actif est composé d'immobilisations financières (34 560 euros – garanties locatives), d'immobilisations

corporelles (8 917 euros), de disponibilités (1 806 125 euros), de charges constatées d'avance (62 526 euros) et d'autres créances (13 110 euros).

Le passif est composé de capitaux propres pour 1 660 238 euros, en augmentation de 21 254 euros, soit le bénéfice de l'exercice, et de dettes, notamment à l'égard du personnel salarié (provisions pour congés payés), des organismes sociaux (paiement des charges de décembre 2024 effectué en janvier 2025) et de l'État (prélèvement à la source effectué en janvier 2025 mais dû au titre de décembre 2024).

Les capitaux propres représentent 86,24 % du total du bilan. Il est utile de préciser que l'ADMD n'est pas endettée au sens commun du terme.

CONCLUSION

L'ADMD est une association en bonne santé financière. Elle dispose d'une trésorerie importante et d'actifs qui lui permettent de couvrir une année entière de dépenses courantes.

De plus, elle s'appuie sur un fonds de dotation qui lui permet de financer ses opérations exceptionnelles.

PRÉVISIONNEL 2025

Comme chaque année, ce budget prévisionnel est élaboré selon des règles élémentaires de prudence. Nous prévoyons une hausse des produits d'adhésion et de renouvellement, et un maintien des subventions reçues du Fonds de dotation de l'ADMD. Nous prévoyons également une légère hausse des charges d'exploitation pour tenir compte de l'augmentation du nombre d'adhérents et de nouvelles dépenses de communication liées à la discussion des deux propositions de loi de ce printemps. L'exercice 2025 est attendu avec un solde positif, au 31 décembre, de 4 500 euros.

Fonds de dotation de l'ADMD.

Les statuts du Fonds de dotation de l'ADMD ont été déposés en préfecture de Paris le 28 novembre 2011 puis modifiés le 10 février 2020 et le 9 décembre 2020.

L'association a fait l'objet d'une publicité de création au Journal officiel de la République française le 7 janvier 2012.

Par lettre du 20 novembre 2023, le président du Fonds de dotation de l'ADMD a demandé au Préfet de Paris l'autorisation de faire appel

à la générosité du public durant l'exercice 2024. Une autorisation accordée par arrêté préfectoral daté du 29 novembre 2023.

Le 4 décembre 2024, le comité de suivi du Fonds de dotation de l'ADMD a été sollicité pour faire au conseil d'administration des propositions d'investissement ; au jour de la clôture des comptes, il n'avait pas formulé le souhait de modifier la politique actuelle d'investissement. Les fonds du Fonds de dotation doivent être sécurisés sur des

comptes sans risque et doivent être immédiatement disponibles. Le niveau de rémunération de ces fonds s'en ressent.

Les comptes du Fonds font ressortir un total des produits égal à 1 412 548,23 € (1 251 567,12 € de libéralités et 160 981,11 € de produits financiers) et un total des dépenses égal à 813 020,09 € (dont 800 000 € de subventions, 1 020 € d'honoraires, 1 062,03 € de frais bancaires et 10 938,06 € d'autres charges d'exploitation).

Soit un solde positif pour l'exercice 2024 de 599 528,14 €. Le bilan au 31 décembre 2024 se monte à 6 779 421,85 €.

Durant cet exercice, le Fonds de dotation a versé une subvention de 800 000 € à l'ADMD.

Les comptes 2024 du Fonds ont été publiés au Journal officiel le 12 février 2025 et déposés le même jour auprès des services du préfet de la région Île-de-France qui les a acceptés le 12 mai 2025.

Compte de résultat (en euros)

PRÉSENTATION	ARRÊTÉ AU	31/12/2024	31/12/2023	PRÉVISIONNEL 2025
PRODUITS				
PRODUITS D'EXPLOITATION		2 800 513 €	2 602 656 €	2 850 000 €
7094 - Exonérations		-28 646 €	-23 278 €	-30 000 €
7561 - Adhésions		193 512 €	158 069 €	200 000 €
7562 - Renouvellements		1 517 562 €	1 569 988 €	1 520 000 €
7563 - Dons		309 916 €	284 297 €	350 000 €
Autres produits d'exploitation (cptes 742 - 758 - 7581 - 7588 - 791)		808 169 €	613 580 €	810 000 €
PRODUITS FINANCIERS		21 600 €	7 266 €	50 000 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS		201 €	653 €	0 €
TOTAL PRODUITS		2 822 314 €	2 610 575 €	2 900 000 €
CHARGES				
CHARGES D'EXPLOITATION		2 796 249 €	2 411 207 €	2 890 500 €
604 - Achats d'études et prestations de services		9 600 €	48 998 €	5 000 €
606 - Achats non stockés de matières et fournitures		33 927 €	27 639 €	35 000 €
6061 - Fournitures non stockable (EDF...)		5 228 €	3 265 €	
6064 - Fournitures administratives		28 699 €	24 374 €	
611 - Sous-traitance générale		28 027 €	25 567 €	28 000 €
613 - Locations		182 397 €	206 484 €	220 000 €
6132 - Locations immobilières (salles + siège)		99 520 €	111 359 €	
61321 - Locations salles siège + administrateurs		10 272 €	37 398 €	
6135 - Locations mobilières		82 877 €	95 125 €	
61351 - Locations mobilières siège + administrateurs		78 757 €	52 002 €	
614 - Charges locatives et de copropriété		7 434 €	9 785 €	10 000 €
615 - Entretien, réparations, maintenance, développement		133 166 €	140 104 €	150 000 €
6152 - Entretien et réparations sur biens immobiliers		12 288 €	14 426 €	
6155 - Entretien et réparations sur biens mobiliers		1 560 €	0 €	
6156 - Maintenance		9 029 €	6 077 €	
6157 - Services et développement informatique		110 289 €	119 601 €	
616 - Primes d'assurance		8 138 €	6 709 €	8 500 €
618 - Divers (Documentation, frais de colloques)		8 719 €	1 924 €	5 000 €
6211 - Personnel extérieur		11 464 €	4 506 €	5 000 €
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		48 966 €	46 693 €	30 000 €
6226 - Honoraires		40 410 €	46 573 €	
6227 - Frais d'actes et de contentieux		8 556 €	120 €	
623 - Publicité, publications, relations publiques		883 908 €	607 564 €	870 000 €
6231 - Annonces et insertions		93 404 €	106 440 €	
6232 - Supports de communication		585 273 €	290 546 €	

6236 - Catalogues et imprimés	112 912 €	122 683 €	
6237 - Publications (journal et annexes)	88 678 €	84 581 €	
6238 - Divers (pourboires, dons, fleurs et cadeaux)	3 641 €	3 314 €	
624 - Transports de biens et transports collectifs	574 €	3 479 €	1 000 €
625 - Déplacements, missions et réceptions	189 079 €	178 153 €	200 000 €
6251 - Voyages et déplacements	83 211 €	82 952 €	
6256 - Missions	48 608 €	52 879 €	
6257 - Réceptions	57 260 €	42 322 €	
626 - Frais postaux et frais de télécommunications	351 395 €	286 976 €	360 000 €
6261 - Liaisons informatiques ou spécialisées	16 189 €	15 960 €	
6263 - Affranchissements	322 651 €	256 794 €	
62631 - Affranchissements siège, administrateurs et délégués	197 280 €	166 311 €	
62634 - Affranchissements pour routage	125 371 €	90 483 €	
6265 - Téléphone	12 555 €	14 222 €	
627 - Services bancaires et assimilés	22 050 €	17 514 €	20 000 €
628 - Divers (6281 - Cotisations liées à l'activité)	1 770 €	2 638 €	1 500 €
631 - Impôts, taxes et versements assimilés	57 994 €	48 256 €	60 000 €
6311 - Taxe sur les salaires	38 962 €	33 668 €	
6333 - Agefos formation professionnelle	11 890 €	7 558 €	
6351 - Taxe sur les bureaux	7 142 €	7 030 €	
641 - Rémunérations du personnel	558 003 €	509 469 €	600 000 €
6411 - Salaires et appointements	537 599 €	490 770 €	
6412 - Congés payés	3 861 €	704 €	
6414 - Indemnités et avantages divers (ticket resto + transport)	16 543 €	17 995 €	
645 - Charges sécurité sociale et prévoyance	226 506 €	197 265 €	250 000 €
6451 - Cotisation à l'URSSAF	163 232 €	143 066 €	
6452 - Charges sociales sur congés payés	2 092 €	-261 €	
6453 - Cotisations caisses de retraites et prévoyance	61 182 €	54 460 €	
64531 - Mutuelle	4 825 €	3 679 €	
647 - Autres charges sociales	1 293 €	1 386 €	1 500 €
6475 - Médecine du travail	1 293 €	1 386 €	
648 - Autres charges de personnel	0 €	0 €	
658 - Charges diverses de gestion courante	651 €	347 €	
680 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	31 189 €	39 753 €	30 000 €
(Régularisation liée aux arrondis)	-1 €	-2 €	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 811 €	5 023 €	5 000 €
TOTAL DES PRODUITS	2 822 314 €	2 610 575 €	2 900 000 €
TOTAL DES CHARGES	2 801 060 €	2 416 230 €	2 895 500 €
SOLDE	21 254 €	194 345 €	4 500 €

Éléments analytiques (en euros)			
	2024	2023	2022
Affranchissement	322 651,00 €	256 794,00 €	209 096,00 €
Assemblée générale	65 999,32 €	97 354,69 €	73 915,52 €
Commissions et délégations nationales	1 053,70 €	3 757,59 €	4 361,58 €
Conseil d'administration	0,00 €	0,00 €	995,18 €
Délégations territoriales	135 751,14 €	81 431,31 €	103 527,00 €
Frais téléphoniques et internet	28 744,00 €	30 182,00 €	24 504,97 €
Impressions (hors Journal de l'ADMD)	112 912,00 €	119 182,64 €	71 007,92 €
Jeunes ADMD	269 213,84 €	102 036,68 €	74 577,05 €
Journal de l'ADMD	214 049,00 €	168 480,31 €	153 430,10 €
Journée mondiale	90 644,86 €	86 724,31 €	133 761,50 €
Journées des délégations	30 680,27 €	25 474,82 €	17 972,07 €
Salons et forums	78 296,07 €	55 952,53 €	0,00 €

Bilan (en euros)			
	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2023
ACTIF	BRUT	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ	284 639	43 476	46 535
Immo. corporelles et incorporelles	241 162	8 917	29 687
Autres immobilisations financières	43 477	34 560	16 848
ACTIF CIRCULANT		1 881 762	1 835 201
Disponibilités		1 806 125	1 744 908
Charges constatées d'avance		62 526	75 206
Produits à recevoir			
Autres créances			15 088
TOTAL ACTIF		1 925 238	1 881 736
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES		1 660 238	1 638 984
Report à nouveau		1 638 984	1 444 639
Résultat de l'exercice		21 254	194 345
DETTES		265 000	242 752
Emprunts et dettes financières diverses (dettes associées)		15 452	10 107
Dettes fournisseurs et compte rattaché		84 585	90 093
Dettes fiscales et sociales		164 963	142 552
Produits constatés d'avance			
TOTAL PASSIF		1 925 238	1 881 736
<i>L'ADMD n'a contracté aucun prêt bancaire</i>			



BILAN D'ACTIVITÉ - EXERCICE 2024

Rapport du commissaire aux comptes.

Exercice clos au 31 décembre 2024

I - OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD) à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE MON OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de mon rapport.

III - JUSTIFICATION DE MES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de cet exercice :

- l'actif immobilisé,
- l'actif circulant,
- les capitaux propres,

- les dettes à court, moyen ou long terme,
- les charges et les produits d'exploitation,
- les charges et les produits exceptionnels.

IV - VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ADHÉRENTS

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports d'activité et financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V - RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre président le 17 mars 2025.

VI - RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies

significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article 823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre les procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour

l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que les circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Champs-sur-Marne, le 20 mars 2025

Michel Coquel, commissaire aux comptes

Rapport spécial du commissaire aux comptes ●

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES | EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions soumises au contrôle du commissaire aux comptes.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de ces conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Dans le cadre de mes travaux, je souligne que, pour cet exercice, votre conseil d'administration a pris la décision de faire appel au Fonds de dotation de l'ADMD pour un montant de 800 000,00 €, et ce, conformément à l'objet social exclusif de ce dernier.

Fait à Champs-sur-Marne, le 20 mars 2025

Michel Coquel, commissaire aux comptes

Rapport de ADMD Écoute.

Dès 1996, très tôt après la création de l'ADMD, une ligne téléphonique dédiée aux questions et demandes d'informations des adhérents en priorité, et aussi des non-adhérents en quête d'informations et de soutien sur la fin de vie a été ouverte.

Depuis 2022, la permanence ADMD Écoute est partie intégrante du Pôle Entraide et Solidarité de l'association (aux côtés des commissions juridique et Soignants, et des représentants des usagers du système de santé).

Les objectifs de la permanence ADMD Écoute découlent directement des missions inscrites à l'article 2. 1 des statuts de l'ADMD :

- l'information de ses adhérents et celle des personnes intéressées en vue d'une meilleure approche des problèmes de législation, de psychologie, de techniques médicales concernant la maladie, le grand âge, la fin de vie ;
- l'établissement et la diffusion de documents utiles à l'information et au soutien de ses adhérents et au soutien de leurs actions, ainsi qu'à l'information du public.

La permanence Écoute au sein du Pôle Entraide et Solidarité de l'ADMD, est en lien régulier avec les commissions juridique et Soignants et les délégués départementaux.

Ce rapport 2024 donne des éléments chiffrés sur l'activité de cette permanence et permet aussi de faire quelques comparaisons. Il montre les évolutions dans les appels téléphoniques reçus et réponses aux courriers ou mails d'adhérents et de non-adhérents.

Il est à noter aussi que les délégués, dans leur quotidien, ont des contacts réguliers avec les adhérents, et que dans certains cas, le suivi d'un adhérent est fait en coordination

entre délégué et conseiller de ADMD Écoute.

LA PERMANENCE ADMD ÉCOUTE EN 2024

L'équipe de bénévoles est composée de 8 personnes assurant des permanences de trois heures du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 10 heures à 17 heures. Le personnel du siège peut aussi prendre les coordonnées des appelants qui seront rappelés dans les quarante-huit heures.

Nous recevons directement, ou par l'intermédiaire du secrétariat, de nombreux mails et courriers papier auxquels réponse est faite par écrit ou par téléphone.

ADMD Écoute a régulièrement besoin de nouveaux bénévoles. Les candidates ou candidats, franciliens, car le poste est situé au siège de l'association, à Paris, bénéficient d'une formation interne leur permettant de découvrir le rôle d'écouter et de s'approprier les éléments d'information indispensables, outre la position de neutralité bienveillante et empathique.

Des réunions d'équipe bimestrielles permettent d'échanger sur les pratiques et les appels reçus.

Elles contribuent à l'harmonisation des réponses et à la connaissance des textes importants. Ces échanges sont indispensables pour assurer une bonne cohésion de l'équipe, avec Charlotte, salariée chargée du suivi administratif de ADMD Écoute (qui participe à toutes nos réunions) et du fichier des directives anticipées.

Un outil dédié permet d'interroger la base des adhérents et de retracer, sur des mémos, les situations singulières évoquées lors des appels téléphoniques. Ce fichier et son utilisation – y compris les comptes rendus d'écoute – sont gérés conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

2024 EN BREF UNE AUGMENTATION DE 10 % DES APPELS EN MOYENNE

		2024	2023	
Nombre de créneaux assurés (par demi-journées, du lundi au vendredi)		420	399	Soit 1260 heures
Rendez-vous sur place		44	62	Légère baisse
Appels téléphoniques	Appels d'adhérents	2 234	2 434	Légère baisse. Les appels de non-adhérents sont en forte hausse (+12%) probable conséquence de la publicité faite à l'ADMD lors d'interventions sur les médias
	Appels de non-adhérents	869	795	
Courriers et courriels	Courriers papier	90	126	Les mails et les références au site Web remplacent de plus en plus l'envoi de documentation papier
	Courriels d'adhérents	214	129	
	Courriels de non-adhérents	147	151	

LES APPELS EN 2024

Bien sûr, les chiffres seront beaucoup plus précis concernant les adhérents, puisque nous pouvons les connaître de façon statistique grâce aux données de leur fiche.

Appels d'adhérents	2 234
Appels de non-adhérents	869
TOTAL	3 003
Les appels des non-adhérents représentent 28% du total, en forte hausse.	

Les personnes qui appellent le font pour elles-mêmes mais souvent aussi pour des adhérents ou des proches, non-adhérents. On note que deux tiers des appelants sont des femmes, mais souvent appellent pour un proche.

	Adhérents	Non-adhérents
Trimestre 1	683	250
Trimestre 2	549	203
Trimestre 3	482	197
Trimestre 4	520	219
TOTAL	2234	869

LES APPELS ET COURRIERS DES ADHÉRENTS EN 2024

Les échanges avec nos adhérents sont consignés dans leur dossier personnel, ce qui assure le meilleur suivi des questions posées, en relation étroite avec le délégué territorial. Les questions arrivent par téléphone, mail ou courrier postal.

LES APPELS DE NOS ADHÉRENTS

Les adhérents nous appellent pour eux très souvent, mais aussi souvent pour des proches, adhérents ou non, notamment lors de fins de vie douloureuses. Dans ces cas, c'est plutôt un ami, un enfant, un neveu ou une nièce, qui appelle pour nous entretenir de la santé déclinante de la personne.

Ce qui rend difficile la statistique sur l'âge de la personne concernée par l'appel. On peut en revanche déterminer assez précisément les thématiques des appels reçus.

Une écoute, qui peut durer une demi-heure ou plus, tente d'appréhender une situation globale, situation de santé et sujets de préoccupation concernant une fin de vie qui approche, l'angoisse devant une dégradation en cours sans que ce soit toujours une fin de vie immédiate. Ce qui apparaît aussi – très souvent – dans nos entretiens est l'infinie difficulté de parler de ce type de sujets avec les proches, le médecin ; le refus d'écoute du médecin, notamment en Ehpad – est souvent mentionné, tout comme le refus d'écoute du médecin traitant.

Dans les directives anticipées, et dans les appels,

l'angoisse d'une situation de grande dépendance, de perte d'autonomie apparaît très souvent. La demande récurrente est « comment éviter le pire », « comment ne pas aller en Ehpad » ?

Notons que 28 personnes adhérentes ont été adressées à des médecins de la commission Soignants pour avis et interventions spécifiques au sujet de fins de vie particulièrement douloureuses, manque d'écoute de services hospitaliers, incompréhension de procédures. C'est très peu au regard du nombre de témoignages que nous recevons après le décès.

En effet, nous recevons de nombreux écrits sur des agonies particulièrement horribles selon les proches, mais trop tard : les proches n'ont pas pensé à nous appeler alors que le malade était si maltraité, les proches n'arrivaient pas à faire entendre leur demande ou à faire respecter des directives anticipées. La permanence Écoute peut aider les adhérents à comprendre les situations, peut aussi faire intervenir un soignant pour aider les proches ; faut-il encore que nous soyons informés d'une situation de détresse.

LES THÉMATIQUES DES APPELS REÇUS À LA PERMANENCE

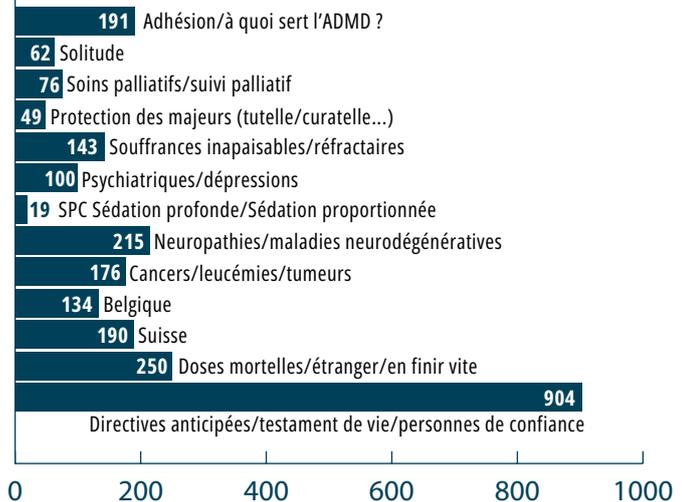
Les directives anticipées (904 appels) apparaissent bien souvent à l'initiative de l'écouter, la difficulté de trouver une personne de confiance est mentionnée plus que souvent, que la personne soit seule, ou aussi parce que les enfants sont loin ou ne veulent pas entendre parler de tout cela.

Confusion certaine dans l'esprit de beaucoup entre directives anticipées et aide active à mourir. « Mes enfants ne veulent pas donner l'accord pour la piqûre »...

Les demandes exclusives d'aide à l'étranger viennent ensuite et sont en forte augmentation : 474 (20% du total)

- 250 demandes d'aide à mourir en général
- 190 concernent spécifiquement la Suisse
- 134 concernent spécifiquement la Belgique

ADHÉRENTS 2024



Par trimestre, on note une stabilité d'un trimestre à l'autre. La maladie n'attend pas. Sans surprise, les maladies les plus représentées sont les neuropathies et maladies neurodégénératives (Alzheimer, Parkinson, SLA- Charcot, etc) et les cancers ; mais les souffrances insupportables mal soulagées, réfractaires à tout traitement, sont évoquées plus que souvent.

Néanmoins on a pu noter cette année une nette inflexion des thématiques « étranger » à partir du 3^e trimestre. De toute évidence, la dissolution de l'Assemblée nationale, l'abandon temporaire de la discussion d'une loi en France a démoralisé nombre de personnes qui ont appelé « je n'y crois plus, comment faire pour aller à l'étranger ? ».

Un appel abordera le plus souvent un ou deux sujets, ce qui est explicité ci-dessous. Initialement passé pour un sujet, il va parfois fondamentalement concerner une autre demande, information sur une aide à mourir, en général ou plus spécifiquement aide à l'étranger, les législations en Belgique ou ailleurs ; on commence par une question et souvent très vite apparaît une autre demande, généralement une demande d'aide à mourir une fois la confiance installée.

Comment aborder une fin de vie dans les moins mauvaises conditions ? Dans le même appel seront évoquées aussi et souvent prioritairement :

- les demandes « Comment en finir », « Aidez-moi à mourir » (250), « Trouvez-moi un médecin qui soit de notre côté », de plus en plus des demandes de « dosages » adéquats pour en finir, de la pilule miracle...
- les possibilités de mort assistée à l'étranger (Suisse majoritairement - 60 % - Belgique - en très forte hausse). Les nombreux reportages, témoignages sur radios et journaux régionaux en première page, TV et films ont donné des éléments pour poser des questions. L'information circule vite, Internet a donné beaucoup de facilités pour trouver les adresses d'associations suisses ou de consultations « fin de vie » en Belgique. Les demandes portent sur des informations très pratiques (modalités de crémation, papiers post décès, assurance-vie). Mais nous devons souvent rappeler que les démarches pour une aide à l'étranger doivent suivre une procédure définie dans chaque pays, et que sans dossier médical solide, la demande sera refusée (il n'existe pas de « droit à l'euthanasie »).

- les maladies neurodégénératives (215), dont Alzheimer, Parkinson, SLA, et les cancers (176) ;
- les problèmes psychologiques et psychiatriques graves ;
- la solitude traverse nombre d'appels. Isolement social, isolement géographique, difficulté à trouver un

médecin traitant, lien très distendu avec les enfants, décès de tous les amis « de mon âge », que de personnes nous disent leur profonde solitude !

Les questions de souffrances inapaisables restent nombreuses. Apparaît cette année la question plus souvent abordée de la protection judiciaire (tutelle, curatelle) parfois obstacle à la rédaction de directives anticipées, ou portant des difficultés relationnelles entre les familles et le tuteur mandataire (décision sur tel ou tel traitement, relation avec les Ehpad).

Concernant les directives anticipées, on note une grande difficulté à comprendre exactement le rôle de la personne de confiance, et parfois la difficulté pour la personne de confiance à se faire entendre dans sa défense des souhaits exprimés par le patient. Difficulté aussi pour les proches de comprendre que les directives anticipées ne sont prises en compte que « en fin de vie » et non à tout moment d'une situation d'une personne malade.

La relation au médecin traitant est complexe, et l'absence de médecin traitant régulièrement mentionnée (ou ses passages éclairs, notamment en Ehpad).

Nombre de témoignages nous sont livrés à propos de séjours en soins palliatifs, pas toujours positifs, disant souvent l'incompréhension devant cette personne qui se déchaine chaque jour et ses proches qui attendent la fin. Ce sont souvent des témoignages « post mortem » qui nous relatent avec détail les interminables semaines où l'agonisant s'est affaibli, où les proches ont attendu des jours et des nuits.

Une des demandes nouvelles est l'accompagnement psychologique des proches pendant ces agonies, mais aussi l'accompagnement des proches d'une personne partant à l'étranger.

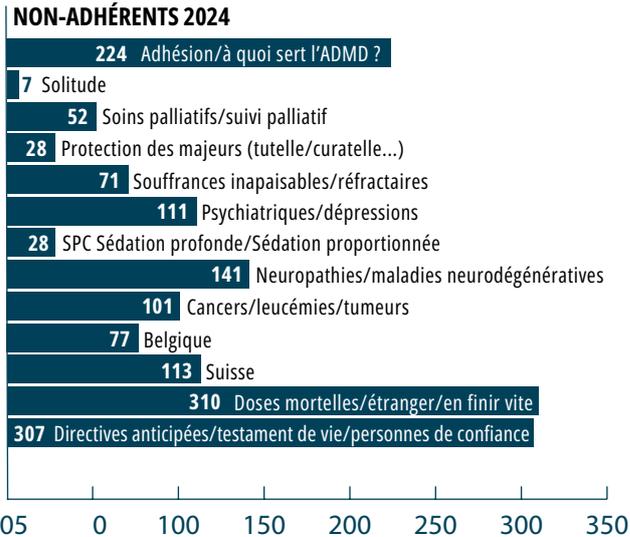
Nos adhérents suivent l'actualité : les suites de la Convention citoyenne, et surtout bien sûr la mise à l'agenda de l'Assemblée nationale de la loi. Dans l'item « à quoi sert l'ADMD » sont intégrées toutes les questions autour de la loi, les possibilités qu'elle accepterait, le calendrier, puis... l'immense déception du 9 juin. D'où peut-être les demandes de recours à l'étranger en forte augmentation au dernier trimestre.

LES APPELS DES NON-ADHÉRENTS

(879 EN 2024, 795 EN 2023)

Cette forte augmentation est certainement le résultat des nombreuses interventions des responsables nationaux de l'ADMD et des délégués territoriaux dans les médias, interventions multiples dans des débats télévisés...

LES APPELS PAR TYPE DE QUESTIONS POSÉES PAR TRIMESTRE



NB : le total analysé par thématique dépasse le total des appels, un même appel peut être inscrit sous 2 ou 3 thématiques.

Les sujets d'appels concernent :

- l'aide à mourir, les doses mortelles, « Comment faire pour en finir avec ces souffrances ? », revient dans un tiers des appels. De fait, pour les non-adhérents, c'est la raison principale des appels,
- les procédures d'aide à mourir dignement à l'étranger (Suisse et Belgique, en priorité), d'autant que les médias parlent régulièrement de personnes parties mourir en Suisse ou en Belgique. Motif premier : demandes d'adresses et de renseignements sur la procédure d'aide active à mourir en Suisse ou en Belgique (20 % des appels),
- les maladies neurodégénératives (16 %),
- les questions psychiatriques (13 %), les cancers (11 %),
- les directives anticipées : à quoi elles servent, comment désigner des personnes de confiance, comment être certain qu'elles seront appliquées... (un tiers),
- Les souffrances inapaisées, insupportables, persistantes (7 %),
- les soins palliatifs (5,6 %),
- les non-adhérents demandent aussi à quoi sert exactement l'ADMD, pourquoi adhérer...

Bien sûr le même appel abordera presque toujours plusieurs thématiques, c'est un cancer ou une maladie grave au stade très avancé qui justifie l'appel, et donc le renseignement sur les pays qui acceptent de le faire ou sur « comment en finir vite sans attendre d'être un légume » ? Au vu de ces chiffres, on ne peut que constater à nouveau cette forte demande pour une aide active et vu la législation Leonetti, l'exil vers l'étranger pour y être accompagné pour une mort rapide et douce. Et on peut facilement en déduire l'approbation des appelants pour une loi de liberté en France dans les meilleurs délais.

LES AUTRES ACTIVITÉS DE L'ADMD ÉCOUTE

Outre l'activité stricto sensu d'écoute, des membres de l'équipe ont participé cette année à :

- l'accueil et la formation des nouveaux délégués, lors de leur journée au siège,
- deux réunions de travail en visio avec des membres de la commission Soignants,
- participation aux Journées des délégations (fin janvier 2024) et la 44^e assemblée générale à Toulouse (octobre 2024),
- plusieurs rencontres avec des journalistes dont une journaliste de média étranger, intéressés par la permanence ADMD Écoute,
- participation à des rencontres - débats à l'invitation de délégués ADMD en région.

APPROFONDIR LA RELATION ENTRE L'ÉCOUTE ET LES DÉLÉGUÉS

Les échanges avec les délégués de l'ADMD se développent, plusieurs délégués nous font part des contacts avec certains adhérents.

De manière systématique, ils sont informés des courriers et appels reçus à travers les mémos que les écoutants rédigent après chaque entretien. Ceux-ci sont d'autant plus indispensables pour expliquer la situation lorsqu'il est nécessaire de faire appel à un médecin médiateur ou à un juriste médiateur.

La diversité des questions posées à l'écoute est croissante : écouter, aider, orienter, aider à la compréhension de la loi Leonetti et à la rédaction des directives anticipées, conseiller pour bien choisir sa personne de confiance, apporter un soutien actif lors de situations de fin de vie douloureuses et mal soulagées, expliquer les procédures d'hospitalisation à domicile, de sédation, de prise en charge par les soins palliatifs, prendre le temps d'expliquer tout cela aux proches.

Il y a aussi de plus en plus de demandes de renseignements sur les procédures dans les pays proches, et aussi des questions très concrètes sur la « logistique » des départs vers l'étranger car l'incertitude totale sur l'échéance d'une loi en France motive beaucoup de personnes à se tourner vers l'étranger.

Tout cela ne peut qu'être fait après une écoute empathique, respectueuse et sans jugement des personnes qui nous appellent.

ADMD Écoute

01 48 00 04 92 • admd-ecoute@admd.org

Rapport de la commission Soignants.

(Au 31 décembre 2024, la commission Soignants
était en cours de réorganisation.)



Rapport de la commission juridique.

Par Arthur Beldi, délégué national chargé de la commission juridique

L'année 2024-2025 fut particulièrement mouvementée pour la commission juridique (CJ). Non seulement par le contexte politico-juridique, mais également par le changement organisationnel de celle-ci. L'ADMD avait pour ambition de dynamiser à nouveau la CJ, dont le rôle est on ne plus important ces derniers temps. Un an après avoir été nommé à la CJ, est venu le moment de faire un point sur le travail mené.

REPRISE DE LA COMMISSION

Durant les six premiers mois de l'année 2024, la CJ manquait d'un délégué national. J'ai eu l'immense plaisir d'être nommé par le conseil d'administration de l'ADMD, en mai 2024, afin de poursuivre le travail réalisé par ma prédécesseure et les membres qui composaient notre commission. Je remercie une nouvelle fois les administrateurs pour leur confiance et espère avoir répondu à leurs attentes, cette année.

CONTEXTE POLITIQUE

L'année 2024, malheureuse de rebondissements politiques, était dure pour les Français qui attendaient cette loi. Encore plus, pour les Français malades et leurs proches, pour qui cette ultime liberté a été balayée à quelques jours d'un texte, certes incomplet, mais ô combien important et fraternel. Il a été décidé, en 2025, de diviser le texte en deux parties. Une sur la

fin de vie. L'autre sur les soins palliatifs. Cette décision, critiquable, ne doit aucunement remettre en cause la nécessaire complémentarité de ces textes. Être libre de choisir sa fin de vie, c'est bien. Pouvoir exercer cette ultime liberté dans de bonnes conditions, c'est mieux.

OBJECTIFS FIXÉS

Lors de ma nomination, il était question de dynamiser la commission, la faire grandir et la rendre plus réactive. Pour y parvenir, une campagne de recrutement a été lancée en début d'année 2024. Des objectifs clairs ont été définis. Améliorer la réactivité de la CJ sur les sollicitations des adhérents, rédiger et mettre à jour les fiches pratiques, mener des études comparatives et autres travaux pour l'ADMD, créer des résumés des fiches pratiques à destination des réseaux sociaux afin de gagner en compréhension auprès des Français.

ÉVOLUTION DE LA COMMISSION

En moins d'un an, le nombre de juristes médiateurs qui compose la CJ a presque été multiplié par 3, passant de 14 membres actifs à 41 membres au mois d'avril 2025. Cette augmentation du nombre de juristes médiateurs apporte une meilleure réactivité ainsi qu'une diversité d'expertise non négligeable pour notre association qui, au jour de l'écriture de ces lignes, compte 80 000 adhérents. Des réunions d'échanges, de formations et de suivi ont lieu tout au long de l'année.

RÉALISATIONS DES JURISTES MÉDIATEURS

Cette année, nos juristes médiateurs ont été particulièrement sollicités. Ils ont été saisis chaque trimestre par des problématiques émanant des adhérents, de l'ADMD Écoute ainsi que des Jeunes ADMD. Une réponse a été apportée, pour la grande majorité, dans un délai inférieur à un mois. Plusieurs nouvelles fiches pratiques ont été rédigées et des mises à jour ont été apportées, notamment sur les fiches relatives à la protection des personnes majeures (e.g., tutelle, curatelle) et sur les directives anticipées. Une importante étude comparative sur les directives de la Haute Autorité de Santé (HAS) est, à ce jour, sur le point d'être achevée. La CJ répond actuellement aux interrogations juridico-pratiques des débats parlementaires et s'organise sur le suivi des débats autour des deux textes, qui auront lieu au mois de mai. Enfin, aucun résumé des fiches à destination des réseaux sociaux n'a été créé, par ma

faute, ne trouvant pas le format le plus adapté. Nous pouvons féliciter nos juristes médiateurs bénévoles pour leur professionnalisme et leur travail de haute qualité, indispensables à notre association.

CONCLUSION

La CJ a répondu à presque tous les objectifs définis et au-delà de certaines sollicitations envisagées. En espérant avoir répondu, en cette première année, aux attentes du conseil d'administration, à l'association dans sa globalité, mais surtout à ses 81 000 adhérents. Si la CJ se porte aussi bien aujourd'hui, c'est grâce aux juristes médiateurs qui la composent, à la liberté qui lui est laissée et à l'accompagnement qui lui est offert par notre coordinatrice du pôle solidarité et entraide de l'ADMD, Aurélia. Ces trois piliers sont le cœur et les poumons de cette grandissante CJ qui n'a de souhait que l'adoption d'une loi, idéalement à la hauteur de liberté fondamentale qu'elle représente pour les Français.



BILAN D'ACTIVITÉ - EXERCICE 2024

Rapport de la représentation des usagers du système de santé.

Par Yves Grégoire, administrateur

Au sein du pôle solidarité et entraide de l'ADMD, la délégation chargée de la représentation des usagers a poursuivi son travail de structuration et d'organisation de l'activité des représentants des usagers mandatés par l'ADMD.

Oltre les obligations liées à l'agrément ministériel, nous avons souhaité accompagner nos adhérents, veiller à leur formation, favoriser les contacts et les assister dans leurs dossiers administratifs à l'occasion de leur candidature à un premier poste ou à un renouvellement.

Nous avons donc :

- créé la mission de référent régional afin de faciliter les relations entre représentants des usagers d'une

même région administrative et de représenter l'ADMD au sein des France Assos Santé (FAS) en région et de participer à la vie démocratique de cette instance.

- organisé deux webinaires en mai et décembre afin de partager les expériences mais aussi les doutes et les bonnes réalisations de chacun.

- réactualisé le *Guide du RU*.

- lancé plusieurs campagnes de recrutement de représentants des usagers afin d'étoffer notre réseau et de montrer la force et le dynamisme de nos adhérents. Recrutements utiles en prévision des renouvellements des instances de FAS en région qui auront lieu en 2025.

Le retour de nos adhérents et des représentants des usagers montrent la pertinence de ces actions

puisqu'ils se déclarent satisfaits de donner un sens à leur engagement au sein de l'ADMD.

Par sa présence au sein des milieux hospitaliers, l'ADMD conforte sa crédibilité et son sérieux, parvenant souvent à servir de référence sur le sujet de la fin de vie.

2025 devrait concrétiser ces efforts par une présence

accrue de nos représentants au sein des instances renouvelées de FAS.

Bien entendu, nous adressons nos remerciements et félicitations à tous nos adhérents qui se sont investis dans ces missions, ainsi qu'à Sandy, permanente du siège et cheville ouvrière experte.



BILAN D'ACTIVITÉ - EXERCICE 2024

Rapport du comité culturel.

Par Catherine Daquin, administratrice

En octobre 2021 lorsque Jonathan Denis m'a proposé de prendre en charge le comité culturel, je n'aurais jamais imaginé que trois ans et demi plus tard ce comité serait submergé par les sollicitations reçues plusieurs fois par semaine de la part des différents acteurs du monde de l'art qui, sans se concerter, se mobilisent autour du sujet fondamental, actuellement débattu en France, qu'est la légalisation de l'aide à mourir. La sensibilité de ces artistes les amène à réagir et à apporter leur soutien avec leurs magnifiques moyens. L'art engagé a de tout temps maintenu l'émotivité du public en éveil. Notre rôle est de promouvoir ces différents messages qui expriment les raisons de notre combat. Je voue une reconnaissance immense à tous ces artistes qui racontent avec leur talent l'inhumanité et la cruauté qu'entraînent dans notre pays l'indécision de nos politiques à autoriser une loi de liberté de choix de la fin de vie de chacun.

Une quinzaine de bénévoles participent à la lecture des livres au sein du comité culturel. Ces livres nous sont adressés par leurs auteurs ou bien par les maisons d'édition qui aujourd'hui, de plus en plus, connaissent l'existence d'un comité culturel au sein de l'ADMD. Ils n'hésitent pas à nous adresser leurs nouveautés dès qu'il s'agit du sujet de la fin de vie. C'est ainsi qu'une quinzaine de livres ont été retenus et présentés, sur plus d'une trentaine lus par les membres du comité culturel cette année.

Pour ma part, mon implication est aujourd'hui davantage tournée vers les propositions cinématographiques et théâtrales par obligation car elles nécessitent de découvrir en amont les œuvres

sous forme de liens très confidentiels que me confient les metteurs en scène ou les réalisateurs afin de pouvoir juger s'il est opportun pour nous, ou non, d'accueillir leur œuvre. Les pièces sont suivies et annoncées au fil de l'eau dans tous les théâtres où elles seront jouées. Certains films parlant de la fin de vie mais sans être particulièrement favorables à notre combat sont aussi présentés sur notre site mais dans ces conditions la critique qui les accompagne explique toujours les raisons de nos réticences. Il m'arrive parfois d'être sollicitée par un producteur et un réalisateur durant l'écriture d'un scénario. Cette démarche, pour mieux connaître nos revendications et éviter les erreurs éventuelles. Cette sollicitation permet quelquefois, comme pour le film *On ira*, que notre association soit nommée dans le synopsis.

Actuellement je suis déjà informée du montage de plusieurs films, documentaires et pièces de théâtre qui sont en cours d'écriture. Cette année, nous avons proposé cinq films, autant de pièces de théâtre ainsi que quelques chansons à textes engagés et des poèmes.

Ensuite arrive la partie militante qui s'organise avec les distributeurs qui ne manquent pas de souhaiter que nos délégués proposent aux adhérents de leur département des ciné-débats dans toute la France. C'est porteur pour eux comme pour nous !

Je souhaite voir le comité culturel grandir et embellir au cours des prochaines années. Je suis fière que Jonathan Denis se soit intéressé à ce moyen d'approcher le plus grand nombre par le biais de l'art et je le remercie de m'avoir confié cette charge.

Candidatures aux élections internes de l'ADMD.

Vous trouverez ci-après les candidatures retenues par le conseil d'administration, lors de sa réunion du 26 mai 2025, conformément aux articles 5.1 et 5.2 des statuts de l'ADMD et à l'article R4a du règlement intérieur.

- Les douze premières candidatures composent la liste conduite par Jonathan Denis (de la page 39 à la page 43) ;
- Une candidature individuelle (page 43) ;
- Aucune autre candidature – liste ou individuelle – n'avait été reçue le 16 mai 2025, date de clôture des candidatures.

Le matériel de vote se trouve dans ce journal (juin 2025). Il comporte un bulletin de vote recto et verso (par adhérent), une enveloppe bleue de vote (par adhérent) et une enveloppe blanche de correspondance libellée à l'adresse de l'huissier (par adhérent). Dans le cas où il manquerait un élément, appelez l'ADMD au 01 48 00 04 16.

Le bulletin de vote est composé d'un recto et d'un verso. Au verso de ce bulletin de vote (6^e résolution), vous cochez au maximum douze noms parmi les treize proposés.

Cette élection se déroule selon les règles en vigueur dans notre association. Les votes par correspondance, comme chaque année, seront dépouillés par un huissier de justice, sans aucune intervention ni des administrateurs de l'ADMD ni de ses salariés. Le site de l'ADMD, le site des Jeunes ADMD, les réseaux sociaux de l'ADMD et des Jeunes ADMD ne seront jamais les supports d'une quelconque propagande en faveur de telle liste ou de tel candidat. Les fichiers des adhérents de l'ADMD ne seront jamais mis à la disposition de telle liste ou de tel candidat.



Les candidatures sont présentées dans ce Journal telles qu'elles nous ont été adressées, sans aucune modification, à l'exception de leur mise en page en vue de leur publication ; les photos sont reproduites dans le format d'origine, ce qui peut expliquer la mauvaise résolution de certaines d'entre elles. L'ordre de présentation des candidatures résulte d'une décision du conseil d'administration du 26 mai 2025. L'ensemble de la procédure électorale a été validé par le conseil d'administration de l'ADMD, à l'unanimité des administrateurs présents et représentés lors de sa réunion du 26 mai 2025.

Les adhérents de l'ADMD ont eu la possibilité de présenter leur candidature de février 2025 (date de réception du numéro 160 du Journal de l'ADMD) au 16 mai 2025 (cf. page 5 du numéro 160 du Journal).

Le 16 mai 2025, seuls 13 d'entre eux – dont une liste de 12 personnes et une candidature individuelle – s'étaient proposés pour assumer la lourde responsabilité de l'administration de notre association pour un mandat de quatre années.

Liste conduite par Jonathan Denis

Président de l'ADMD

Grâce à votre confiance depuis 2021, une équipe bénévole et mobilisée a su rendre notre association toujours plus puissante, connue, entendue et professionnelle ; au service de notre cause commune, au service de notre droit fondamental de choisir librement notre fin de vie.

L'ADMD, AUJOURD'HUI, C'EST :

- Plus de 80 000 adhérents actifs ;
- De nombreux amendements portés et adoptés dans le cadre de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir votée en 1^{ère} lecture à l'Assemblée nationale en mai dernier ;
- Une visibilité importante dans les médias nationaux et locaux, avec une expertise reconnue ;
- Un travail de fond avec la réalisation de nombreux ouvrages à destination de toutes et tous sur nos revendications, les clés du débat sur la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté, la parole des soignants, les législations étrangères ;
- Une solidarité et une entraide, développées, sécurisées et gratuites, y compris grâce à une médiation auprès des médecins belges ;
- De nouveaux services pour nos adhérents ;
- Une mobilisation toujours déterminée, y compris des Jeunes ADMD.

La grande loi que nous appelons de nos vœux a été, en partie, votée dernièrement à l'Assemblée nationale. Le chemin est encore long pour qu'elle puisse être définitivement adoptée. Nous avons connu de nombreuses épreuves avant d'obtenir ce premier vote historique mais nous n'avons jamais baissé les bras. Au quotidien, notre engagement plein et entier en faveur de cette loi de liberté restera la ligne directrice de notre action et nous porterons toujours notre voix, votre voix, lors des différentes navettes entre les deux Chambres.

Nous nous présentons devant vous à travers cette liste conduite par notre actuel président, Jonathan Denis, car nous souhaitons poursuivre et renforcer cette mobilisation à vos côtés et préparer notre association pour le jour où la loi sera adoptée et accessible à celles et ceux qui le souhaitent tout en continuant à porter des points essentiels qui ne seront peut-être pas encore adoptés par les parlementaires.

NOUS SOMMES UNE ÉQUIPE UNIE ET EXPÉRIMENTÉE POUR FAIRE ENTENDRE LA FORCE DE NOS CONVICTIONS ET LES VALEURS DE L'ADMD :

- La liberté de choisir les conditions de sa propre fin de vie ;
- La solidarité envers celles et ceux qui en ont besoin ;
- La laïcité, le respect et l'humanisme.

NOUS NOUS PRÉSENTONS DEVANT VOUS AVEC UNE ÉQUIPE DIVERSIFIÉE ET REPRÉSENTATIVE DE NOTRE ASSOCIATION :

- Composée de personnes représentatives de notre société ; actifs, retraités, jeunes, militants, professionnels de santé, élus ou anciens parlementaires, accompagnants bénévoles auprès de personnes en fin de vie ;
- Renouvelée, avec six nouvelles candidates et nouveaux candidats déjà très engagés ; avec cinq délégués départementaux en poste pour un maillage de terrain et la responsable des Jeunes ADMD.

NOUS POURSUIVRONS NOS ACTIONS AUPRÈS DES ÉLUS POUR QU'ILS VOTENT UNE LOI - NOTRE LOI - PERMETTANT L'ACCÈS UNIVERSEL AUX SOINS PALLIATIFS ET LÉGALISANT L'EUTHANASIE ET LE SUICIDE ASSISTÉ :

- Avec la diffusion très large auprès des parlementaires de nos propositions, pour améliorer les textes votés en mai dernier, dans un esprit constructif et d'écoute ;
- En informant toujours les militants et en mettant à leur disposition les moyens nécessaires à l'action ;
- En développant encore notre partenariat avec les associations amies, notamment les associations laïques et les

associations à vocation humaniste, en particulier au sein du Pacte progressiste sur la fin de vie co-crée en 2022 par l'ADMD avec 30 organisations œuvrant en faveur de l'aide active à mourir.

NOUS DÉVELOPPERONS LA SOLIDARITÉ, L'ENTRAIDE ET LES SERVICES, AU BÉNÉFICE DE NOS ADHÉRENTS :

- En renforçant les moyens mis à la disposition de notre service ADMD Écoute ;
- En poursuivant l'entraide et le soutien juridique, médical et psychologique, dans le cadre du Guide de procédure d'entraide médicale ;
- En renforçant nos contacts avec les médecins belges et les associations suisses ;
- En assistant les représentants des usagers du système de santé mandatés par l'ADMD ;
- En assurant le suivi de la mise en œuvre de la législation future sur l'accompagnement et les soins palliatifs et sur le droit à l'aide à mourir
- En permettant à des bénévoles formés d'être au plus près de celles et ceux qui le souhaiteraient.

Ensemble, nous prenons l'engagement, aux côtés de Jonathan Denis, de nous investir encore et toujours à votre service et à celui de notre combat collectif.

Nous avons besoin de votre confiance et sollicitons vos suffrages pour chacun de nos 12 candidats !

1. Jonathan Denis (Alpes-Maritimes), au poste de président
2. Elsa Walter (Seine-Saint-Denis), au poste de vice-présidente, chargée de la solidarité et de l'entraide
3. Yoann Brossard (Gironde), au poste de secrétaire général, chargé des délégations orphelines
4. Pierre Juston (Haute-Garonne), au poste de secrétaire général adjoint, chargé des questions de laïcité
5. Benjamin Mattely (Paris), au poste de trésorier
6. Caroline Resibois (Somme), au poste de trésorière adjointe
7. Catherine Daquin (Gard), chargée du comité culturel
8. Laurence Maillart-Méhaignerie (Ille-et-Vilaine)
9. Véronique Mathieu (Vosges)
10. Anne Raynaud (Gironde), chargée des Jeunes ADMD
11. Jean-Luc Romero-Michel (Paris), chargé des relations internationales
12. Pr Jean-Louis Touraine (Rhône)



1. Jonathan DENIS

41 ans, Nice (06)

N° 136373

Cadre bancaire

Président de l'ADMD

Délégué de l'ADMD pour les Alpes-Maritimes et Monaco

Président de l'ADMD depuis 2021, je présente ma candidature pour poursuivre le travail engagé ensemble. Grâce à notre mobilisation, un texte historique sur le droit de mourir dans la dignité a été adopté en première lecture. Ce premier pas, nous le devons à notre détermination collective. Avec vous, je veux accompagner la transformation de notre association après la promulgation de la loi, pour garantir sa mise en œuvre concrète. Votre soutien est essentiel : ensemble, poursuivons le combat pour que chacun puisse choisir sa fin de vie, librement et dignement. Continuons à faire entendre notre voix. Rien n'est encore acquis.



2. Elsa WALTER

36 ans, Pantin (93)

N°200170

Responsable communication

Après des années à accompagner bénévolement des personnes en fin de vie à l'hôpital, je mesure le chemin qu'il reste à parcourir pour que chacun puisse choisir librement les conditions d'une mort qui lui ressemble. Je veux mettre mon expérience de terrain au service de l'ADMD pour renforcer ses actions de solidarité et garantir le respect des droits des malades – à commencer par celui d'être bien informé. Car tant que la culture médicale

restera majoritairement paternaliste, les premiers concernés continueront de se voir dépossédés de leur fin de vie. Aux côtés de Jonathan Denis, je m'engage avec sincérité et fraternité pour le mieux-mourir en France.



3. Yoann BROSSARD

46 ans, Blaye (33)

N°123039

Gérant de société

Secrétaire général de l'ADMD

C'est pour poursuivre les nombreux chantiers entamés durant ces quatre dernières années que je sollicite à nouveau votre confiance. Aux côtés de notre président Jonathan Denis, avec une équipe renouvelée et d'ores et déjà en action, nous amplifierons notre mobilisation afin d'affirmer plus encore le rôle incontournable de notre association sur les questions de la fin de vie. Les prochains mois seront déterminant pour faire – enfin – voter une grande loi relative au droit à l'aide active à mourir et pour sa mise en œuvre. C'est ensemble que nous y arriverons !



4. Pierre JUSTON

35 ans, Toulouse (31)

N°122235

Universitaire et collaborateur de cabinet

Administrateur de l'ADMD

Délégué de l'ADMD pour la Haute-Garonne et le Gers

Adhérent et militant depuis maintenant 12 ans à l'ADMD, j'ai pris part à la vie de notre association à différents niveaux. Militant de terrain mais aussi délégué depuis 7 ans, pour la Haute-Garonne et le Gers, j'ai été élu administrateur de l'ADMD il y a 4 ans au titre du 2nd collège (représentant des délégués). Depuis mon premier jour de militantisme, dans notre association, aux Jeunes ADMD comme dans la délégation, je me suis entièrement engagé pour notre cause. En 12 ans, j'ai sillonné toute la France, avec 10 années d'ADMD Tour et comme délégué et administrateur dans toutes les régions afin de rencontrer nos adhérents, de débattre et d'affirmer nos convictions. J'ai pu également représenter l'ADMD à l'invitation de nombreux partenaires et porter notre combat dans les médias régionaux et nationaux. Aujourd'hui, dans cette période décisive, je veux continuer à servir notre association et cette cause juste qui m'est chère, celle du vote d'une loi républicaine laïque et humaniste de la fin de vie. Pour toutes celles et tous ceux qui nous ont précédés, pour toutes celles et tous ceux qui espèrent pouvoir en bénéficier. Ils nous obligent à la réussite.



5. Benjamin MATTELEY

39 ans, Paris (75)

N°115977

Directeur de cabinet

Trésorier de l'ADMD

Adhérent à l'ADMD depuis bientôt 13 ans, je suis pleinement mobilisé depuis le début de mon engagement pour faire avancer le débat sur la fin de vie en France et afin d'avoir enfin une loi d'ultime liberté. Ainsi, j'ai d'abord été militant pendant plusieurs années au sein des Jeunes ADMD aux côtés notamment de Christophe Michel avec qui j'ai fait les premiers ADMD Tour pour sensibiliser les Françaises et les Français sur leurs droits et sur l'importance des directives anticipées. J'ai ensuite eu l'honneur d'être co-responsable de cette magnifique équipe des Jeunes avec Maxime Collobert. Lors de ce dernier mandat, j'ai assuré le rôle de trésorier pour mener à bien le combat de notre association. À la veille d'obtenir enfin une avancée législative sur le sujet, je souhaite poursuivre le combat au sein de la liste menée par Jonathan Denis.



6. Caroline RESIBOIS

48 ans, Franvillers (80)

N°209304

Assistante sociale

Mon mari, Loic Resibois, est décédé en septembre 2024 de la maladie de Charcot. Il avait choisi de médiatiser son histoire et de s'engager auprès de l'ADMD pour tenter d'éveiller les consciences sur la réalité que vivent

encore trop de malades français condamnés : celle de ne pas pouvoir choisir leur fin de vie et de n'avoir d'autre choix que de demander une sédation profonde et continue jusqu'au décès. Aujourd'hui, je souhaite poursuivre ce combat et m'engager à mon tour pour que chaque Français ait cette ultime liberté de choisir où, quand et comment il souhaite mourir. Je voudrais que cessent ces inégalités liées aux moyens financiers et aux réseaux permettant aux plus riches et influents de s'assurer une fin de vie digne. Convaincue que le droit de mourir dans la dignité est une cause essentielle, je serais honorée de contribuer activement à ses avancées et vous présente donc ma candidature pour rentrer au sein de votre conseil d'administration.



7. Catherine DAQUIN

69 ans, Villeneuve-lès-Avignon (30)

N°86123

Psychothérapeute retraitée

Administratrice de l'ADMD

Déléguée de l'ADMD pour le Gard

Après plus de trois années passées auprès de Jonathan Denis et de toute l'équipe du conseil d'administration, je suis motivée à renouveler mon mandat pour continuer le travail que nous avons engagé chacun et ensemble. Aujourd'hui plus que jamais il est important de se mobiliser et de continuer à se battre afin qu'une loi de liberté de choix pour sa propre fin de vie soit enfin votée.



8. Laurence MAILLART-MÉHAIGNERIE

58 ans, Rennes (35)

N°196588

Ancienne députée d'Ille-et-Vilaine

J'ai souhaité rejoindre le conseil d'administration de l'ADMD et proposer ma candidature à Jonathan Denis pour poursuivre un combat que je mène de longue date en refusant que la souffrance, l'indignité ou la peur de la fin de vie continuent d'être imposées à nos concitoyens. Aux côtés d'Olivier Falorni, j'ai eu l'honneur d'être rapporteure du projet de loi sur l'aide active à mourir en 2024 : un texte attendu et soutenu massivement par les Français. Rejoindre la liste de Jonathan Denis, c'est m'engager pour une ADMD combative, unie et déterminée à obtenir une loi de liberté et à promouvoir les directives anticipées. Ce droit de choisir sa fin de vie, nous le devons à toutes celles et ceux qui n'ont pas pu partir comme ils le souhaitaient, et à celles et ceux qui attendent encore. En tant qu'ancienne parlementaire, militante et citoyenne, je mettrai toute mon énergie au service de ce combat humaniste, profondément juste, et désormais inévitable.



9. Véronique MATHIEU

69 ans, Le Val-d'Ajol (88)

N°183411

Ancienne députée européenne

Déléguée de l'ADMD pour la Meurthe-et-Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges

Déléguée départementale pour les Vosges depuis février 2023, j'ai pris en charge les trois délégations de Lorraine qui étaient orphelines depuis début 2024. J'aime le contact avec les adhérents et leur famille qui représente, à mon sens, le cœur de notre mission associative. Je propose aujourd'hui de m'investir plus avant au sein de notre association nationale en intégrant le conseil d'administration sur la liste menée par notre président Jonathan Denis. Votre confiance pour promouvoir nos valeurs de liberté et de choix m'honorerait.



10. Anne RAYNAUD

35 ans, Barsac (33)

N°188750

Directrice d'un organisme de formation

Membre de l'ADMD depuis 4 ans et responsable des Jeunes ADMD, je présente ma candidature au conseil d'administration sur la liste conduite par notre président, Jonathan Denis. Je fais ce choix car il a été au cœur du travail autour du projet de loi sur l'aide active à mourir, et je souhaite l'accompagner dans la mise en œuvre de

cette avancée historique. L'ADMD entre dans une phase de transformation : je veux y contribuer activement, en portant des projets d'accompagnement, de mobilisation et d'ouverture à toutes les générations. Merci de votre confiance.



11. Jean-Luc ROMERO-MICHEL

65 ans, Paris 12^e (75)

N°61144

Maire adjoint de Paris

Président d'honneur de l'ADMD

Délégué de l'ADMD pour Paris 12^e et 13^e

Depuis plus de deux décennies, je n'ai cessé de militer pour notre cause que ce soit sur le terrain avec nos militants et nos délégués, auprès des élus ou dans les médias. Président d'honneur, délégué pour Paris 12, membre de l'équipe de mon successeur, Jonathan Denis, j'ai continué aux cotés des membres du conseil d'administration à mettre toutes mes forces dans ce combat. C'est ainsi près d'une cinquantaine de réunions en province que j'ai animées pour notre cause durant ce mandat. Notre loi n'étant toujours pas acquise et, comme j'en ai fait le serment à Berne à Alain Cocq en l'accompagnant dans son dernier voyage (*Le serment de Berne*), je veux continuer à servir notre association pour obtenir, enfin une loi d'ultime liberté pour tous les Français. C'est tout le sens de cette nouvelle candidature dans l'équipe de Jonathan au conseil d'administration que je vous sou mets.



12. Jean-Louis TOURAINE

79 ans, Lyon (69)

N°195504

Professeur émérite de médecine

Député honoraire

Mon adhésion à l'ADMD est pour moi une évidence. Je partage l'intégralité des valeurs, des combats et des espérances de cette association. Sa mission est noble : sortir du «mal-mourir» français en offrant aux patients en fin de vie une authentique liberté de choix. Son efficacité dans la progression des idées humanistes est remarquable. Cela ne signifie pas que l'ADMD ni moi ne manquons de respecter pleinement les opinions de nos opposants. Ceux-ci méritent que leur droit individuel soit aussi fortement respecté que le droit de ceux en appelant à une aide active à mourir en fin de vie, au nom de leur conception de la vie, de l'humain et de leur sens de la dignité.

Candidature individuelle.



Gérard CALVAYRAC

80 ans, Saint-Jean-de-Védas (34)

N°26999

Enseignant retraité

Très ancien adhérent de l'ADMD je n'ai, à mon âge, aucune ambition personnelle. Ma candidature a pour but de permettre à ceux qui veulent un changement d'orientation des objectifs de l'ADMD de s'exprimer. Ne nous faisons pas d'illusions, une éventuelle loi sera accompagnée de tellement d'exclusions et de contraintes qu'elle ne sera qu'une loi Leonetti bis.

Je propose que l'ADMD engage un partenariat avec les associations suisses comme Dignitas qui organisent des fins de vie sans contraintes excessives pour permettre à ses adhérents d'en bénéficier de la même façon que les femmes allaient avorter en Angleterre avant la loi sur l'IVG.

Au niveau vocabulaire, abandonnons les termes euthanasie et suicide assisté qui ont une connotation négative pour parler d'IVV (interruption volontaire de vie) ce qui mettrait en avant la notion de liberté qui laisse moins de place à des interprétations différentes que celle de dignité.

Rapports des délégations.

01 - AIN

622 ADHÉRENTS

Déléguée par intérim jusqu'en

octobre 2024 : Sylvie Longeon-Curci

Le 15 mai, Sylvie Longeon-Curci, qui avait accepté la délégation par intérim, a été invitée à intervenir à l'occasion de l'assemblée générale du syndicat des retraités de la CFDT qui souhaitait voir aborder le sujet du projet de loi sur la fin de vie. Plusieurs adhérents étaient présents à cette réunion.

Cette délégation est actuellement dépourvue de délégué. Si vous êtes intéressé par la mission de délégué, merci de contacter le secrétariat général (01 48 00 04 16 ou secretariatgeneral@admd.org).

02 - AISNE



230 ADHÉRENTS

Déléguée : Martine Viet

06 49 78 03 50 - admd02@admd.org

2024, année singulière mi-euphorique mi-décevante. De janvier à juin, période vive, dynamique. Juillet à décembre, après la déception, la réflexion. Comment poursuivre le combat ?

De janvier à juin : grande effervescence avec l'annonce en avril d'un projet de loi et l'ouverture du débat à l'Assemblée nationale.

Travail avec les médias l'Union

(local et régional Reims). *L'Aisne Nouvelle. France bleu Picardie.* L'ADMD Aisne est clairement identifiée et sollicitée.

Travail avec MGEN dans le cadre du Pacte progressif : très bon contact avec Jeanick Tachez, responsable MGEN Hauts-de-France. Courrier commun aux parlementaires. Rencontres avec députés et sénateurs de l'Aisne. Projet d'une rencontre publique dans l'Aisne.

Autres actions : prise de parole dans l'atelier *Fin de vie*, lors du Contre Salon des Vieilles et des Vieux, organisé par le CNAV, à Paris. Intervention dans une réunion organisée par l'Union Santé et Action Sociale de l'Aisne CGT, sur le sujet des Ehpad. Demande de participation à la Fête de l'Union populaire à Bourg et Comin. Demande d'informations de trois élèves de terminale Santé technologique Lycée Laon qui ont choisi la loi sur la fin de vie comme sujet de l'épreuve du grand oral.

De juin à décembre : si l'arrêt brutal du débat, le 9 juin, a coupé le souffle, tout le travail réalisé n'est pas perdu. L'ADMD est mieux identifiée sur le territoire (on ne la confond plus avec Jalmalv). La relation avec les médias s'est intensifiée. Les demandes individuelles d'information sur le territoire ont augmenté.

Perspectives 2025 : ne pas céder au découragement. Tout en espérant la reprise du débat sur la proposition de loi déposée par Olivier Falorni à l'Assemblée nationale, poursuivre notre action en alimentant sans cesse le débat. Entretenir le lien avec les médias.

Viser des actions avec des jeunes. Poursuivre la recherche d'appuis dans le monde des soignants. Viser l'évolution d'adhérents en militants.

03 - ALLIER



449 ADHÉRENTS

Délégué : Jacques Missonnier

06 85 62 14 79 - admd03@admd.org

18^e Semaine de mobilisation

La présence des militants ADMD sur les marchés est annoncée dans les éditions du journal *La Montagne*.

30 mars : les militants vichyssois tiennent un stand au Grand Marché.

30 mars : les montluçonnais sont présents place Notre-Dame au marché de la vieille ville. Deux interviews sur le site : RMB Radio Locale et le journal *La Montagne*.

Rencontre des trois députés de l'Allier : le délégué accompagné du président MGEN 03, Claude Enzel, ADMD à Vichy, Pierre Binon, ADMD à Montluçon.

19 mars : Yannick Monnet (gauche démocrate et républicaine) 1^{ère} circonscription. Dit qu'il partage nos convictions.

24 mars : Nicolas Ray (LR) 3^e circonscription. Pas d'opposition frontale à la légalisation de l'aide active à mourir. Attend beaucoup de la discussion sur les conditions d'accès à ce nouveau droit. A été surpris par l'animosité développée

à notre endroit chez les acteurs des soins palliatifs. Nous conseillons de les rencontrer.

26 mars : Jorys Bovet (RN) 2^e circonscription. Pas d'opposition frontale lui non plus à l'aide active à mourir, mais souhaite d'abord le développement des soins palliatifs. Est certain que les parlementaires auront le libre choix de vote.

23 mai : débat organisé avec le Cercle Condorcet de Montluçon, animé par Jean-Louis Touraine, professeur émérite de médecine, député honoraire, membre du comité d'honneur de l'ADMD. Interview dans le journal local *La Montagne* et énorme succès de la manifestation : 120 personnes présentes.

7 et 8 septembre : le forum des associations de Moulins.

Succès habituel en direction du public... mais des élus qui ignorent notre stand !

5 et 6 octobre : le forum des associations de Montluçon.

Toujours beaucoup d'intérêt chez les visiteurs. À noter celui particulier des personnels soignants.

15 octobre : à la demande de la direction de l'école d'infirmiers de Moulins, une intervention du délégué ADMD est demandée, devant les étudiants de dernière année, dans le cadre de leur formation. Deux heures très riches d'échanges sur le thème de la fin de vie. Du matériel est distribué.

8 décembre : participation à la manifestation organisée par le collectif des associations laïques de Montluçon pour la commémoration de la loi de 1905.

04 - ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE



328 ADHÉRENTS

Déléguée : Mariannick Bouchard
06 41 20 98 79 - admd04@admd.org

L'année a commencé avec l'appel de la chaîne BFM DICI pour participer à une émission de télévision avec le fils du monsieur tétraplégique à la suite d'un accident qui n'avait pas eu de réponse du président à sa demande d'euthanasie et avait dû aller en Belgique pour être entendu et avoir droit à une fin de vie digne grâce au docteur de Locht. Ce départ avait nécessité un lourd déplacement. Cela évoque de nouveau la difficulté des Français obligés de quitter la France pour accéder à une fin de vie choisie et digne.

Dans l'année en tant que représentante des usagers, mon activité s'est concentrée sur la certification de la clinique Giono dans laquelle je suis titulaire. J'ai suivi une formation sur les plaintes et réclamations avec France Assos Santé.

À l'hôpital de Manosque, je travaille en accord avec la commission de la qualité et la gestion des risques et la CDU, nous avons organisé des animations avec la responsable de la MGEN au sujet des directives anticipées et de la personne de confiance auprès des patients et du personnel pour rendre cet acte moins stressant et en faire un geste sécurisant. Quelques adhérents sont venus me rencontrer.

Avec la présidente MGEN du 04 nous avons rencontré le sénateur et le député, ceci avant les élections qui ont fait chavirer les deux circonscriptions vers la droite et l'extrême droite.

Avec la clinique Giono, je participe

à une formation au sujet de la médiation dans le cadre des plaintes.

Avec la ville de Digne-les-Bains, nous sommes toujours invités au forum des associations. J'y étais présente, quelques adhérents y sont venus et cette année grâce à un adhérent cela a permis de mettre en place avec la mairie de Digne-les-Bains puis celle de Manosque dans des salles municipales, des réunions permettant aux adhérents et adhérentes de se rencontrer et d'échanger avec leur déléguée et puis d'inviter des sympathisants.

Avec les Libres Penseurs du 04, nous avons organisé un débat et une cérémonie pour la paix le 11 novembre, car nous avons la chance d'avoir un monument contre la guerre pour la paix à Château-Arnoux.

Je suis disponible pour les entretiens téléphoniques et pour aider les adhérents qui veulent avoir des conseils sur les directives anticipées, la personne de confiance ainsi que les législations de nos voisins belges et suisses en espérant pouvoir un jour avoir une loi qui permette de rester en France.

J'ai toujours le souhait de voir mon équipe s'agrandir car depuis le décès de mon compagnon, je me sens un peu seule surtout pour aller tracter sur les marchés, ce que nous faisons ensemble.

05 - HAUTES-ALPES



298 ADHÉRENTS

Déléguée : Christiane Buès
06 14 43 09 97 - admd05@admd.org

Cette année j'ai fait très fort car deux ciné-débats ont été organisés

et le documentaire *Les mots de la fin* proposé en introduction pour la troisième fois mais chacun sait que « quand on aime on ne compte pas » ! Chaque fois notre rencontre était en adéquation car on ne peut pas dire en symbiose, avec les péripéties politiques du vote de la loi que nous attendons toutes et tous. Chaque fois les élus étaient invités et ces manifestations organisées conjointement avec la MGEN des Hautes-Alpes. Christelle Poitral, présidente, est toujours à nos côtés.

Le 6 avril, c'est à Gap que nous nous sommes retrouvés. Rémi Marchand, administrateur, a animé la soirée. Était présente Anne Guglielmino, responsable pour la MGEN des relations institutionnelles ESS et Culture d'entreprise pour la région PACA Corse, Jean-Paul Benoît, président régional PACA de la Mutualité Française. Madame Guglielmino a souhaité des informations sur l'organisation de l'ADMD Tour avec l'intention d'en prévoir une étape en région PACA en 2025. Jean-Michel Arnaud, sénateur des Hautes-Alpes, fut interrogé sur son avis sur le sujet pour lequel nous militons et sur l'éventualité d'un vote groupé au Sénat car l'éventualité de la mise au vote de la loi proposée par le député Falorni était dans l'air. Mais la suite fût différente car en juin, « On » (prénom Macr) en a décidé autrement.

Le 23 novembre, c'est à Embrun, à l'initiative d'adhérents que fut organisée la deuxième rencontre animée cette fois par Elsa Walter, autrice (*À vous je peux le dire*) et bénévole auprès de personnes en fin de vie dans un service d'oncologie. Marie-José Allemand et Valérie Rossi, députées des Hautes-Alpes, ont affirmé être cosignataires de la loi proposée par le député Falorni, « dans les tuyaux » cette fois, pour un vote début 2025. Mais « On », toujours le même, en a de nouveau décidé autrement. Pascale Boyer,

présente, nous a assurés qu'elle mettrait toute son énergie pour que cette loi soit enfin mise à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale et votée. Empêchée mais de la même opinion, Madame Allemand nous a rapidement contactées, Nathalie Mauer, déléguée adjointe, et moi-même, pour un rendez-vous en janvier.

J'ai participé aux Journées des délégations à Paris et à l'assemblée générale à Toulouse afin d'être suffisamment informée pour continuer de faire le lien entre le bureau national et les adhérents des Hautes-Alpes, souvent pour celles et ceux qui se déclarent peu compétents en informatique ou cherchent comment en finir dignement.

06 - ALPES-MARITIMES



1988 ADHÉRENTS

Délégué depuis décembre 2024 :

Jonathan Denis
07 56 95 06 96 - admd06@admd.org

Après quatre années passées comme déléguée de l'ADMD pour les Alpes-Maritimes et Monaco, Sylvie Dargery a souhaité remercier les adhérents pour leurs soutiens, et les a informés en début d'année qu'elle mettait fin à son mandat de déléguée.

Une rencontre dédicace s'est tenue le samedi 4 mai à la Librairie Jean Jaurès à Nice, animée par le président d'honneur de l'ADMD, Jean-Luc Romero-Michel. Il y a présenté son livre *Le Serment de Berne - De la mort solitaire à la mort solidaire* et a pu informer les adhérents sur les dernières actualités et sur les actions de notre association.

En décembre 2024, Jonathan Denis a été nommé délégué pour les Alpes-Maritimes, département où il a emménagé dans le cadre de son activité professionnelle. Dans un courrier adressé aux adhérents du département, il a tenu à saluer la mémoire de Jacques Desanay, grand militant pour le droit de mourir dans la dignité, qui nous a quittés en 2023 et à remercier Sylvie Dargery ainsi que toutes celles et ceux qui lui ont déjà proposé de rejoindre une équipe localement pour porter la voix de l'ADMD et participer à des actions sur le terrain.

07 - ARDÈCHE



535 ADHÉRENTS

Déléguée : Elisabeth Foucault
06 21 07 82 08 - admd07@admd.org

ADMD Ardèche : bilan 2024 sous le signe de l'engagement

Une dynamique locale en progression

L'ADMD Ardèche a accueilli 70 nouveaux adhérents en 2024. Les permanences mensuelles se sont poursuivies à Aubenas, Les Vans, Tournon et Annonay, renforcées par l'ouverture d'un nouveau point d'accueil à Privas en novembre.

Des actions de sensibilisation diversifiées

L'association a mené plusieurs opérations de tractage à Aubenas, Annonay, Ruoms et Privas. Elle a également organisé un entretien-débat à Aubenas le 13 janvier, ainsi que deux projections suivies de discussions : *Les Mots de la fin* à Privas et *La Dernière Leçon* à Annonay, en mai.

Présence renforcée dans les événements locaux

Les équipes de l'ADMD ont pris part à la conférence seniors organisée par la CFDT à Aubenas en octobre et au Café Mortel de Thanatosphère à Lablachère en décembre. Par ailleurs, leur présence aux forums des associations d'Annonay, Aubenas, Privas, Tournon, et Les Vans a permis de renforcer leur visibilité.

Un ancrage médiatique et politique

Sur le plan médiatique, l'association a été interviewée sur *France Bleu Drôme Ardèche* en mars et mentionnée dans *Le Dauphiné Libéré* à trois reprises (avril, juin, novembre). Des rencontres avec des élus locaux et des responsables institutionnels ont jalonné l'année, favorisant des échanges constructifs. Parmi elles : les députés Olivier Dussopt et Hervé Saulignac (mai), Fabrice Brun (novembre), Michaël Gadenne, président départemental de la MGEN (mai), ainsi qu'Alexandra Cauquil, déléguée départementale du Parti Radical (novembre).

Temps forts et projets d'avenir

L'ADMD Ardèche a dû renoncer aux Journées des délégations en janvier, en raison de perturbations de transport, mais a participé à son assemblée générale à Toulouse en septembre. L'année a également été marquée par la participation à des webinaires entre délégués et dirigeants de l'association (mars, avril, juin) et par l'organisation d'un repas convivial en juin à Aubenas. Avec ces actions, l'ADMD Ardèche pose les bases de ses projets pour 2025, avec une ambition renouvelée pour faire aboutir notre combat.

08 - ARDENNES

114 ADHÉRENTS

Déléguée jusqu'en avril 2025 :

Nathalie Pertus

Une réunion d'information a été

organisée à Charleville-Mézières le lundi 9 décembre en présence de notre secrétaire général, Yoann Brossard, et avec la participation de la section ardennaise de la mutuelle MGEN, membre du Pacte progressiste sur la fin de vie. L'occasion pour le sénateur Marc Laménie de venir témoigner de son soutien auprès des adhérents de l'ADMD présents ce jour-là. Saluons également la présence amicale d'Alain Tournafol, président de la Libre Pensée 08.

Cette délégation est actuellement dépourvue de délégué. Si vous êtes intéressé par la mission de délégué, merci de contacter le secrétariat général (01 48 00 04 16 ou secretariatgeneral@admd.org).

09 - ARIÈGE



273 ADHÉRENTS

Déléguée : Muriel Lacoste

06 32 07 59 85 - admd09@admd.org

Participation aux Journées des délégations les 26 et 27 janvier à Paris et à l'assemblée générale à Toulouse le 28 septembre.

Réunion d'adhérents le 29 mars à Foix.

Distribution de tracts sur les marchés de Saint-Girons, Mirepoix, Foix et Pamiers, entre le 23 et 30 mars, dans le cadre de la 18^e Semaine de mobilisation.

Trois articles dans la presse locale. Les Jeunes ADMD ont fait étape à Foix le 18 juillet, sur les allées de Villote, à l'occasion de la 9^e édition de l'ADMD Tour.

J'ai reçu de nombreux appels des familles de personnes en fin de vie qui ont besoin d'informations et de soutien psychologique.

J'ai rencontré Laurent Panifous, député, qui siège à la commission sur la fin de vie.

10 - AUBE



176 ADHÉRENTS

Délégué : Valentin Mouzon

admd10@admd.org

À l'occasion de la 9^e édition de l'ADMD Tour, les Jeunes ADMD se sont installés sur la place du Général-Gallieni à Sainte-Savine, le vendredi 5 juillet. Les adhérents ont pu venir à leur rencontre à l'occasion de cette étape auboise pour s'informer sur l'actualité concernant une loi de fin de vie libre et choisie et être sensibilisés sur la rédaction des directives anticipées et la désignation des personnes de confiance. Ce fut également l'occasion d'échanger avec Yoann Brossard, secrétaire général de l'ADMD.

11 - AUDE

515 ADHÉRENTS

Déléguée jusqu'en février 2025 :

Martine Prunet



Délégué depuis février 2025 :

Pierre Rivet

07 66 32 85 64 - admd11@admd.org

L'évènement qui m'aura le plus marqué cette année aux 44^e Journées des délégations à Paris en janvier, c'est le témoignage de

Loïc Résibois que j'aurai suivi dans tous les médias jusqu'à son dernier combat.

Nous avons participé à la Semaine de mobilisation du 21 au 31 mars avec notre présence par un stand sur les marchés de Narbonne, de Limoux et de Carcassonne, avec le soutien de Jérôme Étienne, président MGEN de l'Aude ; nous avons également fait une réunion d'information avec l'aide du CCAS de Sallèles-d'Aude dont je remercie encore la présidente, Dominique Trilles, ainsi que sa directrice, Caroline Cognat.

J'ai été invitée en avril par la MGEN à participer à leur comité départemental pour présenter les avancées et les désaccords sur le futur projet de loi.

Nous sommes allés à la rencontre des députés de notre département : deux d'entre eux nous ont reçus, le troisième n'avait pas de temps à nous consacrer.

Un grand évènement que nous attendions avec impatience, l'étape de l'ADMD Tour dans notre belle ville de Narbonne le 19 juillet. Nous remercions encore la directrice d'antenne de la radio *Grand Sud FM*, Maryline Granger pour avoir diffusé pendant deux jours consécutifs toutes les demi-heures au flash info la présence de nos jeunes sur le parvis des halles. Nous avons distribué 2000 flyers les jours précédents sur les voitures stationnées autour du marché. Je remercie également ma collègue de l'Hérault, Noëlle, qui est venue nous rejoindre avec une adhérente de sa délégation.

Nous avons participé au forum des associations d'Ouveillan.

J'ai organisé pour l'assemblée générale à Toulouse la venue des adhérents de Narbonne et Carcassonne en train. Leur retour a été, « *Nous sommes reboostés* » et contents de connaître les autres adhérents de la délégation.

Nous avons également participé à la Journée mondiale du 2 novembre,

une seule manifestation cette année à Carcassonne, qui s'est transformée en hommage à Jo, nous pensons très fort à sa famille. Nous n'oublions pas que nous avons été agressés par une folle furieuse qui ne s'en est pris qu'à notre matériel bien heureusement.

Nous vous préparons pour 2025 un évènement avec mon collègue de la MGEN, diffusion de film, débat, venue d'un administrateur.

12 - AVEYRON



336 ADHÉRENTS

Délégué : Jean-Luc Calmels

06 88 32 73 69 - admd12@admd.org

2024 l'année du bonheur... et de la douche froide, très très froide pour l'ADMD 12 !

Le délégué a consacré tout le premier semestre à échanger avec le secrétariat à Paris et les députés de l'Aveyron, tous trois partisans de la loi sur la fin de vie.

Echanges téléphoniques directs vers le député Stéphane Mazars (majorité macroniste) qui me tenait informé de l'évolution du texte et me demandait de relayer auprès de Paris certaines modifications souhaitables pour que notre association intervienne au mieux auprès des députés pour défendre ces ajustements (correspondant totalement à notre projet).

Échanges et transmission d'infos en provenance et vers le député Jean-François Rousset (macroniste lui aussi, ancien médecin, membre de la commission en charge d'élaborer la loi sur la fin de vie) également en totale adéquation avec nos souhaits. Tout cela en coordination avec le siège qui avait un contact direct avec son attaché parlementaire parisien.

Bref tout allait pour le mieux, le projet initial du gouvernement était modifié presque totalement comme le souhaitait l'ADMD.

Et le délégué, pourtant historiquement méfiant à l'égard de nos élus se laissa même aller à un optimisme fondé, lors de notre assemblée départementale de printemps.

Et... à J -3 du vote à l'Assemblée nationale du projet de loi pour lequel nous nous battons depuis trop longtemps... Le Président, très mal inspiré, annonce la dissolution de l'Assemblée nationale !

Colère, indignation, révolte, désespoir, découragement sont les sentiments qui nous ont tous habités, députés macronistes compris (j'ai pu échanger directement avec eux).

Ces trois mots, colère, révolte, indignation sont ceux qui résument le mieux cette année 2024 pour la délégation de l'Aveyron.

Tout le reste (participation à l'assemblée générale à Toulouse, contacts directs avec certains adhérents choqués et désespérés de la situation) devenant anecdotique, du bref passage à Matignon de Michel Barnier à la nomination en suivant de « l'évêque de Pau » François Bayrou qui, dès sa première interview, a oublié que la République Française était laïque en étalant ses croyances !

Je l'ai dit à l'assemblée générale aux élus présents, je le répète, nous ne sommes plus en démocratie quand quelques personnages manœuvrent contre la demande persistante du peuple.

Mais le combat continu !

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE



2290 ADHÉRENTS

Délégué depuis mai 2025 : Gilles Gauthier
06 60 06 45 17 - admd13@admd.org

Une rencontre dédicace s'est tenue le samedi 1^{er} juin à la Librairie des Arcenaulx Jeanne Laffitte à Marseille, animée par le président d'honneur de l'ADMD, Jean-Luc Romero-Michel. Il y a présenté son livre *Le Serment de Berne - De la mort solitaire à la mort solidaire* et a pu informer les adhérents sur les dernières actualités et sur les actions de notre association.

Du 4 au 8 septembre, les Jeunes ADMD étaient présents à Marseille à l'occasion du 10^e anniversaire du Delta Festival pour sensibiliser les festivaliers sur le sujet de la fin de vie.

14 - CALVADOS



750 ADHÉRENTS

Délégué : Patrick Soyer
06 29 79 14 96 - admd14@admd.org

Triste année désespérante. Pourtant tout avait bien démarré suite aux déclarations du président de la République sur les aides à mourir qui avaient fait les unes des journaux *La Croix* et *Libération*.

12 mars : interview sur *France Bleu Normandie* ainsi que plusieurs échanges avec la PQR (presse quotidienne régionale).

29 mars : dans le cadre de la Semaine de mobilisation de l'ADMD, tractage sur le marché Saint-Sauveur à Caen.

26 avril : rencontre du député de Bayeux, Bertrand Bouyx à sa permanence.

Vu également le député de Lisieux, acquis à notre cause lui aussi.

En juin, une conférence était prévue avec Arthur Delaporte, député de Caen, quand Patatrac Emmanuel Macron dissout l'Assemblée nationale.

Des années de travail pour... zéro résultat.

Militants écœurés, démotivés...

2 novembre : Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité, tractage sur le marché de Lisieux, nous étions trois personnes.

Petite consolation nous avons aidé plusieurs familles à partir dans la sérénité suite à notre intervention : À Falaise, il nous a fallu menacer d'avertir la presse locale et *France bleu Normandie* pour que les hospitaliers se bougent.

À Lisieux, après notre visite à l'hôpital, la personne demandante a été sédaturée dans les 24 heures suivantes.

Dans le pays d'Auge (en août) nous avons rencontré et aidé une personne à partir en Belgique.

Attendons 2025, en espérant que cette loi passe enfin. Croisons les doigts.

15 - CANTAL



138 ADHÉRENTS

Délégué par intérim depuis avril 2024 :
Philippe Delort
06 74 72 64 30 - admd15@admd.org

Depuis avril 2024, Philippe Delort, également délégué de l'ADMD pour le Lot, a accepté d'assurer l'intérim de la délégation du Cantal.

Se reporter à la délégation du Lot (46).

16 - CHARENTE



391 ADHÉRENTS

Délégué : Jean-Michel Nivet
06 83 22 73 77 - admd16@admd.org

Le slogan *Nous sommes prêts* s'est montré cette année encore plus vrai que jamais. Il suffisait de quelques jours pour qu'enfin, une nouvelle loi sur la fin de vie voit le jour. La dissolution a stoppé toutes nos espérances, remettant à on ne sait pas quand la reprise des débats parlementaires.

Nous avons pourtant - en Charente comme partout en France - œuvré pour que les revendications de l'ADMD soient relayées. Vous trouverez ci-après un bref compte rendu des activités de la délégation :

1- Tout au long de l'année, répondre aux questions et interpellations d'adhérents et/ou non-adhérents sur l'ADMD, son action et souvent une aide à la rédaction des directives anticipées.

2- Participation aux Journées des délégations à Paris les 26 et 27 janvier.

3- Intervention du délégué le 2 mars à Mornac lors d'une conférence Agora, à l'invitation du député René Pilato.

4- Rencontre le 6 mars avec la Libre Pensée, partenaire fidèle à l'ADMD.

5- Réunion le 13 mars en visioconférence avec la MGEN, partenaire du Pacte progressiste sur la fin de vie.

6- Point fort de l'année, le 16 mars : organisation avec l'UFAL et LRC (Laïcité République Charente) d'une conférence sur la fin de vie, avec les interventions de Véronique Massonneau (ancienne députée), René Pilato (député 1^{ère} circonscription de la Charente) la MGEN, l'UFAL, la Libre Pensée et

LRG. Conférence animée par un journaliste local.

7- 16 mars : en préambule à la conférence de l'après-midi, les adhérents étaient invités à une réunion interne suivie d'un repas convivial.

8- Participation les 20 mars et 14 mai à un webinaire de l'ADMD.

9- Participation le 27 mars à un webinaire de France Assos Santé de Nouvelle Aquitaine.

10- Présence le 28 mars suite à invitation à l'assemblée générale de l'ASP 16 (soins palliatifs).

11- Rencontre le 24 mai avec Sandra Marsaud (députée LREM de la 2^e circonscription de Charente).

12- Rencontre le 27 mai avec Nicole Bonnefoy (sénatrice de la Charente).

13- Participation le 3 juin à une émission de radio locale (RCF) : libre parole pendant une demi-heure.

14- Participation le 24 septembre à une formation en ligne organisée par France Assos Santé sur la douleur.

15- Participation le 28 septembre à l'assemblée générale de l'ADMD à Toulouse.

16- Intervention du délégué (face à un médecin également diacre et un médecin des soins palliatifs) le 5 octobre à une réunion publique organisée par l'église de Ma Campagne. Sans prétention, combat gagné par KO !

17- 3 novembre : dans le cadre de la Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité, rassemblement des adhérents à Magnac-sur-Touvre suivi d'un repas convivial. Grosse participation des adhérents, merci de leur soutien.

18- Présence de l'ADMD le 9 décembre à la plantation de l'arbre de la laïcité.

En conclusion et comme déjà dit l'année dernière, le chantier n'est pas achevé, nous n'aspérons pas au repos ! Aussi, je fais appel à toutes les volontés et propositions d'actions qui pourraient être menées.

17 - CHARENTE-MARITIME



1464 ADHÉRENTS

Délégué : François Bon

06 51 65 71 62 - admd17@admd.org

Notre délégation est restée très active tout au long de l'année, outre la rencontre avec de nombreux élus.

30 mars : tractage sur le marché dans le cadre de la 18^e Semaine de mobilisation - La Rochelle.

20 avril : réunion publique suivie d'un atelier convivial pour aider à rédiger les directives anticipées et désigner les personnes de confiance - La Jarrie.

16 mai : réunion publique *Projet de loi sur la fin de vie : soins palliatifs, aide à mourir. Où en est-on ?* - Le Château-d'Oléron.

8 juin : réunion publique à l'invitation de la loge du Grand Orient de France en présence de Pierre Juston, administrateur de l'ADMD, Henri Sandillon CH Jonzac comité d'éthique, Alain Claeys, et du délégué national fin de vie, question d'éthique GOF - Saintes.

15 juin : *Projet de loi sur la fin de vie : où en est-on ?* réunion animée par Patrick Deswarte, infirmier, membre de la commission Soignants de l'ADMD.

19 juin : réunion publique suivie d'un atelier convivial pour aider à rédiger les directives anticipées et désigner les personnes de confiance - Rochefort-sur-Mer.

22 juin : intervention à l'assemblée générale de la Fédération Française de Crémation - La Rochelle.

12 juillet : passage de l'ADMD Tour à Niort, l'occasion en qualité de voisin de rencontrer les Jeunes de notre association.

5 septembre : réunion publique en présence de Yoann Brossard, secrétaire général de l'ADMD,

Vincent Bernardeau, président de la mutuelle MGEN 17 et René Robert, médecin réanimateur retraité - Vaux-sur-Mer.

Septembre : de nombreux bénévoles ont défié les conditions météo pour présenter l'ADMD lors des forums des associations.

3 novembre : rassemblement dans le cadre de la Journée mondiale, en présence d'Olivier Falorni - La Rochelle.

16 décembre : rencontre participative en pays Royannais, réunion sous un nouveau format plus participatif ; de belles rencontres et beaucoup d'échanges.

Un grand merci aux bénévoles, adhérents et salariés pour avoir contribué au succès de ces manifestations et à la tenue des permanences.

Remerciement aux municipalités, élus, journalistes qui autorisent et/ou concourent au succès de nos manifestations.

18 - CHER



311 ADHÉRENTS

Délégué : Jean-Marc Jamard

06 49 31 87 61 - admd18@admd.org

En 2024, notre groupe militant a poursuivi ses activités selon trois axes :

Lobbying auprès des parlementaires
En coordination avec la MGEN, nous avons rencontré les trois parlementaires du département pour leur exposer nos attentes vis-à-vis du projet de loi : François Cormier-Bouligeon le 2 mai, Loïc Kervran le 6 mai et Nicolas Sansu le 13 mai. Ces trois parlementaires ont une approche assez positive de ce projet de loi.

Sensibilisation du public

Nous avons organisé trois réunions publiques d'information à Aubigny-sur-Nère le 22 mars, à Bourges le 23 mars et le 7 décembre. Cette dernière réunion consacrée aux droits de la personne malade et aux directives anticipées était animée par la déléguée nationale chargée de l'ADMD Écoute. Une trentaine de participants ont assisté à chacune de ces réunions. Nous avons aussi procédé à des distributions de tracts sur les marchés d'Aubigny-sur-Nère (16 mars) de Bourges (14 et 23 mars) et de Saint-Amand-Montrond (18 mai). Un stand d'information prévu sur un des marchés de Bourges le 8 juin a été annulé pour raisons de santé. Dans toutes ces manifestations, le public manifeste un accueil très favorable à notre cause, si on excepte quelques grincheux ou grincheuses !

Participation à la vie du mouvement

Notre délégation était représentée aux Journées des délégations à Paris (26 et 27 janvier) ainsi qu'à l'assemblée générale à Toulouse (28 septembre). Nous avons aussi participé à un des webinaires du printemps. Notre groupe local s'est réuni cinq fois. Nous aurions besoin de quelques bénévoles supplémentaires pour afficher plus fermement la présence de l'ADMD sur le département.

19 - CORRÈZE



348 ADHÉRENTS

Délégué : Pierre Vars

07 86 37 37 33 - admd19@admd.org

Rencontre des deux députés et du sénateur de la Corrèze avant la dissolution.

Interview radio et presse locale.

Réponses aux appels et sollicitations tant téléphoniques que mails, que ce soit pour des adhérents ou des personnes en questionnement.

20 - CORSE



293 ADHÉRENTS

Délégué : Robert Cohen

04 95 23 35 18 - admd20@admd.org

Assemblée générale à Toulouse, le 28 septembre.

Réunion à Bastia le 1^{er} juin, avec la présidente de la MGEN et son directeur, qui ont présenté le Pacte progressiste, et la présidente des pharmaciens de Haute-Corse. Une trentaine de personnes présentes.

En Ajaccio, réunion le 19 octobre, avec 30 personnes. Jonathan Denis nous a fait l'honneur d'animer cette réunion.

Nous avons informé les médias, les réseaux sociaux, le relais des associations, France Assos Santé, Twitter, LinkedIn, X (anciennement Twitter).

Actuellement il y a cinq représentants des usagers, dont trois à Ajaccio et une à Bastia, nous sommes représentés dans les commissions des usagers (CDU) des établissements de santé, au conseil de surveillance de l'hôpital d'Ajaccio à la CPAM, à la commission régionale de santé et d'autonomie et à la commission de l'offre de soin.

Cela représente beaucoup de réunions et un gros investissement des personnes, en plus des actions purement ADMD.

Activités en Corse

Tractage sur les marchés d'Ajaccio et de Bastia avec la présidente de la

MGEN. Ces opérations de tractage sont très difficiles eu égard au peu d'engagement des membres.

Forum des associations qui réunit une dizaine de membres.

Assemblée départementale.

Semaine de sensibilisation autour du 2 novembre.

Cours à l'IFSI et interventions dans les établissements de santé, où je reçois un bon accueil. Peu de personnels soignants connaissent la loi actuelle et surtout beaucoup ignorent l'existence des directives anticipées.

Très grosse activité au regard du projet de loi devant l'Assemblée nationale ; articles de journaux et surtout un débat sur la fin de vie assez houleux vu que l'animateur n'était pas du tout favorable à l'ADMD, puis une émission précédée d'un documentaire tourné en Corse, débat très équilibré. Je remercie les journalistes de France 3 Corse, qui ont très bien couvert cette question.

La période depuis la dissolution a vu notre activité baisser, eu égard au manque de volonté des établissements hospitaliers. J'ai fait un appel à tous les membres pour qu'ils s'engagent soit pour l'ADMD, soit comme RU.

Actions dans les établissements de santé

Permanences régulières et visites dans les différents services.

Médiations dans les établissements de santé.

Certifications.

Présentation du rapport de la commission des usagers aux différentes instances de l'hôpital d'Ajaccio.

Interventions à l'école d'infirmières et à l'hôpital d'Ajaccio.

Représentants des usagers

Deux nouveaux RU devraient être nommés par l'ARS sur la Haute Corse.

Présence de France 3 Corse Via Stella aux réunions de Bastia et d'Ajaccio, ainsi que France Info demandant l'avis de l'ADMD sur les

positions très conservatrices de l'évêque d'Ajaccio.

En conclusion, une année très riche, avec une forte participation de la MGEN et la constitution d'une solide équipe de trois personnes pour me seconder et me conseiller.

21 - CÔTE-D'OR



711 ADHÉRENTS

Déléguée : Elisabeth Duclut

06 72 38 79 34 - admd21@admd.org

Suite au constat fait en 2023 les permanences physiques ont été remplacées par les permanences téléphoniques. De ce fait, l'ADMD21 reçoit un peu plus d'appels (6 par mois). La plupart sont des demandes d'information concernant l'aide que peut apporter l'ADMD21 : administratives, directives anticipées, écoute et aide de personnes en grande souffrance psychologique. Demandes d'informations quant aux conditions de fin de vie à l'étranger faute d'une loi en France. Beaucoup d'expressions d'insatisfactions sur la situation de fin de vie en France.

Réunions publiques

6 mars : réunion des adhérents en présence de Jean Luc Romero-Michel, président d'honneur de l'ADMD.

11 mars : conférence avec la participation du Dr Jean Daquin, en charge de la commission Soignants de l'ADMD, et du Dr Pascal Jobez : *L'aide active à mourir un nouveau droit : pourquoi tant de difficultés ?*

3 juin : réunion publique à Nuits-Saint-Georges.

27 novembre : réunion publique à Brochon autour du film *Fin de vie : pour que tu aies le choix* sur invitation de la municipalité et du

service lecture et médiathèque de la communauté de communes.

10 décembre : réunion d'information à l'invitation de l'UFAL de Dijon.

Actions et participations

6 mars : séance dédicace du livre *Le Serment de Berne* de Jean-Luc Romero-Michel, à la Librairie Gibert Dijon.

11 et 12 avril : stand ADMD21 au salon des seniors Dijon.

23 mai : participation à un débat organisé par les députés Didier Martin et Didier Paris à Dijon.

30 mai : intervention sur les directives anticipées à Baigneux-les-Juifs sur invitation du DAC 21.

30 juin : accueil de l'ADMD Tour à Gevrey-Chambertin.

3 octobre : hommage à Jean-Marc Bardeau-Garneret à la Maison Phare.

22 septembre : participation au Grand Déj, forum des associations au Parc de la Toison d'Or.

Trois séances ateliers directives anticipées à la Maison des seniors et à la Maison des associations.

Médias

11 mars : interview de *France 3 Bourgogne* sur la loi.

20 mai : interview d'un journaliste du *Bien Public* pour évoquer le dernier voyage en Belgique de Jean Marc Bardeau-Garneret.

23 mai : participation à l'émission de *France Bleu Bourgogne* « Ici on parle d'ici ».

Rencontres

18 avril : rencontre avec le Dr Honnart (président de l'ordre des médecins).

29 avril : rencontre avec les responsables MGEN dans le cadre du Pacte progressiste entre l'ADMD et la MGEN.

Formation

2 avril : séance en visio sur les directives anticipées avec Charlotte Pinot (service des directives anticipées) et les membres du Bureau.

Deux membres du Bureau sont candidates pour être représentantes des usagers.

Participation aux Journées des délégations à Paris en janvier.

Au vu de l'instabilité politique du dernier semestre, nos actions furent très impactées.

Face à ce manque de lisibilité quant à l'avenir de la loi sur la fin de vie, nous avons recueilli beaucoup de questionnements, de colère, d'incompréhension et d'impatience de la part de nos adhérents.

22 - CÔTES-D'ARMOR



813 ADHÉRENTS

Délégué : Serge Raoult

07 57 85 03 20 - admd22@admd.org

Concernant l'activité propre de délégué de l'ADMD pour les Côtes-d'Armor durant l'année ont été organisés :

- des rencontres avec les élus nationaux : Murielle Lepvraux et Éric Bothorel, députés, et Annie Le Houérou, sénatrice. Les autres élus n'ont pas répondu à mes sollicitations.

- une réunion-débat à Paimpol le 5 avril sur le thème de la loi en discussion au Parlement, et le mandat de représentant des usagers.

- une réunion départementale de l'ADMD, avec Jonathan Denis, Annie le Houérou et Sophie Bruckert (MGEN), à Lamballe le 16 novembre.

- participation en tant qu'intervenant sur *La fin de vie* au Colloque *Hôpital et Éthique* à l'EHESP de Rennes le 6 juin.

En tant que représentants des usagers, j'ai été mandaté par l'ARS Bretagne comme suppléant au collège des usagers du conseil territorial santé d'Armor (participation à trois réunions).

J'ai co-organisé au centre hospitalier de Lannion un forum des associations de santé le jeudi 21 mars.

J'ai par ailleurs été désigné à la Commission Soins Palliatifs et Ethique du CH de Lannion.

J'ai participé à la formation (4 jours) RU en avant, obligatoire pour le mandat de RU.

En tant que représentant de l'ADMD à France Assos Santé Bretagne, j'ai participé à quatre réunions régionales, départementales ou en partenariat avec l'ARS Bretagne.

Au cours de l'année, j'ai participé aux réunions en visio de l'ADMD et de la commission RU.

23 - CREUSE

126 ADHÉRENTS

Déléguée jusqu'en septembre 2024 :

Béatrice Géraud



Déléguée depuis janvier 2025 :

Claudine Bouby

06 98 83 14 31 - admd23@admd.org

Se reporter à la délégation de la Haute-Vienne (87).

24 - DORDOGNE



697 ADHÉRENTS

Déléguée : Dominique Attingré

06 65 44 61 70 - admd24@admd.org

Le 3 février au Théâtre de Périgueux, nous avons invité Pierre Juston. Beaucoup de monde. Nous

avons relancé nos adhérents pour participer aux commissions de représentants des usagers dans les centres hospitaliers, maisons de retraites... Malheureusement sans grand succès.

Le 9 mars à l'amphithéâtre Jean Moulin de Périgueux, notre président Jonathan Denis est intervenu pour faire le point sur les discussions en cours au Parlement. Diffusion sur les marchés de tracts : fin avril, compte-tenu du mauvais temps, nous n'avons pu faire que deux marchés.

Nous avons adressé une lettre au député Serge Muller (RN), le 5 avril. Aucune réponse.

Le 24 mai le député Sébastien Peytavie, membre de la commission spéciale sur la fin de vie a organisé une conférence publique. J'ai été auditionnée ainsi que la représentante MGEN, Nathalie Poupard, dans le cadre du Pacte progressiste.

Notre délégation a adressé un courrier aux candidats aux législatives, leur demandant de se positionner... Rencontre avec le sénateur Serge Mérillou, la sénatrice Marie-Claude Varailles indisponible, nous a assurés qu'elle nous soutiendra également.

Le 8 juin, assemblée départementale. L'après-midi à Périgueux, réunion publique, où la responsable du service ADMD Écoute nous a exposé l'importance des directives anticipées.

Cette année l'ADMD Tour est passé par Périgueux le 15 juillet. Nous avons eu une bonne réception.

Début septembre : forum des associations, nous avons tenu un stand dans le grand centre de la Filature. Moins de monde cette année. Malgré tout ce qui a été diffusé dans la presse, il y a des gens qui ne connaissent pas l'ADMD. Notre présence est donc importante.

Soirée Z à mourir le 5 octobre : au Théâtre de Périgueux, un spectacle de clown, solitaire, qui s'interroge

sur le cancer qui le ronge et sa fin de vie proche. La revue trimestrielle *Front Laïque* de la Libre Pensée de Dordogne, a fait paraître un article que notre déléguée a rédigé sur la proposition de loi d'Olivier Falorni et la dissolution de l'Assemblée nationale.

Le 2 novembre 17^e Journée mondiale des ADMD. Nous avons organisé un rassemblement, parc Gamenson à Périgueux. Des personnalités politiques de tout bord et associatives étaient présentes.

Par décision du conseil d'administration du 16 décembre, j'ai été reconduite dans cette fonction, pour les 4 prochaines années. **Ce sera mon dernier mandat.** Je fais donc appel à vous pour reprendre et continuer le travail engagé. Il serait souhaitable d'avoir un.e délégué.e et un.e adjoint.e. Merci de réfléchir à ma succession, pour celles ou ceux que cela intéresse... Contactez-moi !

25 - DOUBS



528 ADHÉRENTS

Déléguée : Séverine Arnaud

07 66 34 22 00 - admd25@admd.org

Cette année a été traversée par des sentiments et des émotions contradictoires ! Des débats à l'Assemblée nationale plus que prometteurs, une loi presque aboutie et, patatras, la dissolution de cette Assemblée a effacé l'espoir que nous nourrissions ; ces événements contradictoires et si décevants minent le moral des adhérents, c'est très sensible. Mais malgré ce nouveau report, il est certain que pas à pas, la France aura enfin, et bientôt, une loi encadrant la fin de vie qui respectera les volontés de

bon nombre d'entre nous.

À Besançon et à Montbéliard, c'était le souhait de bon nombre d'adhérent.e.s, nous nous sommes réunis en avril autour d'un (bon) repas, végétarien ou non, le déjeuner ou le dîner, ce qui a permis des rencontres agréables et des échanges sympathiques.

Le conseil municipal de Besançon a adressé au gouvernement un vœu exprimant à l'unanimité son souhait de voir arriver en France une loi de fin de vie incluant une aide active à mourir. Ce vœu a été présenté et défendu par Kévin Bertagnoli, adjoint à la démocratie participative, peu de temps avant que commencent les débats à l'Assemblée.

Et puis, le 2 novembre, nous avons déambulé dans le centre bisontin, vêtus de nos casaques ADMD afin de sensibiliser nos concitoyens à notre cause (et cette année, quelle chance, il ne pleuvait pas !).

Dans le pays de Montbéliard, nous projetons de mener certaines actions à venir conjointement avec les adhérents du Territoire-de-Belfort (même bassin d'emploi, même hôpital...).

26 - DRÔME

777 ADHÉRENTS

Une réunion publique s'est tenue le vendredi 15 novembre dans les salons de l'hôtel Novotel à Valence, animée par notre secrétaire général, Yoann Brossard, à l'occasion de la 17^e Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité. Un auditoire nombreux – la salle était comble – qui a pu s'informer sur les dernières actualités et sur les actions de notre association. Un beau moment d'échange avec les adhérents et les non-adhérents de l'ADMD.

Cette délégation est actuellement dépourvue de délégué. Si vous

êtes intéressé par la mission de délégué, merci de contacter le secrétariat général (01 48 00 04 16 ou secretariatgeneral@admd.org).

27 - EURE



385 ADHÉRENTS

Délégué : Philippe Lohéac
admd27@admd.org

Délégué pour l'Eure depuis le début du mois de janvier, j'ai inauguré mon mandat en demandant, par lettre, un rendez-vous aux cinq députés du département. Pas un n'a répondu à ma sollicitation, pas plus qu'aux deux lettres qui ont suivi pour évoquer le projet de loi *relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie*. J'ai évoqué cet apparent mépris de la représentation nationale à l'égard de notre association lors des réunions et des différentes communications faites à la presse. Durant cet exercice, j'ai organisé deux réunions publiques : la première à Gravigny le 23 mai, en partenariat avec MGEN et à quelques jours de l'ouverture des débats dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale ; et la seconde à Évreux le 28 novembre, après l'annonce de la reprise des débats le 3 février 2025.

Mon collègue dans la Seine-Maritime, Yves Grégoire, aussi administrateur de l'ADMD, a participé quant à lui, avec mon accord, à une réunion à Charleval organisée par une association citoyenne locale.

Enfin, j'ai eu le plaisir d'accueillir, le 8 juillet, à Évreux, la 9^e édition de l'ADMD Tour et les Jeunes ADMD, sous un ciel typiquement normand. Je remercie chaleureusement à

travers ce rapport d'activité les adhérents qui ont eu la gentillesse de répondre à mes invitations ou de m'écrire. Chacune de ces rencontres, chacun de ces contacts, a été enrichissant pour moi.

28 - EURE-ET-LOIR



419 ADHÉRENTS

Délégué : Rémi Marchand
07 64 11 21 21 – admd28@admd.org

L'ADMD 28 a été présente lors des Journées des délégations à Paris en janvier, permettant d'échanger sur les actions menées à l'échelle nationale et de renforcer notre mobilisation locale.

Réunions et événements

Nous avons organisé plusieurs réunions publiques, notamment à Chartres et Dreux, afin d'informer et sensibiliser nos adhérents et le grand public sur l'évolution du débat législatif et les actions de l'ADMD.

Un moment fort de l'année a été la venue de Jonathan Denis, président de l'ADMD, à Chartres le 27 avril. Il a présenté et échangé autour de son livre *Mourir dans la dignité* lors d'un événement organisé à la Librairie l'Esperluette, réunissant de nombreux participants.

Partenariats et mobilisation

Tout au long de l'année, nous avons entretenu des liens constants et efficaces avec la MGEN ainsi qu'avec plusieurs associations membres du Pacte progressiste. Ces collaborations nous ont permis de porter notre plaidoyer auprès des élus pour défendre une loi de Libre Choix intégrant à la fois les soins palliatifs et l'aide active à mourir.

Nous avons également poursuivi

notre travail de plaidoyer avec la MGEN auprès des parlementaires, afin de sensibiliser les décideurs politiques à l'urgence d'une évolution législative.

Présence médiatique et sensibilisation

L'ADMD 28 a été présente plusieurs fois dans la presse locale, permettant de relayer nos positions et d'informer un large public sur l'importance du droit à mourir dans la dignité.

Nous avons également organisé des distributions de tracts dans plusieurs secteurs du département. Je suis resté disponible et à l'écoute des adhérents tout au long de l'année, répondant aux sollicitations par mail, courrier, téléphone et lors de rendez-vous en présentiel.

Nous restons déterminés à poursuivre ce combat en 2025 pour obtenir une loi de libre choix, garantissant à chacun la possibilité de décider de sa fin de vie en toute dignité.

29 - FINISTÈRE



1440 ADHÉRENTS

Déléguée : Andrée Guillamet
07 85 05 60 92 - admd29@admd.org

Les permanences hebdomadaires et mensuelles continuent à Brest, Fouesnant et Quimper grâce aux douze bénévoles actifs dont deux nouveaux, à Brest et Fouesnant. Deux adhérents RU représentent toujours activement les usagers au sein des CDU au CH de Lanmeur et à la Polyclinique de Keraudren à Brest.

Une réunion d'information et formation des bénévoles de la délégation a été organisée en

novembre à Quimper.

Mobilisations en mars et novembre (Journée mondiale ADMD) sur les marchés et/ou forums associatifs à Brest, Concarneau, Moëlan, Pont-L'Abbé et Quimper - Rencontres de la vie associative de France Bénévolat Quimper-Cornouaille - Information loi de 2016 à Fouesnant - Rencontre publique avec Emilie Maréchal à Pont-Croix pour son livre *L'horizon des événements* (suicide assisté en Suisse).

Rendez-vous avec les sept députés et trois sénateurs favorables au projet de loi en débat, une députée et un sénateur ne nous ayant pas répondu. Entretiens menés par la déléguée, un délégué-adjoint et un délégué de la MGEN, organisme signataire du Pacte progressiste sur la fin de vie.

Réunion publique organisée par le député Didier Le Gac à Saint-Renan en mai.

Seniors / Forum *Bien vieillir* pendant la *Semaine bleue* à Douarnenez - Café Seniors à Brest - Information pour l'association Loisirs Solidarité Retraités à Quimper.

Jeunes / Stand au Pôle universitaire de Quimper - Reportage vidéo auprès des bénévoles brestois par trois élèves de 1^{ère} / Ciné audiovisuel lycée Saint-François de Lesneven.

Santé / Réunion ARSLA & Association Charcot 29 à Kersaint-Plabennec - Formation SFAP *Derniers secours* à Pouldergat - Information pour les responsables de DomusVi Domicile à Quimper - Au CHU de Brest / la Cavale blanche, visite du nouvel Institut de Cancérologie et d'Imagerie.

Interviews : de Sylvie, atteinte d'une maladie neurologique incurable, par *Ouest-France* ; des bénévoles mobilisés à Brest sur le marché, par *Le Télégramme*.

Constantes demandes de renseignements, témoignages effroyables de fin de vie, augmentation des demandes d'aide active à mourir à l'étranger

après la dissolution de l'Assemblée nationale qui a plongé dans le désespoir un grand nombre de personnes atteintes de maladies douloureuses et incurables.

30 - GARD

1127 ADHÉRENTS



Déléguée : Catherine Daquin
07 83 57 94 91 - admd30@admd.org

11 janvier : IFSI d'Alès, conférence-débat avec une cinquantaine d'élèves en troisième année.

26 et 27 janvier : Paris, réunion du conseil d'administration suivie des Journées des délégations.

2 février : Bagnols-sur-Cèze, conférence-débat à la médiathèque.

21 au 23 mars : Paris, Congrès de médecine générale où l'ADMD avait un stand organisé par la commission Soignants.

21 au 31 mars : Semaine de mobilisation sur plusieurs sites. J'en profite pour remercier tous les bénévoles qui ont répondu présents à ces journées où il est nécessaire d'aller au-devant des citoyens et d'être vus.

7 avril : Alès ciné-débat au Cinéplanet avec le magnifique film *Mar Adentro* de Alejandro Amenábar

25 septembre : Journée des associations de la Clinique les Oliviers à Gallargues-le-Montueux.
28 septembre : assemblée générale de l'ADMD à Toulouse.

5 novembre : Nîmes, IFSI, rencontre avec un groupe d'étudiants en troisième année.

5 décembre : Uzès, conférence-débat au sein de la Résidence Seniors Domitys.

Cette année fut particulière car

à défaut de m'être physiquement déplacée dans différents lieux comme les années précédentes, j'ai tourné mes efforts vers les politiques. Dans le Gard nos députés depuis les dernières élections ne sont pas d'un groupe favorable à notre combat. Il faut donc aller chercher les intimes convictions de chacun et si possible tenter de déstabiliser les indécis... La dissolution fut un immense révélateur d'inquiétude pour les citoyens et une présence téléphonique pour répondre aux multiples questions a été très chronophage.

31 - HAUTE-GARONNE

32 - GERS



HAUTE-GARONNE : 1787 ADHÉRENTS

GERS : 252 ADHÉRENTS

Délégué : Pierre Juston

07 86 38 76 72 - admd31@admd.org

De janvier à mars 2024, la période fut à la préparation de la stratégie pour les futurs débats parlementaires de la loi fin de vie à l'Assemblée nationale après le discours de politique général du Premier ministre, Gabriel Attal, qui inscrivait enfin notre loi à l'agenda législatif. Le bureau de la délégation s'est réuni afin de mettre en œuvre les actions adéquates dans ce contexte. Plusieurs distributions ont été organisées à la sortie des métros toulousains, notamment durant la Semaine de mobilisation. Ces actions furent couvertes par *La Dépêche du Midi*, *Via Occitanie*, *Actu Toulouse* et *France 3 Occitanie*. Je suis intervenu également comme délégué lors d'un débat organisé par la CFDT Occitanie

(29 mars). Il était nécessaire d'être très présent tant sur le terrain que dans les médias locaux et nationaux. J'ai pu ainsi décrypter le projet de loi et mener le combat sur 20 min TV, sur Europe 1, sur radio Occitanie, sur France bleu Toulouse et dans Marianne pour apporter la contradiction à un cardinal. Comme administrateur, je me suis rendu à Montpellier (13 janvier), à Périgueux (3 février), à Tours (16 mars) et à Lyon (23 mars) pour mobiliser nos adhérents.

D'avril à juin

Trois mois très intenses durant lesquels le projet de loi fin de vie fut déposé, travaillé et débattu à l'Assemblée. La délégation fut pleinement mobilisée, notamment lors de notre réunion du 13 avril à Toulouse. À la rencontre des députés des deux départements évidemment mais aussi dans différentes réunions publiques locales : à Blagnac (2 mai), à Villeneuve-Tolosane (16 mai) et à Toulouse à l'invitation des membres de la légion d'honneur de la Haute-Garonne (24 mai).

J'ai fait connaître notre position dans *La Dépêche du Midi*, à *France Bleu Occitanie* et sur *Radio Totem*. La délégation a également réagi publiquement aux propos du maire de Toulouse, Jean-Luc Moudenc, contre notre combat, le comparant à la peine de mort en utilisant la mémoire de Robert Badinter.

Avec les jeunes de l'ADMD31, nous nous sommes rendus à Lille pour le séminaire des Jeunes ADMD.

Comme administrateur, j'ai animé plusieurs réunions publiques et participé à des débats, notamment à Poitiers pour débattre avec Alain Claeys (18 avril) et à Saintes à l'invitation du Grand Orient de France (8 juin).

Évidemment, je suis allé débattre avec des opposants sur des médias nationaux durant les débats, sur France 24, dans Marianne, sur Sud Radio, sur France TV info et dans

l'émission de la Grande Loge Mixte de France. Malheureusement la dissolution a balayé tous nos efforts en juin.

De juillet à septembre

Cette dissolution fut terrible mais la période de vacances scolaires a permis à de nombreux membres de la délégation de s'investir dans la 9^e édition de l'ADMD Tour pour poursuivre le travail militant sur les routes de France où la tournée s'est terminée en Avignon.

En septembre j'ai accompagné Déborah Fort, la co-responsable des Jeunes ADMD au Delta Festival à Marseille avec d'autres jeunes de la délégation afin de tenir le stand de l'ADMD. Je me suis également rendu avec d'autres militants des Jeunes ADMD à la Fête de l'Humanité pour tenir le stand de l'ADMD. Nous avons pu sensibiliser de nombreux parlementaires à cette occasion.

La délégation de la Haute-Garonne a également eu l'honneur d'accueillir la 44^e assemblée générale de l'ADMD à Toulouse. Si la colère provoquée par la dissolution était bien présente, les militants conservaient autant d'espoir que de combativité pour ne rien lâcher. Un stand ADMD était également tenu aux rencontres de la gauche à Bram organisées par Carole Delga ce même week-end de fin septembre.

D'octobre à décembre

La délégation s'est réunie avant la fin de l'année dans un contexte d'instabilité gouvernementale en espérant que la loi soit enfin réintégrée dans le calendrier législatif. Les militants ont été invités à écrire à leurs parlementaires, ce que beaucoup ont fait. Comme administrateur, je me suis également rendu dans la délégation des Pyrénées-Atlantiques à Pau (9 novembre) et de la Vendée à La Roche-sur-Yon (16 novembre) pour des réunions publiques.

33 - GIRONDE



2162 ADHÉRENTS

Déléguée : Claudine Crang

05 56 77 71 40 - admd33@admd.org

24 février : Maison des associations de Mérignac, réunion sous la présidence de notre président Jonathan Denis et Yoann Brossard, secrétaire général - étaient présents Anne Raynaud représentant les Jeunes ADMD, Cécile Saint-Marc, adjointe au maire de Mérignac, Eric Pouilliat, député ainsi que les représentants du Pacte progressiste, Jean Garteix administrateur MGEN, Christian Baquet président de la Libre Pensée, Christian Gaudray président de l'UFAL. Excusés : les députés Alexandra Martin, Nicolas Thierry, Sophie Panonac. Les prestations de nos invités furent très appréciées et tous se sont retrouvés sur la base de valeur et de conviction communes. Ce moment d'échange s'est conclu autour de la galette républicaine et du crémant de Bordeaux.

7 mars : réunion au Carrefour de l'Amitié, groupe de réflexion sur les questions sociales, avec la participation de notre secrétaire général, Yoann Brossard, et du Dr Adam, membre du Samsah et de l'association diocésaine « La Pastorale des Migrants ». C'est devant une assistance très intéressée que les intervenants ont développé, chacun à leur tour, leur conception sur la fin de vie. Soirée très riche d'échanges, des intervenants d'une grande qualité, très courtois.

27 mai : TV7 dans son journal 18h/20h la grande édition ayant pour sujet la fin de vie a présenté les interviews de représentants ayant un avis opposé sur le sujet,

Alliance Vita et l'ADMD.

31 mai : rencontre avec le député Alain David qui nous a confirmé son soutien à l'action de l'ADMD.

9 juin : dissolution de l'Assemblée nationale par le chef de l'Etat : annulation de nos rendez-vous avec nos parlementaires et la MGEN.

11 juillet : courrier à tous les adhérents de Gironde pour l'assemblée générale à Toulouse, réservation d'autocar aller/retour.

13 juillet : ADMD Tour à Blaye en présence de Yoann Brossard, secrétaire général. Cette journée a été une magnifique réussite.

7 septembre : forum des associations à Libourne : le maire n'a pas manqué de faire une halte sur notre stand et a témoigné son soutien à notre cause. De nombreux adhérents sont venus pour faire le point sur l'évolution de notre projet de loi. Beaucoup d'échanges avec des non-adhérents.

15 septembre : projection du film *Johnny got his gun* de Dalton Trumbo - Grand prix spécial de Cannes en 1971 - Violent pamphlet sur les horreurs de la guerre, aborde aussi le thème de l'euthanasie.

28 septembre : 44^e assemblée générale à Toulouse : un petit cadeau de bienvenue gourmand couleur violette pour nos adhérents présents. Plusieurs tables rondes pendant la journée dont le dernier mot a été *Nous ne lâcherons rien*.

2 octobre : envoi d'un courrier à tous nos parlementaires de la Gironde pour se tenir à leur disposition concernant les propositions de l'ADMD sur la fin de vie.

9 novembre : Journée mondiale ADMD rassemblement sur le parvis du Grand-Théâtre de Bordeaux avec tractage. Présence de notre secrétaire général, Yoann Brossard, qui a informé de nombreux passants très intéressés sur les buts de notre association.

Nombreux appels téléphoniques d'adhérents et non-adhérents pour informations sur l'ADMD.

Envoi de notre petit journal 3 ou 4 fois par an à tous nos adhérents pour les informer de nos actions.

Contacts avec des étudiants de l'école de journalistes pour leurs travaux sur la fin de vie.

Nos représentants ADMD :

Christophe Cabot : Commission Régionale de Conciliation et indemnisation Nouvelle-Aquitaine.

Claude-Michel Laurent : CRSA (Conférence Régionale Santé et Autonomie) Nouvelle-Aquitaine.

Joël Barras ; représentant des usagers.

34 - HERAULT



1877 ADHÉRENTS

Déléguée : Noëlle Messina-Peretti

07 49 58 13 62 - admd34@admd.org

13 janvier : Pierre Juston est venu faire un exposé sur le projet de loi sur la fin de vie, qui a rencontré un franc succès. Plus de 200 personnes présentes.

Rencontre avec le Dr Michel Delcey, médecin physique et de réadaptation, pour échanger, puis nous avons rencontré la députée Laurence Christol (membre de la commission d'évaluation) en février à sa permanence (n'adhère pas à notre vision de la fin de vie).

26 et 27 janvier : 44^e Journées des délégations. Occasion d'échanger avec les délégués des différentes régions suite aux travaux de la Convention citoyenne et de faire entendre la voix de la majorité des Français pour une ultime liberté.

12 mars : intervention sur *France Bleu Hérault* sur le projet de loi sur la fin de vie.

6 avril : forum de la Santé organisé par la mairie de Frontignan en compagnie de Jacques Melen,

délégué adjoint. J'ai pu échanger avec le maire et le député Sylvain Carrière qui tous deux soutiennent notre cause. Nous avons pris contact avec d'autres associations.

13 avril : tractage sur le marché des Arceaux ; toujours beaucoup de contacts et de discussions.

Présence durant trois jours au Salon Infirmier en mai sur le stand de l'ADMD. Rencontre avec beaucoup de soignants qui parlent de leur vécu sur la fin de vie.

22 juin : réunion à Clapiers au cours de laquelle j'ai rencontré le sénateur Hussein Bourgi et la députée Fanny Dombre-Coste qui m'ont assurée de leur soutien.

25 juin : Médiathèque Emile Zola, venue pour un exposé sur la loi de fin de vie - qui sera présentée à l'Assemblée le 27 juin - de notre président Jonathan Denis. Était invitée Laure Wagner, présidente MGEN de l'Hérault.

28 juin : réunion à Assas au cours de laquelle j'ai présenté le Dr Delcey à Fanny Dombre-Coste.

19 juillet : Etape de l'ADMD Tour à Narbonne, avec la déléguée de l'Aude, Martine Prunet. Explications sur les directives anticipées et personnes de confiance à faire connaître absolument.

8 septembre : forum des associations à Montpellier où nous avons échangé avec le député Jean-Louis Roumégas, mais aussi à Sète et Frontignan, et le 14 septembre à Béziers. Nous avons eu beaucoup de visiteurs sur tous ces forums et cette année beaucoup de pétitions signées.

30 novembre : tractage sur le marché des Arceaux : « *Quand est ce que la loi sera votée ?* » cette question nous a été souvent posée. Tout au long de l'année, appel des adhérents pour diverses questions et pour des renseignements sur la Suisse ou la Belgique. Réponses aux messages de ADMD Écoute. Visites aux adhérents qui ne peuvent se déplacer.

Enfin, je dois remercier tous les

adhérents bénévoles qui sont présents tout au long de l'année et sans lesquels l'action que nous menons ne serait pas possible.

35 - ILLE-ET-VILAINE

992 ADHÉRENTS

Délégué jusqu'en novembre 2024 :

Cyril Journet



Délégué depuis février 2025 :

Philippe Merel

07 49 65 26 39 - admd35@admd.org

Une réunion publique s'est tenue le jeudi 12 décembre dans l'auditorium de la Maison des associations à Rennes, animée par le président d'honneur de l'ADMD, Jean-Luc Romero-Michel. À quelques semaines de l'examen par l'Assemblée nationale du texte de loi sur l'accompagnement des malades et de la fin de vie, il a informé les adhérents sur la revendication de notre association et du rôle qu'elle jouera pour faire du droit de mourir dans la dignité une réalité pour tous.

36 - INDRE



294 ADHÉRENTS

Délégué : Christian Gourin

07 85 14 96 96 - admd36@admd.org

L'année 2024 nous a trouvé plein d'espoir de voir enfin notre combat couronné de succès. Et c'est le cœur léger et avec une grande

conviction que nous avons répondu à l'appel de la MGEN, qui, dans le cadre du Pacte progressiste, nous a accompagné tout au long de nos manifestations jusqu'à la dissolution de l'Assemblée nationale.

C'est ainsi que nous avons conjointement organisé, pour la Semaine de mobilisation :

- le 16 mars à la guinguette de Belle-Isle, une réunion de nos adhérents rassemblant quelque 40 personnes, réunion poursuivie au cours d'un repas animé apprécié de tous,

- le 28 mars au Cinéma CGR de Châteauroux, une soirée ciné-débat, autour du film *L'Echappée Belle* et avec la participation de Rémi Marchand, administrateur de l'ADMD. Suivie d'un pot convivial, cette soirée-débat a rassemblé plus de 50 personnes, ce qui nous a permis de bien échanger autour de la question de la fin de vie et de répondre à nombre d'interrogations.

Nous avons eu, par ailleurs, à satisfaire aux sollicitations des média locaux (*BIP/TV, France Bleu Berry et La Nouvelle République*), et, pour identifier qui nous était favorable ou pas, nous avons établi un calendrier de rencontres avec nos élus avant de nous voir stoppés dans notre élan...

Après un été et un début d'automne moroses, nous avons décidé de délocaliser notre action pour la Journée mondiale sur le marché d'Issoudun, où, après avoir répondu du mieux que nous pouvions aux passants sur ce marché, exaspérés de voir de nouveau les attentes des Françaises et des Français enlisés dans des débats sans fin, nous avons partagé entre militants de la première heure un moment convivial et reconfortant.

Un grand merci à nos adhérents et à nos militants actifs, Françoise, Francine, Dominique, Bernard et Jean-Yves, qui, contre vents et marées, restent toujours aussi déterminés à voir notre loi de liberté enfin votée...

37 - INDRE-ET-LOIRE



853 ADHÉRENTS

Délégué : Alain Fievez

06 71 98 18 18 - admd37@admd.org

Permanences : le deuxième mardi de chaque mois, de 15h à 17h aux Halles de Tours, salle 104 (sauf en août) nous répondons aux interrogations des adhérents ou non-adhérents.

Pour les personnes ne pouvant venir, plus d'une dizaine de visites à domicile ont eu lieu, quelle que soit la localisation.

Manifestations publiques : les 25, 26 et 27 mars de 10h à 12h, pour la Semaine de mobilisation de l'ADMD, présence place Jean Jaurès à Tours, ainsi que le 2 novembre pour la Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité, afin de rencontrer la population.

Le 13 mai, débat accompagné par la MGEN et la députée Fabienne Colboc sur la future loi en discussion.

Le 7 septembre, présence à la journée des associations à Saint-Cyr-sur-Loire.

Rencontres des parlementaires : le 25 avril en visio avec Daniel Labaronne, le 13 mai avec Fabienne Colboc à Ballan-Miré, le 6 juin avec Charles Fournier, à sa permanence.

Presse, médias : plusieurs passages sur TV Tours, articles dans *La Nouvelle République*, et le 2 novembre simultanément *France bleu Touraine*, *TV Tours* et *France 3* !

Interventions (officielle) le 10 décembre, lors de la réunion du comité territorial de santé à Tours consacrée à la loi sur la fin de vie, avec un médecin, président d'une association de soins palliatifs, une professeure de droit, un bénévole accompagnateur dans un service

de soins palliatifs. (non officielle, donc prise de parole en tant qu'auditeur) le 19 mars lors d'une réunion de l'UDAF, consacrée à la fin de vie, le 16 mai lors d'un spectacle commandé par une association d'accompagnement et le 19 novembre lors d'un ciné-débat, après la projection du film *De son vivant*.

Présence lors de la venue de Pierre Juston pour une conférence sur la laïcité près de Tours le 16 mars, et lors de l'intervention de Jonathan Denis, aux rencontres des Ecologistes à Tours le 23 août.

Réunion des adhérents le 19 octobre, peu de monde à cette rencontre, malheureusement.

38 - ISÈRE



1529 ADHÉRENTS

Délégué : Stéphane Gemmani

06 10 27 24 64 - admd38@admd.org

La délégation de l'Isère assure le lien permanent entre le siège national de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD) et ses adhérents locaux. Elle veille à répondre avec rigueur et bienveillance aux sollicitations de personnes désireuses d'obtenir des informations, ou de rejoindre l'Association.

Conformément à la vocation de l'ADMD, et à la lumière de certaines dérives passées observées dans d'autres structures associatives, la délégation iséroise s'attache scrupuleusement à ne jamais outrepasser son rôle. Elle reste en retrait de toute ingérence dans la vie personnelle des adhérents, en particulier dans les situations délicates liées à la fin de vie. Cette posture de neutralité

est aujourd'hui essentielle à la crédibilité et à la pérennité de notre action.

Les relations avec les parlementaires sont régulières, et la grande majorité d'entre eux – à l'exception notable de certains irréductibles que nous connaissons bien – reconnaît aujourd'hui la nécessité d'une nouvelle loi. Un débat public récent, rapporté dans un journal local, a notamment mis en lumière cette évolution des mentalités. Il a été orchestré autour des prises de position de Yannick Neuder, ancien député de l'Isère et actuel ministre de la Santé, et de la délégation locale représentée par moi-même, illustrant la convergence croissante entre engagement associatif et conscience politique.

S'agissant des actions de terrain, celles-ci se heurtent à certaines limites. La moyenne d'âge élevée de nos adhérents rend parfois difficile la mobilisation lors d'événements publics ou de distributions d'informations. Cela étant, je continue d'intervenir, à la demande, auprès de certaines structures ou collectifs pour expliquer le bien-fondé de notre combat, les contours de la future loi, et les missions de notre association.

39 - JURA



479 ADHÉRENTS

Déléguée : Brigitte Prost-Blondeau

03 84 47 59 10 - admd39@admd.org

2024, une année riche en émotions et en illusions perdues.

Nous avons beaucoup d'espoirs de voir cette loi de liberté advenir, lors de nos Journées des délégations, les 26 et 27 janvier et de la venue de Jonathan Denis à Lons-le-Saunier, le 2 mars.

Nous avons encore, beaucoup d'espoir, le 20 mars, lors du Café Mortel, à Dole, organisé en partenariat avec l'Union Ecologique et Sociale, en présence du philosophe Stéphane Haslé et de Christophe Benarroudj, membre de la Convention citoyenne, le tout filmé par France 3 Bourgogne Franche-Comté.

Nous avons encore de l'espoir, le 3 avril lors de notre intervention dans le cadre du Cercle Condorcet. Nous avons de l'espoir entretenu par des avancées que je qualifierais de significatives par rapport à nos revendications, lors du ciné-débat, autour du film *Tout s'est bien passé*, le 30 mai, à Saint-Claude, en présence d'une médecin réanimateur-anesthésiste.

Nous avons toujours beaucoup d'espoir le 3 juin en rencontrant la vice-présidente du Sénat, Sylvie Vermeillet, qui nous assurait de son soutien, ainsi que la députée Danièle Brulebois.

Tous nos espoirs ont volé en éclats, le 9 juin, lors de l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale.

Balayés la Convention citoyenne, les 300 heures de travail, les 3000 amendements !

Néanmoins, nous nous devons de ne rien lâcher.

Le 10 juin, nous étions invitées à l'assemblée générale de l'Association Familiale Laïque, à Saint-Aubin, afin d'échanger sur l'accompagnement en fin de vie. Plus de 60 personnes présentes, ainsi que la presse.

Le 20 juin, apparition au Journal de France 3 Bourgogne Franche-Comté, associée au témoignage de Madame Arnold qui a accompagné son père en Suisse.

Le 29 juin, intervention lors de la réunion plénière de l'association France Parkinson.

Le 3 août, article dans *Le Progrès*, sur les conséquences de la dissolution et sur notre engagement.

Participation au forum des

associations de Lons-le-Saunier et de Dole en septembre.

Participation à l'assemblée générale de l'ADMD à Toulouse.

Réunion-échange entre les six représentants des usagers.

Le 11 octobre, article dans *Le Progrès* avec témoignage de trois adhérents qui ont fait part de leur désillusion et de leur engagement à notre cause.

Dans un souci de visibilité, nous avons assisté à une pièce de théâtre proposée par Jalmalv, et une autre sur les pensées suicidaires et fin de vie, proposée par les caisses de retraite AGIR-ARRCO.

Pour finir l'année en beauté, nous avons organisé le 8 novembre, dans le cadre de la Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité, une lecture musicale du livre de Noëlle Châtelet *La dernière leçon*, en sa présence. Une soirée très riche en émotion et qui a rassemblé plus de 90 personnes.

40 - LANDES



545 ADHÉRENTS

Délégué : Pierre Dumoulin

05 58 42 89 84 - admd40@admd.org

En mars, 18^e Semaine de mobilisation avec tractage sur les marchés, avant présentation du texte en Conseil des ministres. Diffusion par l'ADMD de communiqués suivant l'avancée de l'examen de la loi, relayés à notre niveau. *France bleu Gascogne* nous suit sur le marché de Morcenx.

Nous apprenons la dissolution de l'Assemblée le 9 juin, juste avant le vote prévu le 18 juin. Ceci entraîne de fait la suspension de tous les travaux parlementaires. L'enthousiasme retombe.

Nous interpellons nos trois députés réélus sur l'avenir de notre loi.

Nos cinq forums de septembre, dûment préparés par une réunion, amènent de nombreuses questions sur le sort de la loi après la dissolution, principalement. Et maintenant ?

2 novembre : Journée mondiale à Saint-Paul-les-Dax. Réunion d'adhérents, et réunion publique avec participation de la MGEN, co-signataire du Pacte progressiste, et de Laïcité 40, nouveau partenaire. Le député Causse, réélu, projette de rencontrer la Ministre de la santé, députée des Landes, avant d'être au Gouvernement. Un très bon article paraît dans le journal *Sud Ouest*.

Ceci n'affecte pas, heureusement, les activités de la délégation : parlons surtout des contacts et visites aux adhérents ! Avec eux, nous insistons sur le respect de leurs choix et des directives anticipées, le rôle de la personne de confiance et expliquons les diverses procédures. Merci à ADMD Écoute qui nous relaie avec efficacité pour les situations difficiles.

Nous avons un réseau de correspondants locaux actif pour organiser mobilisations, forums, Journée mondiale, et dépôt de documentation dans les lieux publics. Une permanence a lieu deux fois par mois à Mont-de-Marsan.

Autres : réunions CDU pour nos trois représentants des usagers, assemblée générale à Toulouse, contacts avec la nouvelle équipe des Pyrénées-Atlantiques.

En cette année troublée, nous avons eu des échanges suivis avec parlementaires et élus de terrain, toujours conviés à nos manifestations. Bien des communes publient nos articles dans leur bulletin municipal ; nous leur déposons de la documentation. Comme toujours, les actions et événements qui nous permettent d'aller à la rencontre de tous, et

nous font connaître, sont annoncés par tracts, affiches, communiqués, dossiers de presse, bien relayés par les médias.

La délégation poursuit ses efforts et son action, sans baisser les bras... Remercions ceux qui nous aident ou qui nous encouragent de leurs messages !

41 - LOIR-ET-CHER



343 ADHÉRENTS

Délégué : Rémi Marchand
07 64 11 21 21 - admd41@admd.org

Janvier 2024 : représentation de la délégation ADMD 41 lors des Journées des délégations à Bagnolet.

Animation de plusieurs réunions dans le département afin de faire des points d'actualité et d'échanger sur les actions de la délégation. L'ADMD 41 a maintenu un **contact régulier avec la MGEN et les membres du Pacte progressiste** sur la fin de vie, notamment sur les évolutions législatives et les revendications en cours.

Le député Christophe Marion a été particulièrement présent à nos côtés lors de ces actions. Il est intervenu lors de notre assemblée générale à Toulouse et est venu échanger avec nous lors du Salon des Maires et des Collectivités à Paris.

Disponibilité et relations avec les adhérents

Je me suis toujours tenu disponible pour répondre aux sollicitations des adhérents par mail, téléphone et courrier. Cette disponibilité a été essentielle pour maintenir un lien de proximité avec nos membres et répondre à leurs préoccupations.

Relations avec les élus locaux

Nous avons entretenu de très bonnes relations avec les élus locaux, afin de défendre au mieux les droits des personnes en fin de vie et faire avancer nos revendications à l'échelle locale. Merci à toutes et tous pour votre implication et soutien tout au long de l'année 2024 !

42 - LOIRE



917 ADHÉRENTS

Déléguée : Chantal Médal
06 08 57 92 03 - admd42@admd.org

Merci à tous et bienvenue aux nouveaux adhérents.

Une fois de plus, notre attente et nos espoirs ont été déçus mais nous devons continuer à nous mobiliser. Il y a eu un certain nombre de radiations et moins de présences lors des réunions. Ce n'est pas en cédant au découragement que nous avancerons, au contraire, faisons preuve de détermination.

2024, ce furent des permanences, mois pairs à Roanne, impairs à Saint-Etienne.

Une conférence sur la fin de vie à Saint-Genest-Lerpt et des rencontres avec des députés, Jean-Pierre Taite et Emmanuel Mandon, ainsi qu'un échange avec Sylvie Bonnet lors d'une conférence sur la fin de vie et les soins palliatifs à Saint-Marcellin.

Un passage sur *France bleu*, une réunion à Saint-Etienne et deux à Roanne, un tractage sur le marché de Veauche et un à Roanne.

Enfin, deux projection film et débat (Saint-Etienne et Roanne). Des échanges téléphoniques et rendez-vous à domicile...

Nous sommes aux alentours de 920 adhérents. Nous avons de nouvelles

adhésions, ce qui comble le déficit dû à de nombreux décès ainsi que des résiliations.

J'ai aussi une pensée pour tous ceux qui sont en souffrance et face à qui je me sens bien impuissante. C'est pour eux tous que nous nous sommes battus et que nous allons continuer en 2025.

Chacun de nous doit pouvoir choisir le moment et la façon de quitter les siens. N'oublions pas, comme le disait Michel Debout qui nous a malheureusement quittés en novembre, « accompagner et aider son patient en fin de vie », est le dernier soin que peut donner le médecin. Quant aux accompagnants, c'est le dernier geste d'amour qu'ils peuvent offrir.

43 - HAUTE-LOIRE

256 ADHÉRENTS

Délégué jusqu'en septembre 2024 :

Stéphane Gery



Délégué depuis septembre 2024 :

Jean-Paul Bonneville
06 87 03 04 43 - admd43@admd.org

L'année 2024 est marquée dans notre département par le changement de délégué.

Après sept années à la tête de la délégation, Stéphane Gery a souhaité laisser la place à son délégué adjoint Jean-Paul Bonneville, pour rajeunir d'une génération.

Stéphane reste bien entendu délégué adjoint et il reste une aide précieuse pour le nouveau délégué par ses connaissances et ses contacts avec les diverses associations de la Haute-Loire.

L'ADMD43 poursuit sa structuration en trois secteurs qui représentent

chacun les arrondissements altiligériens.

Le secteur Nord (Brioude) est dirigé par Christiane Jouvhomme, déléguée adjointe, assistée de Ghyslain et Gisèle qui peinent toujours à trouver des militants, mais organise une réunion mensuelle le troisième mercredi de chaque mois où tous les adhérents qui ont besoin d'aide (ou pas) sont bienvenus.

Le secteur centre (Le Puy-en-Velay) avec Stéphane et Gérard donne un coup de main et assiste régulièrement aux réunions de bureau qui réunissent de six à huit personnes.

Le 2 novembre, pour la Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité, tractage sur le marché du Puy-en-Velay le matin, et l'après-midi, réunion publique sur la fin de vie.

La réunion de bureau a lieu le premier mercredi de chaque mois dans un restaurant du Puy. Chaque adhérent peut y assister.

Le dernier secteur Est (Aurec/Monistrol-sur-Loire) est le plus dynamique avec la présence chaque année au forum des associations à Aurec, début septembre, avec la présence active de Claire Dominique Laurent, militante depuis longtemps au sein de l'ADMD.

Bernard Dewiet est en charge de la mission Suisse en cas de besoin.

Des réunions sont régulièrement organisées sur le secteur Est pour une aide aux directives anticipées.

Notre objectif prioritaire : une loi de liberté de fin de vie qui ne peut qu'aboutir, tôt ou tard.

44 - LOIRE-ATLANTIQUE

1767 ADHÉRENTS

Délégué jusqu'en mai 2025 :

Yvan Letourneau



Délégué depuis mai 2025 :

Jocelyn Paitier

07 65 60 36 16 - admd44@admd.org

Au premier semestre

Vœux des maires du département.
Rencontre avec militants, deux journées d'actions de tractages porte-à-porte.

Participation aux 44^e Journées des délégations.

Rencontre avec diverses associations (Libre Pensée...).

Echanges avec les jeunes socialistes de Nantes.

Intégration au conseil d'administration de l'association 191 Saint-Nazaire représentant l'ADMD.

Lettre d'information aux adhérents.
Nomination d'une déléguée adjointe (Brigitte Boisard).

Interview journaliste *Radio* : le *chantier*.

Préparation de la 18^e Semaine de mobilisation.

Sur proposition de Jocelyn Paitier, délégué adjoint, mise en œuvre d'un webinaire adhérents.

Lettres aux institutions du département.

Rencontre avec le député Luc Geismar.

Au deuxième semestre

Démarches pour constituer une équipe militante (à poursuivre).

Démarche pour constituer une permanence sur Saint-Nazaire (en cours).

Réunion publique avec la députée Julie Laernoès sur le thème de la fin de vie, avec la participation d'Olivier Falorni.

Lettres aux fédérations et comités départementaux des partis politiques politiques.

Nomination d'un délégué adjoint : Pierre-Yves Boutin.

Préparation de la 17^e Journée mondiale.

Lettres aux adhérents pour participer.

Tractages, réunions d'information, affichages.

Participation à l'assemblée générale à Toulouse.

Échanges avec les délégués adjoints à la Baule.

La délégation enregistre 186 nouvelles adhésions sur 2024, dont 8 jeunes (ce qui est insuffisant, il faut continuer à y travailler).

45 - LOIRET



657 ADHÉRENTS

Délégué : Dominique Baron

07 57 58 82 67 - admd45@admd.org

Janvier

Réunion Pacte progressiste Loiret : organisation d'actions possibles.

Interview de *Radio Nostalgie*.

Journées des délégations.

Février

Rédaction de la rubrique *Fin de vie* pour le congrès académique du SNES-FSU.

Interview de *ActuOrléans*.

Mars

Distribution d'invitations : marché de Briare pour réunion d'information, d'échanges et atelier sur les directives anticipées.

Avril

Visio MGEN et ADMD Centre-Val-de-Loire.

Webinaire ADMD.

Conférence : *Directives anticipées* par Dr Pocquet à l'Ehpad La Boissière de Montargis.

Café citoyen à Gien : *Projet de loi fin de vie*.

Rendez-vous avec Stéphanie Rist,

députée (1^{ère} circ.) avec MGEN.
Visio avec Richard Ramos, député (6^e circ.) avec MGEN.

Mai

Participation à deux débats organisés par Thomas Ménagé, député (4^e circ.) avec Rémi Marchand (administrateur de l'ADMD) pour l'une et par un adhérent du Loiret pour l'autre.

Trois adhérentes de l'ADMD ont participé à un débat organisé par Stéphanie Rist, députée (1^{ère} circ.) à Orléans.

Invité de la Matinale sur *France Bleu Orléans* le 27.

Interview de *l'Éclaireur du Gâtinais*.
Distribution d'invitations : marché de Châlette-sur-Loing pour réunion d'information, d'échanges et atelier sur les directives anticipées.

Juin

Rendez-vous avec Caroline Janvier (2^e circ.) avec MGEN et Mutualité française.

Interview de *La République du Centre*, après la dissolution.

Entretien avec une étudiante en criminologie pour la rédaction de son mémoire.

Webinaire avec France Assos Santé : RU en CPPM.

Message à des responsables du NFP pour l'absence de la fin de vie dans leur programme.

Webinaire ADMD.

Sollicitations des candidats aux législatives du Loiret.

Tractage : marché du Quai du Roi d'Orléans.

Réunion d'information, d'échanges et atelier DA à Orléans.

Juillet

ADMD Tour à Orléans.

Mail aux nouveaux députés.

Septembre

Rentrée en Fête à Orléans.

Assemblée générale à Toulouse.

Novembre

Rassemblement autour de l'arbre planté à Sully.

Invité de l'émission 19/20 sur *France 3 Centre-Val de Loire*.

Décembre

Interview de *l'Éclaireur du Gâtinais*.
Ciné-débat avec le film *Johnny got his gun*, à Montargis.

Proposition d'organisation de ciné-débats à sept salles de cinéma.

46 - LOT



369 ADHÉRENTS

Délégué : Philippe Delort

06 74 72 64 30 - admd46@admd.org

L'ADMD46 a mis en forme deux articles parus dans la presse, respectivement, le 23 mars dans *La Vie Quercinoise* et le 21 mai dans *La Dépêche du Lot*.

Enregistrement d'une émission radio sur *la loi sur la fin de vie et les directives anticipées* auprès d'Antenne d'OC, le lundi 11 mars, sur invitation du président de l'association départementale de la Libre Pensée ; cette émission sera diffusée trois fois, notamment au travers d'antennes locales.

Temps fort dans le Lot

Organisation d'une rencontre avec les élus parlementaires, Aurélien Pradie, en compagnie du président de la MGEN du Lot et de son délégué régional, afin de requérir son positionnement sur la future loi sur la fin de vie.

Installation d'un stand ADMD et première participation à la journée du Forum Santé -Handicap-Autonomie 2^e édition, organisé le 1^{er} juin à Figeac ; nouvelle rencontre et échange avec la députée Huguette Tiegna.

Mise en place avec la députée d'un projet d'une réunion-publique-débat sur la fin de vie, organisée conjointement avec la MGEN du Lot et les représentants des usagers de l'Hôpital de Saint-Céré, prévue pour le 17 juin (réunion

ajournée suite à la dissolution de l'Assemblée nationale au soir du 9 juin ; ce projet a ensuite dû être annulé, du fait que la députée n'a pas été réélue).

Participation à la Journée des Association *Forum Laïcité*, organisée par l'UDAF 46, le 5 décembre à Saint-Céré, en présence du président de l'UDAF, de la préfète du Lot, du président de Cauvaldor et de la maire de Saint-Céré.

Temps fort dans le Cantal

Intervention le 17 juin au cours d'une assemblée générale de la FAVEC15 (veufs et veuves et conjoints survivants), organisé par son président national en la personne de Monsieur Gadaut, conjointement avec l'UDAF15, sur les thèmes des *Directives anticipées et des personnes de confiance*. Mise en forme d'un résumé de notre intervention, paru dans le Journal de l'association, diffusé à l'échelle nationale (7 000 adhérents).

Participation à une réunion-débat le 27 juin à Aurillac, organisée conjointement avec la MGEN Cantal et la participation de Catherine Daquin, administratrice de l'ADMD.

Nouveau message du délégué sur les deux départements du Lot et du Cantal : je suis toujours à la recherche de bonnes volontés afin de créer un bureau susceptible d'agir et d'œuvrer ensemble pour faire entendre notre voix au niveau départemental, ou bien même d'être un relai de nos actions sur Figeac, Saint-Céré ou Cahors, Aurillac, Saint-Flour ou Mauriac...
À bon entendeur... Merci.

47 - LOT-ET-GARONNE**440 ADHÉRENTS**

Délégué : Jacques Vialettes
07 63 34 63 76 - admd47@admd.org

L'année 2024 a été marquée par différents événements au sein de la délégation.

Le 25 mars à Roquefort à côté d'Agen, une réunion publique co-organisée avec le député Michel Lauzzana (Renaissance) et la MGEN du Lot-et-Garonne a donné l'occasion de faire un point sur le projet de loi, les directives anticipées. Jean-Luc Romero-Michel, président d'honneur de l'ADMD et le Pr Jean-Louis Touraine, membre du comité d'honneur de l'ADMD, étaient présents au côté du député et d'un pro soins palliatifs qui avait participé à la Convention citoyenne sur la fin de vie.

Le 23 mai, l'ADMD 47 a accompagné la MGEN 47 lors d'un rendez-vous avec le député Michel Lauzzana qui est d'accord avec nos positions.

Le 16 juillet à Agen, étape de l'ADMD Tour. De nombreux adhérents sont venus rencontrer nos Jeunes ADMD. Un moment d'échanges joyeux. De nombreux passants sensibilisés aux directives anticipées.

Le 6 octobre, l'ADMD 47 animait un stand *Fin de vie / Directives anticipées* au Salon Horizon Vert de Villeneuve-sur-Lot, peu de temps libre au cours de la journée pour les trois personnes présentes.

Le 29 novembre, rencontre avec le député Guillaume Lepers (LR) en compagnie de la MGEN 47 ; il avait reçu nos opposants la semaine précédente. Il avoue ne pas trop savoir quoi penser du projet de loi et qu'il ne s'est pas trop penché sur le sujet. Il serait tenté de pousser le projet de loi mais certains points

demandent réflexion. De plus son environnement familial très catholique risque de l'influencer dans le mauvais sens. Il est toutefois décidé de se revoir le moment voulu.

48 - LOZÈRE**142 ADHÉRENTS**

Délégué : Michel Rigau
07 87 71 75 66 - admd48@admd.org

En juillet 2024, les adhérents ont été déçus de ne pas voir aboutir la loi sur la fin de vie, si près du but, à cause de la dissolution de l'Assemblée nationale.

Heureusement que la magnifique assemblée générale à Toulouse a permis de renforcer nos convictions et de répondre avec enthousiasme aux questions de nos interlocuteurs et de nos adhérents. Des interventions auprès de nos élus (une députée et une sénatrice pour le département le moins peuplé de France) ont permis de clarifier leur point de vue et de les voir se rapprocher de nos engagements.

Malgré le non-renouvellement de certaines adhésions et quelques décès, nous enregistrons un taux d'adhésions plus que satisfaisant. Nous maintiendrons notre effort dans ce sens et nous continuerons dans notre département, à demander une loi allant vers plus de liberté dans nos choix de fin de vie.

49 - MAINE-ET-LOIRE**760 ADHÉRENTS**

Déléguée : Agnès Bourdain
06 88 23 40 39 - admd49@admd.org

Réunions de l'équipe : 5 février, 16 avril, 7 octobre et 9 décembre.

17 février : réunion annuelle : les adhérents du Maine-et-Loire sont venus nombreux à la réunion annuelle pour écouter les différents intervenants présentant les divers rapports annuels, la présentation du Pacte progressiste de solidarité par la présidente MGEN du Maine-et-Loire et la discussion suite à la vidéo de Martine Lombard sur les différentes étapes dans le temps du futur projet de loi.

Semaine de mobilisation : tractages à Angers : le 27 mars place du Ralliement, le 28 mars autour du marché Bichon, le 30 mars autour du grand Marché place Leclerc. Les adhérents sont venus aider les membres de l'équipe active.

6 mai : rencontre avec MGEN du député François Gernigon, membre de la commission sur la fin de vie à l'Assemblée nationale.

6 mai : participation à la réunion publique sur la fin de vie organisée à Angers par Nicole Dubré-Chirat, députée.

23 mai : participation de trois personnes de l'équipe à la réunion publique de Denis Masségia, député du Maine-et-Loire, à Cholet.

27 mai : rencontre avec MGEN du sénateur, Grégory Blanc (PS) favorable à la loi mais qui voudrait aller plus loin en essayant de faire sauter le tabou de la mort en créant des professionnels accompagnant la famille ou les proches.

1^{er} juin : conférence publique de Jean-Louis Touraine, professeur émérite de médecine, membre du comité d'honneur de l'ADMD autour

du thème *La fin de vie, choisir soi-même une mort solidaire*.

Ce fut un grand moment pour notre délégation et un franc succès : de nombreux angevins se sont déplacés et nous avons eu l'honneur d'accueillir Nicole Dubré-Chirat, Stella Dupont et François Gernigon, députés du Maine-et-Loire qui nous ont apporté leur soutien.

28 septembre : participation de la déléguée à l'assemblée générale à Toulouse.

2 novembre : dans le cadre de la Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité, les militants de l'ADMD49 ont rappelé aux angevins que les débats sur une loi de liberté doivent reprendre sans délai.

9 décembre : écriture d'une lettre commune à l'équipe dirigeante au conseil d'administration au sujet du réseau X.

50 - MANCHE



542 ADHÉRENTS

Délégué : Marc Bugey

06 76 86 48 84 - admd50@admd.org

Se reporter à la délégation de l'Orne (61).

51 - MARNE



437 ADHÉRENTS

Délégué : Francis Sellier

06 56 83 95 65 - admd51@admd.org

Prendre en charge une délégation en sommeil, c'est comme partir

d'une page blanche...

Cela oblige à faire preuve d'imagination, en partant de ses propres expériences professionnelles et associatives, en tirant parti des rencontres faites au quotidien et des conseils obtenus auprès d'autres délégués et de l'équipe du siège, que je remercie pour leur bienveillance.

Il est vrai que le contexte du 1^{er} semestre a été favorable pour gagner en visibilité auprès des parlementaires et des médias. Tout s'est rapidement enchaîné (projet de loi, débats parlementaires) avant que le soufflet ne retombe aussi vite le 9 juin. Chacun connaît l'histoire !

Autour de délégués adjoints, un réseau de bénévoles actifs s'est progressivement constitué dans les principales villes du département (Reims, Châlons-en-Champagne, Épernay et Vitry-le-François), permettant 69 nouvelles adhésions, et de mener les actions suivantes :

Une réunion publique à Reims, avec Yoann Brossard, secrétaire général de l'ADMD.

Trois ciné-débats : *Tout s'est bien passé* et *La dernière leçon* à Reims, *Blackbird* à Épernay.

Six interviews radio.

Deux pleines pages dans les éditions Marne, Ardennes et Aisne de *L'Union*, avec cinq témoignages poignants.

Deux forums des associations à Reims et Vitry.

Deux interventions en résidences seniors à Épernay et Vitry.

Deux débats avec parlementaires, maires et médecins, à Reims et Fismes.

Tractage, le 2 novembre, à Reims, Châlons, Épernay et Vitry.

Visite de l'unité des soins palliatifs du CHU de Reims.

Rencontre des cinq députés et de deux des trois sénateurs, parfois après plusieurs sollicitations.

Accompagnement d'une adhérente en Belgique, pour son dernier voyage.

D'autres actions sont déjà envisagées pour 2025, mais il reste beaucoup à faire pour transformer l'essai de 2024, peut-être en instituant des permanences, en multipliant les réunions dans les zones rurales, les interventions auprès des professionnels de santé et d'associations du secteur médico-social.

Je sais pouvoir désormais compter sur l'engagement de nombreux adhérents, heureux de voir la délégation de la Marne réactivée.

À moins que cette année ne voit aboutir le combat mené depuis 45 ans, pour obtenir la légalisation de l'aide active à mourir. L'espoir fait vivre...

52 - HAUTE-MARNE

78 ADHÉRENTS

C'est devant un public nombreux que s'est tenue une réunion publique à Chaumont, dans les salons de l'Hôtel Ibis Styles, le 28 novembre, en présence de notre secrétaire général Yoann Brossard et avec la participation de la section locale de la mutuelle MGEN, membre du Pacte progressiste sur la fin de vie. Des échanges nourris et de nombreuses questions de la part du public autour de l'actualité sur le projet de loi gouvernemental.

Cette délégation est actuellement dépourvue de délégué. Si vous êtes intéressé par la mission de délégué, merci de contacter le secrétariat général (01 48 00 04 16 ou secretariatgeneral@admd.org).

53 - MAYENNE**173 ADHÉRENTS****Délégué :** Michel Neveu

06 19 29 17 45 - adm53@admd.org

Permanences mensuelles le 2^e jeudi du mois au centre hospitalier de Laval à la Maison des Usagers, de 14h à 16h.

Je suis membre titulaire à la commission des usagers du centre hospitalier de Laval où je représente l'ADMD, j'ai participé à toutes les réunions mensuelles afin d'examiner les plaintes et les réclamations des usagers, et les accompagner lors de médiations.

J'ai participé également à toutes les réunions de la commission de lutte contre les infections nosocomiales. Je suis aussi référent de l'ADMD auprès de France Assos Santé Pays de la Loire.

21 mars : invité de *Ici Mayenne* à 7h45, échanges autour du projet de loi d'Olivier Falorni dans le cadre de la Semaine de mobilisation de l'ADMD.

16 avril : participation à une table ronde devant les élèves de l'Institut de Formation d'aide-soignant du centre hospitalier Nord-Mayenne dans le cadre de leur formation *Accompagnement et soins palliatifs*, en présence de l'équipe mobile de soins palliatifs du CHNM, de Jalmalv et de l'Aumônerie.

5 juin : présent à l'assemblée générale de France Assos Santé Pays de la Loire à Angers.

7 septembre : forum des associations à Laval, de belles rencontres et des échanges riches tout au long de cette journée.

21 septembre : réunion publique en présence de notre président Jonathan Denis, devant une assemblée réduite, la dissolution et l'abandon de l'examen du projet de loi Falorni à l'Assemblée

nationale avaient déçu bon nombre de nos adhérents et sympathisants. Aucun parlementaire n'a assisté à cette conférence.

21 novembre : campagne de communication dans la presse locale pour appeler à la reprise des débats sur la fin de vie sur les bases du texte d'Olivier Falorni, et ainsi réagir aux déclarations du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur du moment. *Ouest-France* et *Ici Mayenne* nous ont consacré d'excellents articles.

Le compte X de l'ADMD 53 est actif tout au long de l'année et réagit à l'actualité sur la fin de vie très régulièrement, nos parlementaires sont souvent interpellés directement.

54 - MEURTHE-ET-MOSELLE**55 - MEUSE****MEURTHE-ET-MOSELLE : 577 ADHÉRENTS****MEUSE : 73 ADHÉRENTS****Déléguée :** Véronique Mathieu

06 08 64 32 74 - adm57@admd.org

25 mai : réunion publique à Nancy organisée en partenariat avec les membres du Pacte progressiste, avec l'intervention du Dr Anne Vivien, vice-présidente de l'ADMD

6 juin : réunion publique à Verdun, en partenariat avec les membres du Pacte progressistes, avec la participation de Bertrand Pancher, député et président du groupe LIOT à l'Assemblée nationale.

Depuis avril 2024, Véronique Mathieu, également déléguée de l'ADMD pour les Vosges, a accepté d'assurer l'intérim des délégations de la Meurthe-et-Moselle et de la Meuse.

56 - MORBIHAN**1096 ADHÉRENTS****Déléguée jusqu'en septembre 2024 :**

Renée Jeanjean

**Déléguée depuis septembre 2024 :**

Véronique Habrias

06 49 69 07 25 - adm56@admd.org

La particularité du rapport 2024 est d'être rédigé par deux plumes ! Onze années se sont écoulées depuis que l'on m'a confié la responsabilité de déléguée du Morbihan, que le temps passe ! Durant toutes ces années, j'ai essayé de répondre à vos attentes et de vous aider lors de vos moments difficiles.

Chers adhérents je vous remercie pour votre confiance. Aujourd'hui, ma santé défaillante ne me permet plus de poursuivre ma mission. Mais c'est l'esprit serein que je passe la main à Véronique qui a bien voulu accepter cette responsabilité.

Début 2024, rempli d'optimisme, nous avons rencontré différents députés dont Nicole Le Peih, Anne Le Hénanff, Paul Molac, Jimmy Pahun en vue de préparer la loi qui devait être votée !

Le 1^{er} mars nous avons tenu une réunion au petit théâtre d'Auray en présence de Jean-Luc Romero-Michel et du Dr François Le Vely. La salle était comble et nous avons pu échanger avec nos partenaires.

En juillet, nous avons accueilli à Vannes les Jeunes ADMD lors de leur tour de France annuel.

Début septembre, nous avons été présents aux forums des associations de Vannes, Auray et Lorient.

Fin septembre, Véronique à qui je souhaite bon vent, a pris le relais.

Renée Jeanjean

En effet, dès septembre, tout s'est enchaîné très vite : entretiens, formation au siège, nomination comme déléguée, participation à l'assemblée générale à Toulouse puis organisation d'une projection cinématographique avec débat à Auray le 14 novembre. Lors de cette soirée, Jean-Luc Romero-Michel et le Dr Le Vely, ont répondu aux questions du public et ont participé à l'émouvant hommage rendu à Renée et à son mari, Bernard.

La fin d'année a été consacrée à la mise en place de mon organisation, à la mobilisation de bénévoles et à diverses prises de contacts pour envisager l'animation de la délégation. Je profite de ce rapport pour remercier chaleureusement tous les bénévoles actifs à mes côtés ainsi que les salariés dévoués du siège sans qui ma mission ne serait pas possible. En 2025, il faudra à nouveau mettre le métier sur l'ouvrage, restons donc toutes et tous mobilisés pour obtenir une loi de fin de vie digne !

Véronique Habrias

57 - MOSELLE



553 ADHÉRENTS

Déléguée : Véronique Mathieu
06 08 64 32 74 - admd57@admd.org

21 mai : réunion publique à Metz organisée en partenariat avec les membres du Pacte progressiste, avec l'intervention du Pr Jean-Louis Touraine, professeur émérite de médecine, député honoraire.

25 mai : la déléguée de l'ADMD est invitée par le regroupement de 4 paroisses catholiques à Marly dans le cadre de la future loi fin de vie.

7 novembre : réunion publique à Metz organisée en partenariat avec

les membres du Pacte progressiste, avec l'intervention de Philippe Lohéac, délégué général de l'ADMD. Quatre réunions en visioconférence concernant les maisons d'accompagnement, qui font suite à la commission Chauvin, réparties sur avril et mai. Responsable de ces réunions : Dr Vincent Morel.

58 - NIÈVRE

225 ADHÉRENTS

Une réunion publique s'est tenue le mardi 23 avril dans les salons de l'Hôtel Mercure à Nevers, animée par notre secrétaire général, Yoann Brossard. De nombreux adhérents (et non-adhérents) étaient présents et ont pu s'informer sur les dernières actualités et sur les actions de notre association.

Cette délégation est actuellement dépourvue de délégué. Si vous êtes intéressé par la mission de délégué, merci de contacter le secrétariat général (01 48 00 04 16 ou secretariatgeneral@admd.org).

59 - NORD

60 - OISE



NORD : 1247 ADHÉRENTS

OISE : 464 ADHÉRENTS

Délégué jusqu'en septembre 2024 :

Daniel Iatrides

Délégué :

Philippe-Henry Pierson-Fauqueur
07 56 81 43 74 - admd59@admd.org

Rencontres parlementaires

Dans le cadre du partenariat du Pacte progressiste, de nombreuses rencontres ont été organisées avec

les députés et sénateurs du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, parfois en collaboration avec la MGEN pour aborder les enjeux de la fin de vie et de l'accompagnement des citoyens.

Réunions publiques et débats

- Organisation de plusieurs réunions publiques pour sensibiliser et échanger avec le public.

- Une réunion marquante à Béthune, avec la participation de Jean-Luc Romero-Michel, président d'honneur de l'ADMD.

- Un grand débat dans les Flandres, face au vicaire général de Lille, a enrichi la réflexion collective malgré des divergences.

- Une réunion publique avec la Libre Pensée dans l'Oise, que j'ai intégrée à ma délégation en septembre, a permis d'élargir notre audience dans cette région.

Actions sur le terrain

- Stand à la braderie de Lille : mobilisation remarquable des militants tout le week-end. Cet événement a sensibilisé un large public, y compris de nombreux responsables politiques.

- Conférence à l'Université de Dunkerque : organisée par des étudiants, cette rencontre a sensibilisé les jeunes générations aux enjeux éthiques et législatifs de la fin de vie.

Mobilisation pour la Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité du 2 novembre

Une mobilisation active a rappelé les engagements de l'ADMD et sensibilisé un large public.

Présence médiatique

- Participation à des émissions sur *France Bleu Picardie*, *BFM Lille* (matinale et émission politique), et *France 3*, touchant un public régional varié.

- Articles et interviews dans *La Voix du Nord* ont élargi la portée de nos messages.

Participations et partenariats nationaux

- Participation à l'assemblée

générale de l'ADMD à Toulouse.

- Présence au Salon des maires et des collectivités locales à Paris, avec des rencontres enrichissantes.

Gestion des sollicitations

Un grand nombre d'appels ont été reçus cette année, notamment suite aux déceptions causées par le report de la loi.

61 - ORNE



262 ADHÉRENTS

Délégué : Marc Bugey

06 76 86 48 84 - admd61@admd.org

En 2024, la délégation de l'ADMD pour la Manche et l'Orne a pu réaliser un certain nombre d'actions avec l'aide de nombreux adhérents et adhérentes bénévoles que je remercie chaleureusement. Je vous en rappelle l'essentiel.

Plusieurs permanences à Cherbourg, Granville.

Réunions publiques à Cherbourg et à Val-au-Perche.

17^e Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité : tractages sur les marchés et distribution de brochures à Avranches et Alençon. Participation en avril au **théâtre-débat** à Granville après la pièce *Olivier Masson doit il mourir*.

Participation en novembre au **ciné-débat** à Cherbourg après la projection du film *Johnny got his gun*. Participation en septembre aux **forums des associations** de Cherbourg et d'Argentan.

Participation à **l'ADMD Tour** en juillet à Cherbourg.

Participation à la **commission des usagers et au conseil de surveillance** au Centre Hospitalier de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

62 - PAS-DE-CALAIS



471 ADHÉRENTS

Délégué : Philippe-Henry Pierson Fauqueur
07 56 81 43 74 - admd62@admd.org

Depuis avril 2024, Philippe-Henry Pierson Fauqueur, également délégué de l'ADMD pour le Nord, a accepté d'assurer l'intérim des délégations de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Se reporter à la délégation du Nord (59).

63 - PUY-DE-DÔME



863 ADHÉRENTS

Déléguée : Maryse Béal

07 81 99 42 08 - admd63@admd.org

Les années se suivent et se ressemblent et malgré la détermination de notre association et ce depuis des années, nous n'avons pas obtenu cette loi tant attendue.

Pourtant jusqu'en juin, après les conclusions de la Convention citoyenne, l'avis du Comité d'Éthique, Emmanuel Macron a laissé penser aux Français qu'enfin une aide active à mourir pourrait être autorisée en France comme dans tous les pays d'Europe.

Mais la dissolution de l'Assemblée nationale suivie d'élections législatives et de deux changements de gouvernements successifs ont réduit à néant le travail accompli par les députés.

Marre d'attendre, certes, mais les activités de la délégation ont été nombreuses tout au long de l'année.

En voici la liste à laquelle il faut ajouter la tenue de permanences mensuelles et la réponse aux nombreux appels téléphoniques des adhérents.

8 janvier : rencontre avec la députée Renaissance Delphine Lingemann.

25 janvier : rencontre avec la députée PS Christine Pirès-Beaune.

1^{er} février : rencontre avec la députée LFI Marianne Maximi.

5 février : à l'invitation de la députée Renaissance Delphine Lingemann, participation à une conférence d'Olivier Falorni.

8 février : rencontre avec le député PC André Chassaigne et son suppléant.

23 février : conférence-dédicace de Jean-Luc Romero-Michel, président d'honneur de l'ADMD.

14 mars : ciné-débat au Rio avec la projection du film *Les mots de la fin* avec la présence de la déléguée pour le Rhône.

21 au 25 mars : dans le cadre de la 18^e Semaine de mobilisation de l'ADMD, tractages à Clermont-Ferrand et sur les marchés de l'agglomération clermontoise.

22 et 23 mai : participation aux journées européennes des droits en santé : stand ADMD aux CHU Estaing et au CHU Gabriel Montpied à Clermont-Ferrand.

13 juin : conférence de Jean-Louis Touraine sur le thème *Fin de vie : les Français souhaitent avoir la liberté de choix*, en partenariat avec six signataires du Pacte progressiste.

7 septembre : stand au forum des associations de la ville de Clermont-Ferrand, malgré la pluie des échanges et des prises de contact ont eu lieu.

14 septembre : moment de convivialité autour d'un déjeuner avec les adhérents ayant participé tout au long de l'année au fonctionnement de la délégation.

28 septembre : participation à l'assemblée générale à Toulouse avec un adhérent.

2 novembre : dans le cadre de la

17e Journée mondiale pour le droit pour mourir dans la dignité, deux tractages ont eu lieu à Clermont-Ferrand et Riom.

64 - PYRÉNÉES-ATLANTIQUES



1063 ADHÉRENTS

Déléguée depuis mai 2024 : Catherine Theux
06 41 90 40 38 - admd64@admd.org

Déléguée depuis fin mai 2024 sur un département sans délégation depuis plusieurs années et étendu de la Côte basque au pied des Pyrénées, être seule avec autant d'adhérents, ça me semblait impossible.

Trois personnes adhérentes de l'ADMD s'étant proposées suite à une réunion animée par Yoann Brossard, j'ai constitué une équipe avec une bonne dynamique.

Nous avons sollicité un échange avec la délégation voisine (Pierre Dumoulin dans les Landes) qui sut nous encourager et nous donner des conseils.

En septembre j'ai participé à l'assemblée générale à Toulouse.

Nous avons contacté les six députés du département à propos du projet de loi sur la fin de vie et sollicité des rendez-vous. Nous avons eu des retours intéressants mais pas tous du même niveau. La réponse la plus positive fût l'invitation à un atelier législatif citoyen programmé suite à notre entrevue avec la députée Colette Capdevielle.

Pour le 2 novembre, nous n'avons pas pu réaliser d'évènement, notre projet d'intervention sur une radio locale n'ayant pas abouti. Mais j'ai participé à l'évènement de la délégation des Landes. Bonne occasion pour faire connaissance avec Isabelle Dauga, représentante pour la région Aquitaine de la MGEN,

partenaire du Pacte progressiste. Elle nous a mis en contact avec la MGEN des Pyrénées-Atlantiques, Franck-Yves Guilbert qui propose que nous fassions une réunion publique ensemble en 2025.

Le 9 novembre, en collaboration avec la Libre Pensée et sa vice-présidente Joëlle Losson, et le soutien de sa présidente départementale Claire Grimaldi qui nous a introduit à la MJC du Laü, nous avons fait une réunion publique à Pau. Après la projection du documentaire de Karine Birgé, *Bon Voyage*, Pierre Juston, administrateur de l'ADMD, a fait une conférence *Défendre ensemble le droit de mourir dans la dignité*.

Étaient présents la députée Josy Poueyto, l'adjointe au maire de Pau, Françoise Marteel, et Joël Pehau, administrateur MGEN.

Tout au long de ces premiers mois de délégation j'ai peu à peu fait connaissance avec quelques adhérents. Je réponds systématiquement par téléphone, sms, courriel, voire rencontre, aux demandes des adhérents.

65 - HAUTES-PYRÉNÉES



327 ADHÉRENTS

Délégué : Jean Haillet
06 40 56 30 24 - admd65@admd.org

Au printemps de cette année, j'ai participé à une réunion organisée par le député Benoît Mournet sur la fin de vie. J'ai eu en face de moi un groupe compact de médecins des soins palliatifs, des idéologues enragés adversaires de toute loi sur la fin de vie. J'ai fait entendre notre voix, plusieurs personnes m'ont paru l'entendre.

Peu de temps après, ayant rendu

visite en ma compagnie à une personne en Ehpad, condamnée à souffrir le martyre du fait de l'absence de loi, le député fut ébranlé.

Par ailleurs, comme à l'habitude, je réponds aux sollicitations des personnes qui désirent me voir.

66 - PYRÉNÉES-ORIENTALES



734 ADHÉRENTS

Déléguée : Michelle Andréani
07 88 59 25 77 - admd66@admd.org

Une grande partie de mon activité est consacrée à répondre aux demandes téléphoniques de renseignements ou d'envoi de documents (adhésion, directives anticipées, renseignement pour bénéficier d'une fin de vie apaisée en Suisse ou Belgique).

Quelques permanences sont organisées périodiquement à la maison des associations à Perpignan et je réponds aux sollicitations des médias locaux.

La fonction de représentante des usagers auprès de trois établissements de Perpignan me permet de faire connaître l'ADMD, la nécessité de demander les directives anticipées aux patients et d'informer des membres du corps médical de nos actions.

Participation à un forum de deux jours organisés par l'association Les Maux de la Vie où j'ai tenu un stand et échangé avec le public et les autres associations présentes. Organisation d'un ciné-débat à Perpignan, le film projeté était *Johnny s'en va en Guerre*.

La MGEN a organisé une visioconférence suivie par le public sur place et par les autres délégations des départements

voisins. Manifestation à laquelle j'ai participé et qui a permis une collaboration avec la MGEN.

J'ai eu le plaisir de participer à l'assemblée générale de l'ADMD à Toulouse, outre la connaissance de l'équipe « parisienne » m'a permis d'échanger avec les autres délégués et d'écouter les interventions des administrateurs et un débat.

En cette fin d'année et le retour du projet de loi sur la fin de vie et les péripéties pour arriver à ce qu'un texte soit voté, j'ai été sollicitée pour des conférences et ciné-débat. Les discussions se sont concrétisées durant le premier semestre 2025.

67 - BAS-RHIN



934 ADHÉRENTS

Délégué : Robert Wohlfahrt
06 08 36 06 15 - admd67@admd.org

La délégation du Bas-Rhin se porte bien.

Les permanences sont toujours très actives surtout que les angoisses exacerbées par les nouvelles poussent les curieux de leur fin de vie à venir chercher des renseignements.

Les réunions trimestrielles réunissent 60 à 70 personnes et les soucis ne sont pas trop les problèmes politiques mais portent plutôt sur les demandes anticipées comment les faire et qui m'aidera dans ces cas difficiles de la vie vers la mort. Comme délégué, j'ai assisté à plusieurs réunions demandées surtout par les paroisses protestantes.

Mon député (RN) a organisé trois réunions publiques dans ma région, heureusement j'ai pu intervenir ! Beaucoup de fausses

informations mais débat calme et très constructif.

Tous sont impatients : que va devenir la prochaine loi !

68 - HAUT-RHIN



450 ADHÉRENTS

Déléguée : Huguette Wiczczak
06 73 27 75 13 - admd68@admd.org

L'année 2024 a été une année de militantisme auprès de quelques députés et sénateurs, de présence à des réunions sur la fin de vie, organisées par des députés, d'une part, et par l'unité des soins palliatifs de Colmar, d'autre part. Hormis mon soutien aux adhérents qui ont sollicité mon aide à titre personnel, et une réunion des adhérents à Mulhouse et Colmar, je suis restée dans l'attente de la poursuite des débats à l'Assemblée nationale et du vote de la nouvelle loi.

69 - RHÔNE

2430 ADHÉRENTS

Délégué par intérim : Baudoin Delépine
admd69@admd.org

Mars : tractages lors de la Semaine de mobilisation sur les marchés de Lyon. Organisation d'un apéritif pour présenter l'ADMD à un public de jeunes actifs. Réunion publique d'information avec Pierre Juston, administrateur de l'ADMD et Déborah Fort, co-responsable des Jeunes ADMD : franc succès avec 300 personnes mobilisées.

Mai : 34^e atelier législatif citoyen organisé par Cécile Untermaier à Tournay avec le Dr Seynaeve cheffe de service des soins palliatifs en Saône-et-Loire, et

Julien Auriach, professeur de philosophie et réalisateur du podcast *Pentobarbital*. Rencontre avec les retraités CFDT. Rencontre-débat avec la Fédération de la Libre Pensée du Rhône et la MGEN.

Juin : inauguration avec les Jeunes ADMD de l'ADMD Tour 2024 devant la cathédrale Saint-Jean pour promouvoir la rédaction des directives anticipées et plus généralement informer sur les droits des patients, sans tabou, dans un cadre coloré et festif.

Septembre : assemblée générale à Toulouse.

Octobre : inauguration des rencontres conviviales *Ça me dit d'en parler* le samedi matin dans un café place Bellecour, en remplacement des permanences. Environ 20 personnes présentes.

Novembre : mise en retrait pour raisons de santé de Sylvie qui a brillamment assuré depuis septembre 2021 la fonction de déléguée pour le Rhône, puis pour l'Ain, et qui était référente régionale de l'ADMD auprès des représentants d'usagers (France Assos Santé). Encore merci à elle pour son engagement militant. Baudoin, délégué adjoint, prendra la relève jusqu'à l'été 2025 pour maintenir la programmation prévue. Nouvelle mobilisation réussie d'un *Ça me dit d'en parler* suivie d'un tractage place Bellecour. De beaux échanges, mais toujours les mêmes histoires de proches partis dans des conditions qu'ils jugeaient indignes, forcés de s'exiler, ou qui se « préparent » hors cadre légal...

Décembre : l'année se termine avec une progression favorable des adhésions et du nombre total d'adhérents dans le Rhône : 250 nouvelles adhésions, pour un total d'environ 2400 adhérents actifs. La plupart des adhérents habitent la métropole, en particulier du côté de Villeurbanne. L'âge médian est de 77 ans ; les moins de 36 ans sont environ 1%. L'équipe militante locale est forte d'une petite dizaine de membres.

70 - HAUTE-SAÔNE



161 ADHÉRENTS

Délégée : Patricia Maîtret
06 61 90 88 09 - admd70@admd.org

Tout au long de l'année : communication et échange d'informations à quelques adhérents du secteur de Vesoul par SMS, tels que les émissions de télé, de radio à venir au sujet de la mort dans la dignité.

Dernier week-end de janvier : participation aux Journée des délégations de Patricia.

12 février : intervention de notre déléguée auprès de l'AFPA de Luxeuil. 10 élèves en formation *Aide à la personne*. Public attentif, très intéressé et très intéressant.

22 mars : Semaine de mobilisation. Réunion publique à Vesoul.

28 septembre : participation de notre déléguée départementale à la 44^e assemblée générale à Toulouse. La délégation remercie aussi tous ceux qui ont contribué à notre lutte, par quelque moyen que ce soit, non sans avoir une pensée pour les nôtres qui n'ont plus la possibilité de le faire.

71 - SAÔNE-ET-LOIRE



499 ADHÉRENTS

Délégué depuis septembre 2024 :
Pierre Boucaud
06 52 46 80 90 - admd71@admd.org

Après avoir été nommé fin septembre 2024 en Saône-et-Loire, dépourvue de délégation

depuis plus de deux ans, j'imaginai que la tâche serait vaste.

Je m'étais donné deux objectifs pour cette fin d'année : redonner de la visibilité médiatique à l'association et rencontrer le plus d'adhérents possible afin d'entendre leurs attentes. Début octobre, j'ai donc sollicité toute la presse départementale, papier (*Journal de Saône-et-Loire*), numérique (*Mâcon Info*, *Info Chalon*, *Creusot Infos*, *Montceau News*), radio (*Nostalgie*). Par interview ou communiqué, j'ai pu me présenter et rappeler les grands objectifs de l'ADMD à un moment où les aléas politiques bouleversaient nos espoirs. Ces interventions médiatiques ont tout de suite provoqué de nombreux contacts mails ou téléphoniques avec des adhérent(e)s dont j'ai découvert la volonté militante et l'immense attente sur nos sujets. De plus, j'ai souvent reçu leur gratitude pour avoir pris la charge de délégué. C'était inattendu et je les en remercie.

Tout cela m'a motivé pour rapidement organiser une première rencontre locale, le samedi 2 novembre à 11h, à Mâcon, au Life Store Minuit Deux. S'y sont retrouvées une quarantaine de personnes, membres et sympathisant(e)s dont plusieurs ont ensuite adhéré. J'y ai fait ma première intervention de présentation de l'ADMD. Les échanges furent nombreux et la réunion s'est poursuivie dans la convivialité autour d'un verre de l'amitié offert par l'association, à l'occasion de la Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité. La presse a bien relayé ce moment.

Pour terminer 2024, une scène moins chaleureuse. L'hôpital de Mâcon organisait le 14 novembre une réunion sur invitation *Soins palliatifs et fin de vie*. J'y fus convié. Deux cents personnes constituées presque exclusivement de personnels soignants, cadres et médecins entouraient la directrice

de l'unité de soins palliatifs, connue pour son opposition à une loi sur la fin de vie. Et cinq ou six militants de l'ADMD bien isolés. Prenant la parole, j'y ai reçu quelques huées... Ce qui m'a convaincu que notre association devait être encore plus présente sur le terrain pour s'exprimer. Ce sera l'histoire de l'ADMD71 en 2025...

72 - SARTHE



481 ADHÉRENTS

Délégué : Rémi Marchand
07 64 11 21 21 - admd72@admd.org

Poursuite de l'envoi régulier au long de l'année 2024 du bulletin départemental de l'ADMD Sarthe à nos adhérents avec mes déléguées adjointes Béatrice Sylvain, Alexandra Durand et notre référent jeune pour la Sarthe, Dylan Perré.

Janvier

Participation aux Journées des délégations de l'ADMD pour représenter l'ADMD 72 à Paris.

Rencontre avec Patrick Houbin, président de la MGEN, accompagné de Béatrice Sylvain, pour échanger sur le Pacte progressiste concernant la fin de vie.

Février

5 février : réunion mensuelle du premier lundi du mois à la Maison des associations du Mans, permettant d'échanger avec nos adhérents et de faire avancer nos actions.

Mars

30 mars : animation d'un atelier de rédaction sur les directives anticipées.

4 mars : réunion mensuelle du premier lundi du mois à la Maison des associations du Mans, permettant d'échanger avec nos adhérents et de faire avancer nos actions.

Avril

13 avril : accueil de Jonathan Denis pour une conférence publique à la Librairie Doucet, à l'occasion de la sortie de son livre *Mourir dans la dignité, plaidoyer pour la dernière des libertés*. La salle était comble.

Suite à la conférence de presse d'Emmanuel Macron sur la fin de vie, parue dans *Libération* et *La Croix*, intervention en tant que délégué ADMD 72 et administrateur dans les médias locaux (RCF, *Radio Alpa*, *Fréquence Sillé*, *LMTV*, *Le Maine Libre*, *Ouest-France*) pour commenter les orientations du futur projet de loi et rappeler nos revendications.

Pas de réunion mensuelle, le premier lundi tombant un jour férié.

Mai

6 mai : réunion mensuelle du premier lundi du mois à la Maison des associations du Mans, permettant d'échanger avec nos adhérents et de faire avancer nos actions.

Juin

3 juin : réunion mensuelle du premier lundi du mois à la Maison des associations du Mans, permettant d'échanger avec nos adhérents et de faire avancer nos actions.

Juillet - Août : pas de réunion mensuelle l'été.

Septembre

21 septembre : organisation du pique-nique de rentrée au parc du Gué de Maulny, un moment convivial sous le soleil pour rassembler les adhérents.

28 septembre : présence à l'assemblée générale de l'ADMD à Toulouse. Annonce officielle de la 45^e assemblée générale, qui se tiendra au Mans le samedi 11 octobre 2025 à la Salle des Concerts.

Octobre

3 octobre : intervention à l'IFSI de la Sarthe avec notre vice-présidente et Rémi Marchand pour présenter les directives anticipées et les droits des patients.

7 octobre : réunion mensuelle du premier lundi du mois à la Maison des associations du Mans,

permettant d'échanger avec nos adhérents et de faire avancer nos actions.

Novembre

4 novembre : organisation d'une réunion publique à l'occasion de la 17^e Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité.

18 novembre : participation à une réunion organisée par la ville du Mans sur la future Maison des associations, aux côtés d'Alexandra Durand.

23 novembre : représentation de l'ADMD Sarthe avec Béatrice Sylvain lors de l'assemblée générale des Crématisés du Maine.

Décembre

2 décembre : réunion mensuelle du premier lundi du mois à la Maison des associations du Mans, permettant d'échanger avec nos adhérents et de faire avancer nos actions.

Présentation d'un atelier directives anticipées au lycée privé de la Ferté-Bernard.

Réunions mensuelles

Animation de réunions mensuelles chaque premier lundi du mois à la Maison des associations du Mans, permettant d'échanger avec nos adhérents et de faire avancer nos actions.

Un grand merci à toutes et tous pour votre engagement tout au long de cette année !

73 - SAVOIE**621 ADHÉRENTS**

Délégué : Florian Penaroyas
07 83 67 86 15 - admd73@admd.org

Réunion publique avec le Pr Jean-Louis Touraine, membre du comité d'honneur de l'ADMD et la MGEN

Organisation et participation à une réunion publique en partenariat avec la MGEN, en présence de Jean-

Louis Touraine. Cette rencontre a permis d'aborder les enjeux actuels relatifs à la fin de vie et de sensibiliser un public large aux propositions portées par l'ADMD.

Intervention auprès d'un syndicat de salariés retraités

Une intervention a été réalisée auprès d'un syndicat de retraités pour présenter les missions de l'ADMD, les dispositifs d'accompagnement à la fin de vie et pour échanger sur les revendications portées par l'association.

Réponses aux sollicitations des adhérents

Un suivi a été assuré auprès des adhérents : réponses à leurs demandes, informations sur les directives anticipées.

Interventions auprès des élus

Des démarches ont été entreprises pour sensibiliser les responsables politiques locaux et nationaux : prise de contact, présentation des propositions de l'ADMD, et plaidoyer pour une législation plus respectueuse de la liberté de choix en fin de vie.

74 - HAUTE-SAVOIE**907 ADHÉRENTS**

Délégué jusqu'en novembre 2024 :

Cyril Journet

Cette délégation est actuellement dépourvue de délégué. Si vous êtes intéressé par la mission de délégué, merci de contacter le secrétariat général (01 48 00 04 16 ou secretariatgeneral@admd.org).

75 - PARIS**PARIS CENTRE (1^{ER}, 2^E, 3^E ET 4^E)****395 ADHÉRENTS**

Déléguée jusqu'en octobre 2024 :

Chantal Links

Cette délégation est actuellement dépourvue de délégué. Si vous

êtes intéressé par la mission de délégué, merci de contacter le secrétariat général (01 48 00 04 16 ou secretariatgeneral@admd.org).

5^E & 6^E



5^E : 324 ADHÉRENTS

6^E : 250 ADHÉRENTS

Déléguée : Odile Roussel

07 87 79 27 07 - admd.paris5@admd.org

Comme chaque année j'ai essayé de participer aux activités organisées par ADMD d'abord les Journées des délégués, l'assemblée générale de l'ADMD à Toulouse et la mobilisation Place de la République à Paris ainsi qu'au Congrès de Médecine Générale.

La participation au forum des associations me paraît très importante et permet beaucoup de rencontres autant avec les politiques qu'avec les visiteurs qui sont de plus en plus intéressés par notre cause.

J'ai participé au forum des 5^e et 6^e arrondissements de Paris.

Avec Chantal Links et Christine Suc nous avons organisé à la Maison des Mines une présentation et vente du livre de Jonathan Denis. Catherine Daquin, administratrice chargée du comité culturel, m'a demandé d'organiser un débat à la suite de la projection du film *Johnny got is gun* sorti aux USA en 1971 dont le sujet est le maintien en vie d'un soldat de la Première Guerre mondiale amputé de ses membres. Ce film était projeté au Champo et le Dr Anne Vivien, vice-présidente de l'ADMD, a participé au débat.

J'ai rencontré plusieurs fois notre député élu pour la première fois en juin, ainsi que plusieurs autres députés lors de réunions publiques. Je fais toujours du lobbying bien que la situation politique ne soit

pas très favorable.

Les adhérents de la délégation dont j'ai la charge sont bien conscients des difficultés rencontrées en France et en Belgique et aussi des demandes d'accompagnement. Je leur conseille d'appeler l'ADMD Écoute.

7^E & 8^E

7^E : 188 ADHÉRENTS

8^E : 103 ADHÉRENTS

Délégué jusqu'en décembre 2024 :

Florent Giry

Cette délégation est actuellement dépourvue de délégué. Si vous êtes intéressé par la mission de délégué, merci de contacter le secrétariat général (01 48 00 04 16 ou secretariatgeneral@admd.org).

9^E & 10^E



9^E : 180 ADHÉRENTS

10^E : 244 ADHÉRENTS

Délégué : Rémi Chauvet

admd.paris10@admd.org

Les délégations pour les 9^e et 10^e arrondissements de Paris n'ont pas eu d'activités spécifiques cette année, mais se sont jointes aux manifestations organisées dans d'autres arrondissements.

Comme délégué, j'ai représenté ces deux délégations lors des 44^e Journées des délégués qui se sont tenues en janvier 2024, regroupant tous les cadres de l'ADMD pour un cycle de formation et définir les stratégies d'action et de communication pour l'année à venir. Également, j'ai participé à la 44^e assemblée générale de l'ADMD à Toulouse en septembre 2024.

Enfin, j'ai participé aux manifestations de la 17^e Journée mondiale pour le droit de mourir

dans la dignité, le 2 novembre 2024. Cette année, une déambulation à vélo à travers les rues de Paris – j'étais l'un des cyclistes, tout comme le délégué adjoint – a permis de donner une grande visibilité à notre association et à notre revendication. À l'arrivée de cette balade sur la place de la République, j'ai rencontré plusieurs d'entre vous et pu discuter avec eux de notre revendication commune. Comme chaque année, je renouvelle mon appel aux bonnes volontés : celles et ceux d'entre vous qui auraient un peu de temps pour prendre en charge des activités spécifiques au sein de ces deux délégations sont les bienvenus. Ils peuvent se signaler auprès du secrétariat général de l'ADMD (infos@admd.org) qui me fera suivre.

11^E



500 ADHÉRENTS

Déléguée : Sophie Grassano

06 22 16 75 01 - admd.paris11@admd.org

Depuis décembre 2024, Sophie Grassano, également déléguée de l'ADMD pour les 18^e, 19^e et 20^e arrondissements, a accepté d'assurer l'intérim de la délégation du 11^e arrondissement.

Se reporter à la délégation du 18^e arrondissement.

12^E & 13^E12^E : 527 ADHÉRENTS13^E : 692 ADHÉRENTS

Délégué : Jean-Luc Romero-Michel
admd.paris12@admd.org

L'année 2024 a été marquée par la discussion par les députés du projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie, stoppée net par la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin.

Le 5 février, nous avons organisé une réunion publique à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 12^e arrondissement.

Le 5 mars, nous avons organisé une réunion publique à la Mairie du 13^e arrondissement.

Le 24 mars : distribution de tracts sur le marché d'Aligre dans le cadre de la 18^e Semaine de mobilisation de l'ADMD.

J'ai représenté la délégation de Paris 12 aux 44^e Journées des délégations les 26 et 27 janvier.

Je suis par ailleurs intervenu dans plusieurs délégations :

23 février : conférence-dédicace à l'Espace Georges-Conchon de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme - Maryse Béal).

1^{er} mars : conférence *Choisir sa fin de vie* organisée en partenariat avec la MGEN à Auray, en présence du Dr François Le Vély, médecin hospitalier (Morbihan - Renée Jeanjean).

6 mars : rencontre-dédicace à la Librairie Gibert l'après-midi, puis réunion publique à la Maison des associations suivie d'une séance de dédicace et du verre de l'amitié, à Dijon (Côte-d'Or - Elisabeth Duclut).

11 mars : réunion publique organisée par le sénateur Rémi Cardon, à Amiens (Somme).

19 mars : conférence publique suivie d'une séance de dédicace au Palais

de la Culture à Puteaux (Hauts-de-Seine - Thomas Monteiro).

25 mars : réunion publique en présence du Pr Jean-Louis Touraine, député honoraire, et de Michel Lauzzana, député, à Roquefort (Lot-et-Garonne - Jacques Vialettes).

28 mars : rencontre-dédicace à la Librairie Arthaud à Grenoble (Isère - Stéphane Gemmani).

14 juin : soirée de réflexion et d'échanges sur le sujet *La fin de vie, parlons-en ouvertement*, organisée en partenariat avec la Ville de Béthune, au Forum, à Béthune (Pas-de-Calais - Philippe-Henry Pierson Fauqueur).

14 septembre : réunion publique en présence de Stéphane Delautrette à Limoges (Haute-Vienne - Béatrice Géraud).

14 novembre : ciné-débat *Johnny got his run* à Auray (Morbihan - Véronique Habrias).

12 décembre : réunion publique à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Enfin, j'ai représenté notre association dans de nombreux médias nationaux et locaux.

14^E

608 ADHÉRENTS

Déléguée : Christine Suc
06 41 08 09 58 - admd.paris14@admd.org

12 janvier : réinscription de l'ADMD à la Maison des associations du 14^e arrondissement.

26 et 27 janvier : participation aux Journées des délégations à Paris.

16 février : réunion des adhérents du 14^e à la Maison des associations ; une quarantaine de participants.

4 mars : rencontre avec Karine Petit, maire du 14^e arrondissement.

27 mars : table ronde au siège de la MGEN sur le Pacte progressiste.

29 et 30 mars : Semaine de mobilisation : tractages sur les

marchés Edgar Quinet et mairie du 14^e.
6 avril : dans le cadre du festival *Un petit air du Japon* au cinéma les 7 Parnassiens, projection du court métrage *Le droit de mourir - Préserver sa dignité au moment de sa mort*, de Masahiro Yamamoto/2023.

24 avril : conférence/vente/dédicace du livre de Jonathan Denis *Mourir dans la dignité - Plaidoyer pour la dernière des libertés*, organisée par les délégations de Paris Centre, Paris 5 et 6 et Paris 14 à la Maison des Mines et des Ponts / Vente d'une vingtaine de livres.

14 septembre : forum des associations du 14^e arrondissement. Emplacement peu favorable, mais contact avec une trentaine de personnes.

20 septembre : projection du film *Johnny got his gun* de Dalton Trumbo au cinéma Champollion, organisée par Odile Roussel (Paris 5 et 6), en présence du Dr Anne Vivien, vice-présidente de l'ADMD, qui a animé le débat après la projection.

28 septembre : participation à la 44^e assemblée générale de l'ADMD à Toulouse.

4 octobre : projection à la Scam (Société Civile des Auteurs Multimedia) du film-documentaire *De la poussière dans les yeux*, d'Anne Lorrière.

Du 5 au 23 novembre au Théâtre 14 : pièce *Exit*, mise en scène de Charles Templon. Obtention d'un tarif préférentiel pour les adhérents de l'ADMD - Intervention de Yoann Brossard, secrétaire général de l'ADMD, après la représentation du 20.

Participation aux webinaires des délégués les 11 mars, 17 avril et 20 juin. Tout au long de l'année, je réponds à des e-mails ou des appels téléphoniques et retiens que ce moment d'échange reconforte les adhérents, quelles que soient leurs attentes.

Je fais aussi partie du comité culturel, et donc participe à une veille sur le sujet de la fin de vie : recension de livres et signalement de films ou de spectacles vivants.

15^E



873 ADHÉRENTS

Délégée : Christine Brunet
07 86 50 96 96 - admd.paris15@admd.org

Cette année a été calme pour ma délégation eu égard à des contraintes personnelles, notamment de santé. Je suis restée à la disposition des adhérents téléphoniquement, avec quelques rendez-vous particuliers.

16^E

565 ADHÉRENTS

Délégué jusqu'en décembre 2024 :
Florent Giry

Cette délégation est actuellement dépourvue de délégué. Si vous êtes intéressé par la mission de délégué, merci de contacter le secrétariat général (01 48 00 04 16 ou secretariatgeneral@admd.org).

17^E



373 ADHÉRENTS

Délégée : Agnès Stiesz
06 95 47 63 14 - admd.paris17@admd.org

Actions

Relation téléphonique avec les adhérents et accompagnement pour certaines démarches : choix et rôle de la personne de confiance, conseil sur le bien-vieillir et le bien-mourir...

Rencontre avec des adhérents

Un cas particulier : écouter et aider une adhérente qui avait été prise en charge par UMASP (Pitié-Salpêtrière). Elle avait besoin de parler et d'avoir une écoute sur ses peurs et craintes du départ...

21 au 31 mars : Semaine de mobilisation sur les marchés. Les volontaires étant absents, j'effectue deux ou trois matinées sur un marché de mon arrondissement.

Participations

25 janvier : vœux des deux députées de Paris17.

26 et 27 janvier : 44^e Journées des délégations à Paris.

7 février : réunion-débat : Dr Claire Fourcade (SFAP) le Dr Anne Vivien, vice-présidente de l'ADMD.

29 février : ADMD Paris19 avec Martine Lombard.

27 mars : réunion-débat MGEN Ile-de-France et ADMD.

21 mai : réunion-débat organisée par Caroline Yadan (députée) avec Agnès Firmin Le Bodo et Dr Ségolène Perruchio, chef de service soins palliatifs.

8 septembre : forum des associations au parc Martin-Luther-King. Excellente organisation. Peu de monde (JO oblige !).

J'avais envoyé un message invitant mes députés, sénateur, maire sur le stand. Nous avons eu l'honneur de recevoir :

- Léa Balage El Mariky, députée de la 3^e circonscription Paris 17 et 18.
- Astride Panosyan-Bouvet, députée de la 4^e circonscription de Paris 16 et 17 et ministre déléguée chargée du travail et de l'emploi.
- Emmanuelle Hoffman, députée adjointe de la 4^e circonscription.
- Catherine Dumas, sénatrice.
- Geoffroy Boulard, maire.
- Philippe Guerre, adjoint au maire, en charge des animations, des événements, de la vie associative et des métiers d'art de Paris1.

Une journée riche en rencontre et en renforcement des relations avec nos politiques. À chacun, j'ai remis un dossier complet.

28 septembre : 44^e assemblée générale de l'ADMD à Toulouse.

2 novembre : Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité : rassemblement place de la République.

Tout au long de l'année

Une fois par mois, je partage « le petit café du maire ». Rencontre et échanges avec le maire, les membres de son équipe, des adhérents ou des futurs adhérents... et de distribuer des flyers.

Répondre aux invitations de mes deux députées pour des réunions publiques en circonscription ou les « petits cafés de la députée ».

Toutes ces rencontres, permettent des échanges et de se faire connaître par les organisateurs ou les invités et participants.

Dans le cadre des élections législatives, j'ai assisté aux réunions publiques de plusieurs candidats.

Rencontre face à face avec : Catherine Dumas, sénatrice, Caroline Yadan et Astride Panosyan Bouvet, députées.

Les changements à la suite des résultats des élections et des nominations ministérielles : la députée Caroline Yadan a été remplacée par Léa Balage El Mariky (députée de la 3^e circonscription de Paris 17 et 18), et la députée Astride Panosyan Bouvet (députée de la 4^e circonscription de Paris 16 et 17) devenue ministre déléguée, a été remplacée par son adjointe Emmanuelle Hoffman.

18^E, 19^E & 20^E



18^E : 376 ADHÉRENTS

19^E : 394 ADHÉRENTS

20^E : 588 ADHÉRENTS

Délégée : Sophie Grassano
06 31 07 09 11 - admd.paris20@admd.org

Evidemment, j'ai participé aux événements récurrents organisés par l'ADMD.

Aux 44^e Journées des délégations, à Paris, les vendredi 26 et samedi 27 janvier.

Quelques moments forts lors des ateliers de travail

La présentation du Pacte progressiste : une alliance humaniste d'un grand nombre d'associations autour de l'ADMD et la MGEN, nous permettant d'être plus présents encore sur la scène publique.

Le témoignage filmé de Loïc Resibois entouré de ses proches, un moment si émouvant.

À la 44^e assemblée générale de l'ADMD à Toulouse, le samedi 28 septembre.

Aux trois webinaires des délégués les 20 mars, 18 avril et 18 juin : temps d'échange et d'informations pour les délégués, en visio. Le dernier, particulièrement important pour nous permettre de nous exprimer et de faire un point suite à la dissolution brutale de l'Assemblée nationale le 9 juin.

Mes autres participations

À la table ronde organisée par la MGEN, le mercredi 27 mars. Le Dr Anne Vivien, vice-présidente de l'ADMD représentait notre association. Au débat à l'Assemblée nationale le samedi 6 avril, organisé par LCP, *la Chaîne Parlementaire*, avec Jonathan Denis, président de l'ADMD, face à Sara Piazza, psychologue en soins palliatifs.

Au ciné-débat le vendredi 20 septembre autour du film *Johnny s'en va t-en guerre*. Un film fort, sorti en 1972 en France et qui a été une des raisons de mon adhésion à l'ADMD en 1984.

En 2024, j'ai organisé :

Une réunion le jeudi 29 février, à la mairie du 19^e arrondissement, animée par Martine Lombard, professeur émérite de droit public à l'Université de Paris-Panthéon-Assas. Le thème : *Pour une loi sur l'aide active à mourir : pourquoi, comment, quand ?* En présence du maire, François Dagnaud, avec plus de 110 participants, cet événement a été intéressant et animé. Souvenons-nous : à l'époque, un projet de loi devait être discuté au sein de l'Assemblée nationale au printemps - mais nous ne pouvions imaginer qu'il y aurait dissolution. Daniele Obono, députée

de France Insoumise a pris la parole pour confirmer son soutien pour une loi de liberté. Suite à des critiques que j'ai reçues, je me permets de rappeler que, comme déléguée ADMD, je dois inviter les élus des arrondissements. Il ne s'agit pas de valider leurs appartenances politiques, mais de les entendre quant à leurs positions concernant une loi sur la fin de vie. Ainsi, Sarah Legrain, aussi invitée, s'était excusée mais n'avait pu venir.

Un tractage le samedi 30 mars en matinée, dans le 19^e arrondissement autour de la Porte de Pantin/ Parc de la Villette.

J'ai tenu, en compagnie de bénévoles, un **stand ADMD** aux fêtes des associations en septembre, dans le 20^e arrondissement le samedi 7, dans le 19^e arrondissement le samedi 14.

Outre le public, les élus locaux, maires, députés, responsables d'associations y viennent. Ces fêtes d'associations offrent un cadre chaleureux, les visiteurs sont curieux et désirent s'informer sur l'actualité, et les missions de l'ADMD.

En 2024, j'ai utilisé les réseaux sociaux pour relayer les messages de l'ADMD et ai répondu aux demandes d'interviews des radios, journaux dont *France 3, Pleine Vie*, ainsi qu'à des étudiants en journalisme, en sociologie, à Sciences-Po, en école de médecine...

Il me reste à vous remercier de votre soutien, à vous qui êtes présents lors des réunions, et à vous qui m'avez aidée comme bénévoles : Agnès, Alain, Anne-Marie, Annie, Anna, Camille, Hélène, Jocelyne, Mamy Raso, Michel, Mireille, Myriam, Patricia, Rolph, Théo... J'ai une pensée toute particulière pour Bastien et Yoann, délégués adjoints qui m'inspirent et me soutiennent avec leur bonne humeur et leurs belles énergies.

Au moment où je rédige ce texte, la loi sur la fin de vie est débattue au sein de l'Assemblée nationale. Ce texte devra ensuite suivre son parcours parlementaire. Croyez bien que l'ADMD, le président, Jonathan Denis, les administrateurs, les délégués, les Jeunes ADMD, tous les bénévoles «sans

titre» mais sans qui l'on ne pourrait être si présent partout, les salariés tous aussi engagés à notre cause, tous ensemble, nous ferons tout pour obtenir une bonne loi pour la France.

76 - SEINE-MARITIME



1181 ADHÉRENTS

Délégué : Yves Grégoire

06 21 56 62 92 - admd76@admd.org

Deux permanences ont été maintenues : Dieppe (René Lhérondel, délégué adjoint), et au CHU de Rouen à l'Espace des Usagers sous la responsabilité de Jérémy Monnier (délégué adjoint). Concernant Le Havre Marie-Françoise Devaux, déléguée adjointe) assure par téléphone et rendez-vous.

Participation à l'assemblée générale de l'ADMD à Toulouse en septembre. Nous étions aux forums des associations à Rouen, et Dieppe.

Participation sur *France 3 Normandie* à un débat avec Agnès Firmin Le Bodo le 29 mars.

Rencontre avec le sénateur Pascal Martin le 6 mai pour échange sur la loi sur la fin de vie.

Participation le 6 mai au Havre au débat organisé par Agnès Firmin le Bodo.

Intervention au débat organisé par la députée Annie Vidal le 23 mai.

Rencontre le 3 juin avec le député Xavier Batut sur le projet de loi.

Visite à Évreux à l'étape de l'ADMD Tour le 8 juillet.

Participation au débat avec le Pr Jean-Louis Touraine, membre du comité d'honneur de l'ADMD, et le Dr François Damas, médecin belge, à Yvetot le 19 octobre.

Participation à conférence à Charleval (Eure) le 15 novembre.

Nous avons maintenu une permanence téléphonique et

répondu aux sollicitations de la presse concernant des faits d'actualité (*France Bleu Normandie*, RMC, TV France 3).

J'ai participé, en tant qu'administrateur, à toutes les instances nationales tenues cette année (conseil d'administration, webinaires...).

Mise en place de notre réseau de représentants des usagers en lien avec FAS Normandie dont je suis président et avec l'aide précieuse de Sandy Raux, salariée permanente du siège.

Tout au long de l'année, contacts par téléphone, mail ou courrier à l'ensemble des adhérents de Seine-Maritime ainsi que par le compte X (anciennement Twitter) @admd76 et Facebook. La délégation a été joignable au téléphone en continu pour répondre aux nombreuses interrogations des adhérents ou autres contacts (non-adhérents, presse, institutions...).

Gros regrets : de sérieux problèmes de santé m'ont contraint à réduire mon activité et la participation à quelques manifestations.

77 - SEINE-ET-MARNE



1021 ADHÉRENTS

Déléguée : Annick Guillo

06 61 88 16 95 - admd77@admd.org

24 mars : distribution de tracts sur le marché de Chelles.

J'ai écrit aux douze adhérents jeunes de la délégation pour demander leur aide pour distribuer sur les marchés lors de la Semaine de mobilisation, hélas cela n'a donné aucune réponse.

6 avril : distribution sur le marché de Fontainebleau.

6 avril : participation à l'émission *Controverse* sur la fin de vie à l'Assemblée nationale.

18 avril : courrier aux onze députés et sénateurs, une seule réponse d'Olivier Faure qui est favorable pour qu'une nouvelle loi sur la fin de vie voit le jour.

27 avril : distribution de tracts sur le marché de Melun.

3 mai : rencontre avec la députée Michèle Peyron.

4 mai : réunion à Avon avec Jonathan Denis et Séverine Tisné de la MGEN, ce fut une très belle réunion. La participation de chacun a été très intéressante et a permis de faire plus ample connaissance et ainsi prendre contact pour envisager d'autres actions.

7 septembre : tenue d'un stand lors du forum des associations dans les villes de Provins, Avon, Roissy-en-Brie et Courtry.

Nous avons pu être présents lors de ces quatre forums grâce aux adhérents qui se sont dévoués et que je remercie ici très sincèrement. Car dans toutes nos actions, la participation de chacun a de l'importance pour faire connaître l'ADMD et ce pourquoi nous militons. Pour ma part je suis également représentante des usagers dans un établissement de soins et je participe régulièrement aux diverses commissions.

Je réponds à toutes les demandes d'adhérents, quel que soit le sujet et éventuellement je me déplace, c'est important pour un délégué d'avoir des contacts avec les adhérents, surtout sur le terrain.

78 - YVELINES



1944 ADHÉRENTS

Déléguée : Karine Déprés-Payen

07 83 29 64 92 - admd78@admd.org

J'ai pu engager ou poursuivre quelques démarches au cours de

cette année ci-après décrites :

- **Permanence téléphonique hebdomadaire** tous les vendredis après-midi de 14h à 18h avec un nombre d'appels en augmentation constante.

- Animation du profil X (anciennement Twitter) : @admd78.

- Réponse systématique aux mails en augmentation constante (directives anticipées, changement d'adresse, changement de département, législation française et autres pays européens...).

- Quelques **tractages** par des adhérents sur des marchés.

- J'ai assisté aux **Journées des délégations** à Paris.

- J'ai renseigné quelques personnes sur le **parcours hospitalier belge** permettant d'accéder dans certaines conditions à une euthanasie et quelques personnes sont actuellement en cours de parcours ou sur le point de l'être.

- **Suite de la désignation d'une Jeune ADMD** comme référente en 2023, un binôme déléguée départementale/ Jeune ADMD était encore en place en 2024 dans la délégation des Yvelines. La référente Jeunes a pu organiser deux visioconférences avec des adhérents yvelinois pour présenter le rôle de l'ADMD et particulièrement évoquer le projet d'actualité relatif à la loi en cours d'élaboration.

- **Les adhérents yvelinois ont été destinataires de quelques courriers** dont un les invitant à une séance de dédicace en mai de Jean-Luc Romero-Michel à Conflans-Sainte-Honorine pour son ouvrage *Le Serment de Berne*.

- L'étape de **l'ADMD Tour** à Versailles le 7 juillet organisée par les Jeunes ADMD.

- Contact a été pris avec les représentants locaux de la MGEN dans le cadre du **Pacte progressiste signé entre la MGEN et l'ADMD** ; des réunions ou animations conjointes devraient avoir lieu en 2025.

- **Fin novembre 2023**, une première réunion avait pour mémoire eu lieu avec quelques adhérents volontaires

et la référente Jeunes précitée pour fidéliser un petit groupe de bénévoles pour travailler à mes côtés ; la création de ce réseau et son animation restent à parfaire.

79 - DEUX-SÈVRES



275 ADHÉRENTS

Délégué : Luc Bonet

07 82 64 00 79 - admd79@admd.org

Se reporter à la délégation pour la Vienne (86).

80 - SOMME



253 ADHÉRENTS

Délégué : Philippe-Henry Pierson-Fauqueur

07 56 81 43 74 - admd80@admd.org

Réunion à l'invitation de l'association *Les amis de Jean Jaurès* le 11 mars à Amiens en présence du sénateur Rémi Cardon, de Loïc Resibois et de Jean-Luc Romero-Michel, président d'honneur de l'ADMD. L'occasion pour les personnes présentes d'échanger autour des revendications de l'ADMD et de s'informer sur le projet de loi sur la fin de vie bientôt en discussion.

Depuis avril 2024, Philippe-Henry Pierson Fauqueur, également délégué de l'ADMD pour le Nord, a accepté d'assurer l'intérim des délégations de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Se reporter à la délégation du Nord (59).

81 - TARN

Délégué jusqu'au 31 décembre 2024 :

Christian Paulhe

82 - TARN-ET-GARONNE

Déléguée jusqu'en décembre 2024 :

Béatrice Ouin-Jacquier



TARN : 459 ADHÉRENTS

TARN-ET-GARONNE : 282 ADHÉRENTS

Délégué depuis décembre 2024 :

Olivier Fournet

06 79 77 39 62 - admd82@admd.org

Pour démarrer la 18^e Semaine de mobilisation au mois de mars, la délégation de Tarn-et-Garonne a organisé une conférence de presse du Pacte progressiste, qui a réuni autour de l'ADMD, des représentants locaux de la MGEN, de l'UNSA et de l'APAJH. *La Dépêche du Midi* s'en est fait l'écho. Cette conférence de presse a été suivie d'un tractage sur le marché de Montauban-Préfecture le samedi 23, puis sur les marchés de Moissac le dimanche 24, de Valence d'Agen le 26, de Montauban-Villebourbon le 27, de Castelsarrasin le 28, et de nouveau sur le marché de Moissac le samedi 30 mars.

La déléguée a participé à Toulouse à une conférence sur la fin de vie organisée par la CFDT retraités d'Occitanie, où Pierre Juston, délégué pour la Haute-Garonne et administrateur, est intervenu pour présenter le point de vue de l'ADMD. L'ADMD Tour passait cette année par Agen, le 16 juillet. La déléguée est allée, en voisine, soutenir les Jeunes ADMD. Quelques adhérents du département ont pu participer à l'assemblée générale de l'ADMD à Toulouse le 28 septembre.

Le samedi 2 novembre, dans le cadre de la Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité, tractage sur le marché de Montauban le matin, suivi de la réunion annuelle

des adhérents de l'ADMD du Tarn-et-Garonne à l'hôtel Kyriad-Centre de Montauban. Elle a réuni une quinzaine de participants.

Lors de cette réunion, les adhérents ont été informés du changement de délégué : depuis le 17 décembre, Béatrice Ouin-Jacquier cède la place à Olivier Fournet, nouveau délégué. Mais elle se tiendra à ses côtés en tant que déléguée-adjointe.

Et comme chaque année, la déléguée a répondu à des demandes individuelles d'information, venant de familles en détresse ou d'étudiants.

Le nouveau délégué remercie chaleureusement Béatrice pour son action généreuse et continue au service de la diffusion des propositions de notre association ! Il sait qu'il pourra continuer à compter sur elle.

Olivier Fournet a par ailleurs accepté d'assurer l'intérim de la délégation du Tarn, Christian Paulhe ayant informé les adhérents qu'il mettait un terme à sa mission de délégué pour des raisons personnelles.

83 - VAR



1976 ADHÉRENTS

Déléguée : Nadja Csomor

06 11 03 05 33 - admd83@admd.org

Notre département couvre de grandes et de très petites communes réparties sur un large territoire, ce qui complexifie les déplacements afin d'offrir à l'ensemble des adhérents quelques actions locales. De ce fait, nous n'arrivons forcément pas à répondre à toutes les demandes de rencontre en présentiel... Il y a une petite hausse des adhésions cette année qui se trouve être aussi l'année du renouvellement de mon mandat de déléguée après quatre

années au service des adhérents de l'ADMD. Le combat continue pour moi, pour tous.

Voici les temps forts de cette année.

Janvier : Journées des délégations avec des rencontres nourries d'échanges et d'interventions inspirantes (Loïc Resibois témoignant sur sa maladie de Charcot, en présence de sa femme Caroline, son expérience de vie et de combat pour obtenir une nouvelle loi nous a tous émus par sa force et sa bienveillance).

Pique-nique proposé aux adhérents, à Toulon.

Mars : interview *Sud Radio*. Tenue d'un stand à Hyères, distribution de flyers sur les marchés de Brignoles et de Sanary-sur-Mer pour la Semaine de mobilisation.

Mai : invitation de la direction pour l'organisation d'un débat sur nos thématiques, résidences seniors et Ephpad Mille Soleils au Muy. Claude-Alain Planchon a été un des intervenants de qualité ainsi que Michel et Delphine qui ont témoigné avec délicatesse sur leur expérience d'un accompagnement en Suisse d'un de leur proche.

Juin : conférence-débat à Bandol (malgré la mise à l'arrêt du projet de loi en raison de la dissolution), avec le soutien de la mairie, du CCAS et implication de plusieurs intervenants, sociologue et témoins. En mai et juin, les actions proposées étaient communes avec un responsable de la MGEN. Apéritif proposé aux adhérents au Mourillon.

Septembre : participation à cinq forums : Fréjus, Hyères, Toulon, la Seyne et Bandol. Actions qui participent à la rencontre des élus et d'un public questionnant l'actualité de notre association. Assemblée générale à Toulouse, une organisation très réussie et des échanges incroyables.

Octobre : repas avec des adhérents.

Novembre et décembre : « Critique » dans le cadre du comité culturel pour deux livres. Journée mondiale de mobilisation :

distribution de flyers et tenue d'un stand à Hyères. Également toute l'année je propose : des permanences téléphoniques pour être au cœur des questionnements qui s'invitent, un courrier d'information pour les adhérents, des rencontres avec des adhérents « actifs », des posts sur X. Je remercie les membres bénévoles et salariés de l'ADMD pour leur soutien dans ma mission de déléguée. Également des remerciements amicaux à : Jocelyne et Hélène pour leur implication en qualité de déléguées adjointes, l'ensemble des adhérents pour leurs encouragements, les adhérents actifs pour leur investissement ; chacune et chacun permettent ainsi de créer une émulation bénéfique aux actions de l'ADMD.

84 - VAUCLUSE



803 ADHÉRENTS

Déléguée : Christiane Oillataguerre
06 01 39 00 02 - admd84@admd.org

Une grande année de mobilisation sur le terrain, ce que je sais faire !

Le 28 mars à Bédoin (nord Vaucluse) : 60 participants adhérents avec leur amis, beaux échanges.

31 mars à Lourmarin, une valeur sûre sur les contacts.

2 avril à Coustellet, un endroit stratégique du Vaucluse nord. 5 bénévoles très actifs, belle prestation.

Courant avril, j'ai rencontré le seul député qui ne soit pas RN dans le Vaucluse. Il m'a assuré de son soutien si je lui demandais ! Depuis, impossible de le joindre, même avec son portable personnel.

Nous avons fait connaissance avec JC Jeumain pour une possibilité de spectacle *Faim de vie*, mais pas possible cause budget.

Ensuite plein de petits moments de rencontres dans des Ephpad...

L'été en Provence n'est pas propice... Une fin d'année plus calme, mais beaucoup d'appels au sujet des directives anticipées.

Les personnes rencontrées sont encore frileuses.

85 - VENDÉE



708 ADHÉRENTS

Déléguée : Maryse Kalsch
06 24 66 83 88 - admd85@admd.org

Année en contraste... Après l'espoir... le désespoir.

26 et 27 janvier : Journées des délégations à Paris.

18 mars : rencontre avec Stéphane Buchou, député, qui adhère à notre cause (deuxième élu avec Pierre Henriot à nous soutenir sur nos cinq députés). Les sénateurs, Bruno Retailleau en tête, ont toujours refusé de nous rencontrer.

25 mars : rencontre avec Béatrice Bellamy qui hésite... Pas convaincue. Difficile à cerner.

23 au 31 mars : Semaine de mobilisation sur les marchés, sous la pluie et la tempête. Météo peu favorables aux échanges ; certains marchés ont dû être annulés. À Jard-sur-Mer, nous avons été virés (manu militari) demande de rendez-vous à la maire...

21 avril : suite à l'annulation d'un marché, une adhérente très dynamique propose une réunion chez elle avec ses amies : 25 personnes ! De belles rencontres.

23 avril : rencontre avec le président MGEN Vendée et courrier commun à tous les élus (députés et sénateurs) pour les rencontrer. Aucune réponse.

25 mai : printemps de la laïcité aux

Sables-d'Olonne. Dommage, cette année délocalisé dans un parc très bruyant (préparation d'un concert) impossible de s'entendre. Peu de contacts avec les rares visiteurs.

29 mai : entretien visio avec un médecin du comité d'éthique de l'hôpital de Saint-Nazaire, à sa demande. Échange riche, il découvre le véritable engagement de l'ADMD qui a effacé l'image négative qui circule à l'hôpital (SP). Suivi journalier sur la *Chaîne LCP* de la discussion de la loi sur la fin de vie, jusqu'à la dissolution le 9 juin... Le choc!

Le 17 juillet : rencontre avec la maire de Jard-sur-Mer. Elle a signé un arrêté interdisant tout tractage dans les rues de sa ville !

28 septembre : assemblée générale de l'ADMD à Toulouse.

Le 16 novembre : réunion publique à La Roche-sur-Yon, une soixantaine de personne. Intervention de Pierre Juston *Un espoir pour une loi laïque sur l'aide à mourir*.

Le 2 novembre : Journée mondiale ADMD pour une fois sans pluie ! Franc succès. Un adhérent devant partir en Belgique (encore un...) est venu me dire au revoir... touchant. Permanence une fois par mois, le jeudi après-midi au CHD de la Roche. Planning affiché à l'espace info usagers qui va déménager dans le futur hall l'année prochaine. Des appels pour des visites à domicile où en Ehpad pour des adhérents ne pouvant plus se déplacer. Ils veulent voir leur déléguée physiquement, parfois avec leurs proches, et de plus en plus d'adhérents souffrants demandent des renseignements pour partir mourir en Suisse ou en Belgique. Des anciens adhérents sont las de ces va-et-vient... certains m'annoncent leur démission de l'ADMD c'est la première fois qu'ils me le disent.

86 - VIENNE



407 ADHÉRENTS

Délégué : Luc Bonet

07 82 64 00 79 - admd86@admd.org

L'activité est cantonnée au premier semestre 2024, de janvier à mai, avec une bonne couverture médiatique locale autour du projet de loi : interview émission *À ta santé* de *radio Pulsar*, interview dans la presse quotidienne régionale : *La Nouvelle République*, *France 3 Poitou-Charentes*, et débat d'une heure avec le chef du service des soins palliatifs du CHU de Poitiers sur *France Bleu Poitou*.

Suite à la dissolution de l'Assemblée nationale, tout s'arrête sauf évidemment le maintien du lien avec les adhérentes et adhérents (entre réponses directes et renvois vers ADMD Écoute). Réunions d'équipe plus espacées...

87 - HAUTE-VIENNE

657 ADHÉRENTS

Déléguée jusqu'en septembre 2024 :

Béatrice Géraud



Déléguée depuis décembre 2024 :

Claudine Bouby

06 98 83 14 31 - admd87@admd.org

29 janvier : réunion de début d'année pour parler de l'évolution de la loi et des directives anticipées, puis partage de la galette.

Du 22 au 30 mars : 18^e Semaine de mobilisation, distribution de tracts à Saint-Yrieix, Eymoutiers, Limoges,

Saint-Junien, Panazol et Guéret.

8 avril : nous avons reçu le président de l'ADMD, Jonathan Denis, qui est venu animer une réunion publique à l'Hôtel du Département de Limoges et à l'occasion de laquelle il nous a présenté son livre choral *Mourir dans la dignité, plaider pour la dernière des libertés*.

25 avril : réunion publique à l'initiative de Stéphane Delautrette, député, à laquelle nous sommes invités à participer et à intervenir.

7 et 8 septembre : forum des associations à Limoges.

14 septembre : assemblée départementale à Limoges, suivie d'un déjeuner avec les adhérents.

11 octobre : conférence-débat à Isle entre les soins palliatifs et l'ADMD, organisée à l'initiative de l'association, InCoG'Isle avec l'intervention de Yoann Brossard, secrétaire général de l'ADMD.

Depuis le 16 décembre, Claudine Bouby a accepté de reprendre la fonction de déléguée, Béatrice Géraud ayant cessé son activité en septembre 2024.

88 - VOSGES



217 ADHÉRENTS

Déléguée : Véronique Mathieu

06 70 39 14 15 - admd88@admd.org

20 janvier : réunion publique à Fontenoy-le-Château.

9 février : réunion publique à Gérardmer avec l'intervention du Pr Jean-Louis Touraine, membre du comité d'honneur de l'ADMD.

5 avril : distribution de tracts à La Vôge-les-Bains.

6 avril : la déléguée de l'ADMD88 est invitée par une association de retraités.

19 avril : rencontre avec le député de la 3^e circonscription, Christophe Naegelen.

4 mai : rencontre avec le député de la 2^e circonscription, David Valence.

24 mai : rencontre avec le député de la 1^{re} circonscription, Stéphane Viry.

27 mai : rencontre avec le député de la 4^e circonscription, Jean-Jacques Gaultier.

7 septembre : les adhérents organisent un stand ADMD au forum des associations à Épinal.

22 novembre : réunion publique à Remiremont avec l'intervention du Dr Anne Vivien, vice-présidente de l'ADMD.

89 - YONNE



440 ADHÉRENTS

Délégué : Vincent Thill

06 25 04 21 31 - admd89@admd.org

En cette année 2024 si particulière, où on a soufflé le chaud et le froid concernant le projet de loi sur la fin de vie, le groupe d'animation ADMD de l'Yonne a participé aux activités suivantes.

14 mars : invitation d'Elsa Walter pour une conférence-débat à la mairie de Joigny, en partenariat avec la section CFDT retraités de l'Yonne, le public était nombreux et satisfait.

28 mars : tractage sur le marché à Migennes.

Interview sur *France Bleu Auxerre*, le jour où le projet de loi a été présenté à l'Assemblée nationale, cela a donné lieu à un podcast.

Discussion autour de ce projet de loi avec la sénatrice de l'Yonne, Dominique Vérien, à sa permanence à Auxerre, et ensuite avec le député Daniel Grenon, à sa permanence à Toucy.

7 septembre : participation au forum des associations à l'abbaye Saint-Germain à Auxerre.

Harmonie Mutuelle nous a invités lors de leur assemblée générale

à Appoigny, le délégué adjoint de l'ADMD Côte-d'Or, Claude Broyon, ainsi que le docteur Philippe Richet, membre de la commission Soignants de l'ADMD sont intervenus. J'ai également présenté un exposé sur les directives anticipées.

L'année s'est terminée par une réunion publique le 5 novembre à la mairie d'Escolives-Sainte-Camille avec France Adot 89 et l'association Cap Saint Martin, qui apporte du bien-être aux malades.

90 - TERRITOIRE-DE-BELFORT



166 ADHÉRENTS

Délégué depuis décembre 2024 :

Bruno Nicolet

06 86 66 79 25 - admd90@admd.org

L'ADMD se trouvant sans représentant dans le Territoire-de-Belfort, j'ai été sollicité par Véronique Mathieu, déléguée de l'ADMD de toute la région Lorraine pour reprendre le flambeau dans notre petit territoire. Ma candidature a été retenue et j'ai été désigné délégué en décembre 2024. Ma première mission a été d'apprendre les missions dévolues à la fonction de délégué.

J'ai entre autres, été surpris de découvrir une loi très imparfaite (dite Claeys-Leonetti votée depuis 2016) qui n'était ni diffusée et encore moins appliquée dans l'établissement que je venais de quitter (qui appartenait à la Fonction Publique Hospitalière) et ce malgré 32 ans de service actif auprès des patients. J'ai découvert à cette occasion toute l'importance des directives anticipées et des personnes des confiance.

Je me suis enfin attelé à redonner une place à l'ADMD parmi les associations belfortaines : nouveau numéro de

téléphone, démarches préliminaires d'obtention d'un local pour tenir des permanences, ceci dans le but de réactiver le lien avec les adhérents belfortains dont les effectifs croissent de manière continue.

91 - ESSONNE



1334 ADHÉRENTS

Délégué : Patrick Bourguet

06 41 20 86 42 - admd91@admd.org

Au jour du bouclage de ce Journal, le rapport d'activité de la délégation ne nous était pas parvenu.

92 - HAUTS-DE-SEINE



2801 ADHÉRENTS

Délégué : Thomas Monteiro

admd92@admd.org

L'année 2024 a été marquée par une mobilisation sans précédent de notre délégation, portée par l'espoir de voir la France se doter d'une loi permettant à chacun de choisir les conditions de sa propre fin de vie.

Dans ce contexte crucial, nous avons été très sollicités. J'ai personnellement reçu de nombreux appels et courriels, émanant à la fois d'adhérents et de non-adhérents, témoignant de l'intérêt croissant et des nombreuses interrogations suscitées par le débat législatif en cours. Plusieurs de ces personnes ont également été mises en relation avec les conseillers de ADMD Écoute, dont l'expertise et

la bienveillance ont été précieuses. Parmi les temps forts de cette année, je retiens notamment notre intervention à Bois-Colombes, à l'invitation des Protestants, aux côtés d'Arthur Beldi, mon adjoint et délégué national chargé de la commission juridique. Ce fut l'occasion de présenter en détail notre proposition de loi et de souligner les points de vigilance essentiels à une mise en œuvre respectueuse de la volonté et de la dignité de chacun.

Notre président d'honneur, Jean-Luc Romero-Michel, a également été convié à une conférence organisée par la Mairie de Puteaux sur le thème de la fin de vie. De nombreux adhérents nous y ont rejoints, illustrant une fois encore la force de notre engagement collectif. À travers ces actions, la délégation des Hauts-de-Seine a pleinement pris sa part dans le combat porté par l'ADMD depuis tant d'années. Nous restons mobilisés, unis, et déterminés à faire entendre la voix de celles et ceux qui réclament le droit de mourir dans la dignité.

93 - SEINE-SAINT-DENIS



925 ADHÉRENTS

Délégué : Stéphane Aujé
06 58 93 30 06 - admd93@admd.org

Au jour du bouclage de ce Journal, le rapport d'activité de la délégation ne nous était pas parvenu.

94 - VAL-DE-MARNE



1690 ADHÉRENTS

Délégué : Jérémy Budzynowski
07 71 87 22 58 - admd94@admd.org

L'année 2024 a débuté par un débat à Villejuif. J'ai défendu les causes de l'ADMD et échangé avec divers intervenants : François Blot (médecin-réanimateur à l'Institut Gustave Roussy), Éric Kariger (médecin-gériatre, ancien médecin de Vincent Lambert), Christine de Gouvion Saint Cyr (vice-présidente de l'association « Être là Grand Paris – Accompagner en soins palliatifs ») et Sophie Taillé-Polian (députée de la 11^e circonscription du Val-de-Marne). Des interventions éclectiques et constructives avec un public intergénérationnel.

Je me suis aussi rendu aux Journées des délégations à Paris. En septembre, j'ai assisté à l'assemblée générale de l'ADMD à Toulouse. La délégation a également été invitée, en novembre à Ivry-sur-Seine, lors de la projection du film *Bon voyage*, de Karine Birgé. Au fil des mois, j'ai envoyé des emails aux adhérents du Val-de-Marne, afin de les convier notamment au rassemblement du 2 novembre à Paris pour la Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité. À l'échelle départementale, j'ai répondu aux emails et aux appels. Des questions sur les directives anticipées. Des témoignages douloureux. Une détresse perceptible. En tant que membre du comité culturel, j'ai relayé les actions menées. L'art libère les émotions. J'adresse une pensée émue aux proches de Catherine Icardi Lazareff, décédée en 2024. La maladie de Charcot, elle la combattait avec un indicible courage. À l'ADMD, nous lui devons tant. Je la remercie pour son indéfectible engagement à nos côtés. Une inspirante et bouleversante

philosophie de vie. La flamme de ses convictions ne s'éteint pas.

Je remercie chaleureusement les salariés de l'ADMD ainsi que le service d'écoute pour leur disponibilité et leur bienveillance. Pour les événements à venir, si vous souhaitez apporter votre aide, n'hésitez pas à me contacter. Effectivement, je suis bénévole. Chaque énergie est précieuse pour obtenir une loi de liberté en fin de vie. Au plaisir de vous retrouver prochainement. Prenez bien soin de vous.

95 - VAL-D'OISE



784 ADHÉRENTS

Déléguée : Céline Allaert
06 65 02 09 97 - admd95@admd.org

26 et 27 janvier : participation aux 44^e Journées des délégations à Paris.

28 septembre : participation à l'assemblée générale de l'ADMD à Toulouse (Haute-Garonne).

16 novembre : réunion à Cergy organisée en collaboration avec la Libre Pensée sur le thème *Pour la reprise sans délai de la discussion sur le projet de loi sur la fin de vie*.

2 novembre : n'ayant pu me libérer professionnellement, je ne suis pas allée à Paris pour la Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité.

Tout au long de l'année

Réponses et gestion des demandes diverses tant par mail que par courrier ou par téléphone, envoi de lettres ou mails aux adhérents, courriers d'interpellation aux députés, transmission d'informations au siège, gestion du compte X (anciennement Twitter) ADMD95... Lecture pour le comité culturel.

971 - GUADELOUPE

972 - MARTINIQUE

973 - GUYANE



GUADELOUPE : 71 ADHÉRENTS

MARTINIQUE : 45 ADHÉRENTS

GUYANE : 11 ADHÉRENTS

Délégué : Didier Bartan

06 90 94 46 95 – admd.guadeloupe@admd.org

Au jour du bouclage de ce Journal, le rapport d'activité de la délégation ne nous était pas parvenu.

974 - LA RÉUNION



189 ADHÉRENTS

Déléguée : Jocelyne Lauret

06 92 60 35 64 - admd.reunion@admd.org

13 mars : ARS - suivi du projet régional de santé.

8 avril : rencontre avec le groupe Les Flamboyants clinique de psychiatrie.

9 avril : participation, en visio, évènement MGEN de la Région Grand Est.

9 avril : rencontre avec l'équipe de la députée Karine Lebon.

Conférence à l'ARS sur la démocratie en santé.

4 mai : réunion avec les adhérents de l'ADMD de La Réunion. Nous étions une petite cinquantaine. Cette rencontre a été suivie par la transmission d'un courrier commun à l'ensemble de nos parlementaires réunionnais. Travail avec la MGEN sur de

possibles amendements au projet de loi sur la fin de vie au regard des spécificités réunionnaises, notamment l'aide aux aidants.

14 mai : invitée de l'émission matinale sur la télévision *Antenne Réunion* et échanges avec les auditeurs.

24 mai : échanges avec la députée réunionnaise Emeline K/Bidi, par ailleurs membre de la commission spéciale pour le projet de loi sur la fin de vie.

27 mai : invitée du journal télévisé sur *Réunion La Première*, interview retranscrite sur *Youtube*, *Google*, *Outre-Mer La Première* et *France Info*.

27 mai : rencontre avec le député réunionnais Jean-Hugues Ratenon.

Fin mai : article dans le journal *Le Quotidien santé* de La Réunion.

Début juin : interpellations diverses des parlementaires de La Réunion (suite à notre réunion d'adhérents du mois de mai).

Beaucoup de sollicitations sur les directives anticipées.

Participation à une réunion publique organisée par la députée Karine Lebon, en présence d'autres parlementaires et aussi des adhérents de l'ADMD.

Début juin : Instant Ethique à l'Ehpad Les Oliviers (où je suis RU) sur les directives anticipées afin d'informer le personnel de l'établissement.

26 juin : ARS - mise en place d'une filière de soins palliatifs.

Août : réélection à une instance philosophique nationale de santé publique et de bioéthique.

18 septembre : ARS - travail sur le cahier des charges de la maison de fin de vie dans le cadre d'une expérimentation lancée au national sur les lieux de fin de vie et cellules d'animation régionale de soins palliatifs.

Octobre : nomination, en qualité de RU, à l'ITCS (instance territoriale de concertation en santé).

Novembre : participation à une conférence sur *L'urbanisme favorable à la santé*.

98 - MONACO

25 ADHÉRENTS

Délégué depuis décembre 2024 :

Jonathan Denis

Se reporter à la délégation des Alpes-Maritimes (06).

ADMD

130, rue Lafayette
75010 Paris

Services administratifs :

Tél. : 01 48 00 04 16

ADMD Écoute :

Tél. : 01 48 00 04 92

Fichier national

des directives anticipées :

Tél. : 01 48 00 09 89

Courriel : infos@admd.org

Sites : admd.org

prepareersafindevie.fr

Toujours plus d'informations sur notre site admd.org et sur les réseaux sociaux :



X, Instagram :

[admdfrance](https://twitter.com/admdfrance) et [jeunesadmd](https://www.instagram.com/jeunesadmd)

Facebook :

[admd.france](https://www.facebook.com/admd.france) et [jeunesadmd](https://www.facebook.com/jeunesadmd)

Ce journal est édité par l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD).

Directeur de la publication :

Jonathan Denis

Responsable de la rédaction :

Philippe Lohéac

Coordinatrice de la rédaction :

Sandrine Arrault

Conception graphique :

Richard Cousin – yumyum.fr

Impression :

Imprimerie Arlys
12, rue Gustave-Eiffel
95190 Goussainville
Tirage papier :
70500 exemplaires

Dépôt légal : À parution

Bon à tirer le : 13 juin 2025



du 5 juillet au 2 août 2025

**ADMD
TOUR**
2025

LES 10
ANS

Et si on parlait fin de vie ?

Une tournée citoyenne pour parler des droits
des patients et des directives anticipées

On passe près de chez vous, toutes les infos sur admdtour.fr